

Mer et côtes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



⊕
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE
LA ROCHELLE

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES
INONDATIONS (PAPI)

PAPI d'Intention Agglomération Rochelaise

Rapport n° : 16F-160-RA-5
Révision n° : B
Date : 09/03/2021

Votre contact :
Benjamin Seurot
seurot@isl.fr

Rapport

ISL Ingénierie SAS - ANGERS
25 rue Lenepveu
49100 - Angers
FRANCE
Tel. : +33.2.41.36.01.77
Fax : +33.2.41.36.10.55

www.isl.fr



Visa

Document verrouillé du 11/03/2021.

Révision	Date	Auteur	Chef de Projet	Superviseur	Commentaire
A	16/07/2020	BSE	BSE	ATA	
B	09/03/2021	BSE	BSE	BSE	

ATA : TARDIEU Antoinette

BSE : SEUROT Benjamin

Rapport ISL
16F-160-RA-5
Revision B

<http://www.isl.fr/r.php?c=167747>



SOMMAIRE

1	AVANT PROPOS : AVIS DU COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE DU 17 NOVEMBRE 2020	10
2	LE PORTEUR DU PROJET PAPI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE	12
3	UN ENGAGEMENT PLUS GLOBAL DE LA CDA LA ROCHELLE	13
4	OBJECTIFS DU PAPI D'INTENTION ET PRESENTATION DU TERRITOIRE	14
4.1	LES RAISONS DU PAPI D'INTENTION	14
4.2	LE PERIMETRE DU PAPI D'INTENTION « AGGLOMERATION ROCHELAISE »	14
4.3	COHERENCE HYDRAULIQUE DU PERIMETRE DU PAPI	15
4.4	PRESENTATION DU TERRITOIRE PHYSIQUE	16
4.4.1	PRESENTATION GENERALE DU LITTORAL	16
4.4.2	PRESENTATION DES BASSINS VERSANTS ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE	16
5	PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE DU POINT DE VUE DE LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION	19
5.1	LA COMPETENCE GEMAPI	19
5.2	LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES PRIMAIRES »	20
6	PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE DU PROJET DE PAPI D'INTENTION	21
6.1	L'ORGANISATION INTERNE : UNE EQUIPE DE PROJET	21
6.2	LA CONCERTATION REALISEE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LA SLGRI ET DU PAPI	22
6.3	LE PILOTAGE DU PAPI D'INTENTION	23
6.4	LES MAITRES D'OUVRAGE DES ACTIONS	24
7	BILAN DES PAPI PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CDA	24

7.1	LES PAPI PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CDA _____	24
7.2	BILAN DES PAPI _____	25
7.2.1	PAPI « AGGLOMERATION ROCHELAISE » _____	25
7.2.2	AVENANTS DU PAPI « AGGLOMERATION ROCHELAISE » _____	28
7.2.2.1	Avenant de prolongation de délais _____	28
7.2.2.2	Avenant financier _____	29
7.2.3	PAPI « BAIE D'YVES » _____	31
7.2.4	PAPI « NORD AUNIS » _____	34
8	SYNTHESE DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONNAISSANCE DISPONIBLES EN MATIERE DE RISQUE D'INONDATION SUR LE TERRITOIRE CONSIDERE _____	36
8.1	PREAMBULE _____	36
8.2	CONNAISSANCE DES ALEAS ET DES ENJEUX _____	38
8.2.1	ALEAS ET ENJEUX LITTORAUX _____	38
8.2.2	ALEAS ET ENJEUX AUTRES QUE LITTORAUX _____	39
8.3	QUELQUES PRECISIONS APPORTEES AU DIAGNOSTIC INITIAL _____	41
8.3.1	NOMBRE D'ARRETES CATNAT SUR LE TERRITOIRE _____	41
8.3.2	MODIFICATION DU PERIMETRE DU TRI LA ROCHELLE-ÎLE DE RE _____	41
8.3.3	TABLEAU DE SYNTHESE DES PCS _____	42
8.4	LES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC _____	44
9	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS DE CADRAGE SUPERIEURS _____	46
9.1	RAPPEL DU CONTENU DE LA SLGRI _____	46
9.1.1	PREAMBULE _____	46
9.1.2	LES PRINCIPES RETENUS POUR LA SLGRI _____	50
9.1.3	LES 6 GRANDS OBJECTIFS RETENUS – COMPTABILITE AVEC LE PAPI D'INTENTION	50
9.1.3.1	Objectif 1 : Capacités d'écoulement et d'expansion des crues, capacités de ralentissement des submersions marines _____	50
9.1.3.2	Objectif 2 : Aménagement du territoire et réduction des dommages aux personnes et aux biens _____	51
9.1.3.3	Objectif 3 : Gestion des ouvrages de protection _____	52
9.1.3.4	Objectif 4 : Connaissance et conscience du risque _____	52
9.1.3.5	Objectif 5 : Gestion de crise et retour à la normale _____	53
9.1.3.6	Objectif 6 : Gouvernance _____	55

9.2 COMPATIBILITE DU PAPI D'INTENTION AVEC LES SDAGE ET LE SAGE55

10	PROGRAMME D'ETUDES/ACTIONS	60
10.1	PLANNING DE REALISATION	60
10.2	PLAN DE FINANCEMENT	63
10.3	FICHES ACTIONS	69

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Cartographie des PAPI existants sur l'agglomération de La Rochelle	12
Figure 2 : Périmètre de la SLGRI et du PAPI d'intention de l'agglomération de La Rochelle	15
Figure 3 : Délimitation des grands bassins versants et des UHR	17
Figure 4 : Délimitations des sous-bassins versants (SDEPP CDA LA Rochelle)	17
Figure 5 : Réseau hydrographique du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle	18
Figure 6 : La compétence « eaux pluviales » sur l'Agglomération	21
Figure 7 - Cartographie des PAPI sur l'agglomération de La Rochelle	25
Figure 8 : Analyse axe par axe de l'état d'avancement et du bilan financier du programme d'actions du PAPI Agglomération Rochelaise	26
Figure 9 : Analyse globale sur les 7 axes de l'état d'avancement et du bilan financier du programme d'actions du PAPI Agglomération Rochelaise	28
Figure 10 : Avancement du PAPI Agglomération Rochelaise au 31 décembre 2019 après validation de l'avenant financier	31
Figure 11 : Analyse axe par axe de l'état d'avancement et du bilan financier du programme d'actions du PAPI « baie d'Yves »	32
Figure 12 : Analyse globale sur les 7 axes de l'état d'avancement et du bilan financier du programme d'actions du PAPI « Baie d'Yves »	33
Figure 13 : Analyse axe par axe de l'état d'avancement du programme d'actions du PAPI Nord Aunis	34
Figure 14 : Cartographie de l'aléa de submersion marine prise en compte pour les TRI	38
Figure 15 : Cartographie « préliminaire » des aléas autres que submersion marine et du réseau hydrographique	40
Figure 16 : Synthèse des enseignements du diagnostic et des ateliers de concertation	46
Figure 17 : Plaquette d'information de la SLGRI Agglomération Rochelaise	49
Figure 18 - Cartographie des SAGE sur l'agglomération de La Rochelle	56

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Réunions de concertation pour l'élaboration de la SLGRI et du PAPI.....	23
Tableau 2 : Grille de lecture des éléments présentés dans le rapport de diagnostic initial	37
Tableau 3 : Enjeux concernés par le risque de submersion marine	39
Tableau 4 : Enjeux potentiels concernés par les risques d'inondation autres que la submersion marine.....	41
Tableau 5 : Inventaire de l'état d'avancement des PCS en 2018 sur le territoire de l'agglomération Rochelaise	43
Tableau 6 : Dispositifs présents sur le territoire.....	45
Tableau 7 : Objectifs principaux retenus pour la SLGRI sur le territoire de l'Agglomération de la Rochelle.....	50
Tableau 8 : Compatibilité des actions du PAPI d'intention avec les dispositions du SAGE Charente	58
Tableau 9 : Compatibilité des actions du PAPI d'intention avec les dispositions du SAGE Sèvre Niortaise et marais Poitevin	60

1 AVANT PROPOS : AVIS DU COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE DU 17 NOVEMBRE 2020

COMITÉ DE BASSIN

Séance dématérialisée du 17 novembre 2020

Délibération n° 2020 - 13

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) LABELLISATION DE BASSIN

Nom du projet: PAPI d'intention Agglomération Rochelaise
Porteur de projet: Communauté d'agglomération de La Rochelle

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement livre II, titre I, chapitre 3 (partie législative),
- vu le code de l'environnement livre II, titre I, chapitre 3, section, 3, sous-section 1 (partie réglementaire),
- vu l'instruction relative à la labellisation programmes d'actions de prévention des inondations PAPI 3,
- vu le cahier des charges « PAPI 3 » applicable aux dossiers PAPI reçus pour instruction en préfecture à partir du 1^{er} janvier 2018, publié le 9 mars 2018,
- vu la délibération n° 2016-05 du comité de bassin du 26 mai 2016 approuvant la procédure et les critères de labellisation pour les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations,
- vu l'avis favorable de la commission Inondations - plan-Loire, réunie le 20 octobre 2020,

Considérant

- le dossier de projet de PAPI d'intention Agglomération rochelaise reçu par le préfet de la Charente-Maritime le 20 juillet 2020,
- le rapport d'instruction de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine du 24 septembre 2020,
- le rapport de présentation du délégué de bassin du 29 septembre 2020,

DÉCIDE :

Article 1

De donner un avis favorable au projet de Papi d'intention Agglomération Rochelaise.

Article 2

De recommander au porteur de projet :

- d'étudier l'impact du changement climatique de façon plus approfondie sur le territoire, notamment en ce qui concerne les inondations provoquées par d'autres aléas que la submersion marine (remontée de nappes, ruissellement, débordement de cours d'eau). Cette connaissance pourrait permettre de réaliser de façon plus précise les actions 4.1 (études permettant d'assurer un aménagement et un urbanisme adaptés aux risques inondation) et 4.2. (définir les indicateurs de résilience du territoire, évaluer la résilience et son évolution).

- d'associer la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime au PAPI et notamment aux actions 1.4. (étude relative au ruissellement dans le cadre de la compétence GEMAPI) ; 4.1. (études relatives à la définition des conditions d'aménagement des terrains en secteur à risques) et 6.4. (recensement des haies bocagères et des boisements).

Ces études prendront en compte les démarches déjà engagées sur le territoire de type CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques et les programmes Re-sources) et pourront valoriser le guide : « Prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d'inondation » réalisé notamment par les services de l'État et la chambre d'agriculture. Ce guide pourra servir de base de réflexion pour l'identification des enjeux agricoles et être utilisé comme une « boîte à outils » pour aider à la conciliation avec les activités agricoles ciblées pour faire l'objet de restaurations de zones d'expansion de crues.

- d'associer le Service de prévention des crues Vienne-Charente-Atlantique qui pourra apporter un appui technique sur l'installation d'équipements de surveillance et de prévision des crues (actions 2.1. et 2.2.) ;
- d'utiliser un outil cartographique opérationnel permettant le suivi des actions engagées avant, pendant et après une période de crise (action 3.5.) dans le cadre des retours d'expériences terrain et intégrant le suivi des relevés des laisses de crues, sachant que ces relevés doivent se faire le plus rapidement possible après le pic de crue ;
- d'utiliser un outil SIG dans le cadre de l'étude de faisabilité pour disposer d'une base de données évolutive en préfiguration de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (action 5.1.).

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

SIGNÉ

Thierry BURLLOT

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération de La Rochelle a été désignée comme structure porteuse, copilote avec le Préfet, de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) par l'arrêté préfectoral n°17-734 du 07/04/2017. Le Préfet est désigné comme le pilote de la démarche et les services de la DDTM17 chargés de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI. La SLGRI « La Rochelle » s'applique aux 28 communes de la CDA.

D'autre part, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015 la Communauté d'Agglomération de La Rochelle exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} Janvier 2018 soit en exercice direct ou localement en s'appuyant sur les structures existantes qui perdurent (Syndicats notamment). Précisons également, que depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) est compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). La gestion des eaux pluviales urbaines correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines. La compétence GEPU n'est pas concernée par le présent PAPI d'intention.

Depuis 2000, la CdA exerce la compétence en matière d'« assainissement des eaux pluviales primaires et de ruissellement ». Cette compétence concerne la gestion qualitative et quantitative des eaux de ruissellement en amont et aval des zones urbaines. Le volet « gestion quantitative » de cette compétence est concernée par le PAPI d'intention.

Dans ce contexte, la CDA est légitimement amenée à porter et piloter le PAPI d'intention « Agglomération Rochelaise ».

3 UN ENGAGEMENT PLUS GLOBAL DE LA CDA LA ROCHELLE

Par choix et par nécessité liée à sa situation littorale, la CdA agit dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence (déchets, eau, environnement, transports, habitat, politique de la ville...) pour lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité et les ressources naturelles, pour une plus grande solidarité et cohésion sociale.

La CdA est engagée dans une politique de réduction des dépenses énergétiques, cela à travers de nombreux programmes : Charte de Construction Durable, Plan Climat Énergie Territorial.

Aujourd'hui, la CdA mène une démarche d'ensemble pour que son territoire soit plus vertueux et a ainsi été lauréate de l'appel à projets « Territoires d'Innovation », pour son projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » (LRTZC).

D'un coût global de plus de 28 M€ sur 7 ans, LRTZC vise à faire de l'agglomération de La Rochelle le premier territoire urbain littoral français neutre en émissions de carbone à l'horizon 2040 (avec une réduction de 50% en 2030). La gestion du pluvial y participe, parce qu'infiltrer les eaux pluviales dans des espaces verts, c'est diminuer l'énergie nécessaire pour les évacuer en mer par marée haute, c'est aussi participer à la diminution de la température estivale au sein des villes et le recours à la climatisation.

Cela se traduit donc par la volonté d'intégrer de façon plus prégnante les eaux pluviales dans ses projets de requalification urbaine. L'idée étant que la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) devienne une question transversale, intégrée au cœur des projets d'aménagement, et dépasse l'organisation en silo parfois rencontrée.

Dans cette optique, la CdA s'est portée candidate en 2020 à l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain.

L'Agglomération a été retenue dans le cadre de cet appel à initiatives notamment pour sa démarche transversale : intégration de la GIEP dans les documents de planification (PLUi, OAP thématique dédiée à l'eau), sensibilisation des aménageurs du territoire et de l'ensemble des services au travers de séminaires et ateliers autour de l'eau, réalisation d'études du potentiel de déconnexion des eaux pluviales sur des bassins versants urbains, promotion de la GIEP dans les projets d'aménagement portés par l'Agglomération.

4 OBJECTIFS DU PAPI D'INTENTION ET PRESENTATION DU TERRITOIRE

4.1 LES RAISONS DU PAPI D'INTENTION

Les objectifs du PAPI d'intention sont doubles :

- *Prolonger les PAPI littoraux avec des actions non structurelles* répondant aux objectifs de la SLGRI (et des obligations du PGRI Loire Bretagne). L'accent sera mis sur la réalisation d'études complémentaires sur le fonctionnement des marais rétro-littoraux ou les événements du passé, la formation des acteurs du territoire, l'amélioration de la gestion du risque d'inondation par submersion marine, le retour à la normale et la résilience du territoire.
- *Améliorer la connaissance des risques d'inondation autres que la submersion marine* et des enjeux présents sur les communes rétro-littorales. Rappelons que plus de 20 000 personnes ont été identifiées en zone inondable par ruissellement, remontée de nappe ou débordement de cours d'eau sur la CdA. Ainsi, les études menées viseront à comprendre le fonctionnement global des bassins versants et caractériser les aléas débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappe. Pour les zones d'interfaces (marais rétro-littoraux), il s'agira de mieux comprendre leur fonctionnement de façon à optimiser les consignes de gestion vis-à-vis de la protection des enjeux et des usages en cas d'alerte météo.

4.2 LE PERIMETRE DU PAPI D'INTENTION « AGGLOMERATION ROCHELAISE »

Le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention « agglomération rochelaise » est identique à celui de la SLGRI de la Rochelle.

Le périmètre de la SLGRI de La Rochelle a été défini dans l'arrêté préfectoral n°16.087 du 30 mars 2016, modifiant l'arrêté n°15.026 du 20 février 2015.

Ce périmètre incluait la partie continentale du TRI Ré - La Rochelle, ainsi que quelques communes des TRI Baie de l'Aiguillon et TRI Littoral Charentais. Pour des raisons de cohérence territoriale, les élus locaux ont demandé à l'Etat de rattacher les communes du TRI Littoral Charentais au TRI Ré – La Rochelle lors de la révision du second cycle de la Directive Inondation.

Le périmètre initial de la SLGRI tel que défini par arrêté préfectoral se limite au périmètre des T.R.I., soit 12 communes, et aux aléas littoraux.

Cependant, il est apparu nécessaire d'intégrer l'ensemble du territoire communautaire de l'Agglomération de La Rochelle afin d'intégrer l'ensemble des risques d'inondation présents sur le territoire et améliorer leur gestion sur les communes du TRI. Le paragraphe 6 du présent document donne une synthèse du diagnostic territorial élaboré durant le 2^{ème} semestre 2017 dans le cadre de la SLGRI.

Ainsi, la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) et le PAPI d'intention de la communauté d'agglomération de la Rochelle s'appliquent aux 28 communes de la CdA.

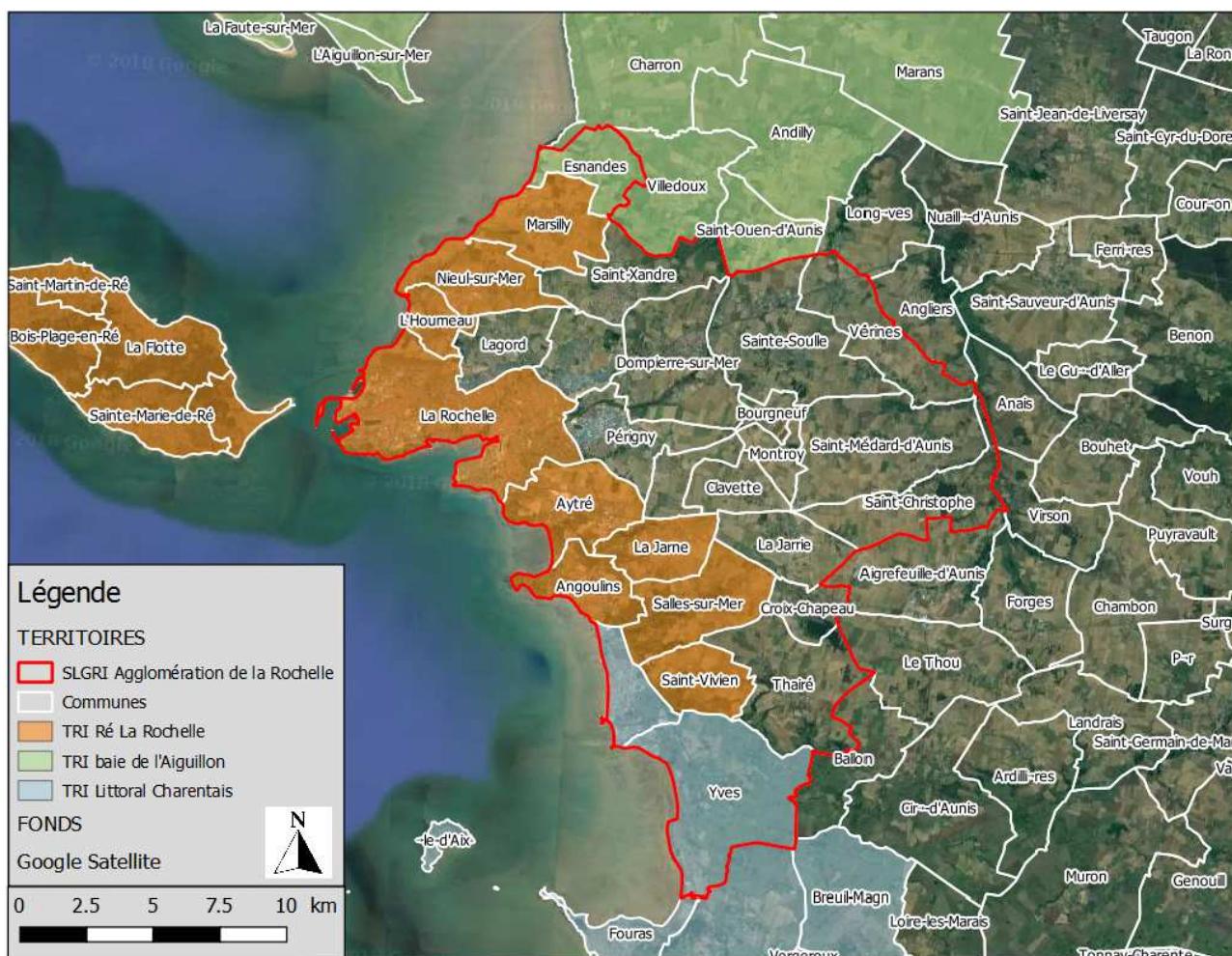


Figure 2 : Périmètre de la SLGRI et du PAPI d'intention de l'agglomération de La Rochelle

4.3 COHERENCE HYDRAULIQUE DU PERIMETRE DU PAPI

Il est nécessaire de préciser que le périmètre du PAPI pourra pour certaines actions dépasser les limites administratives de l'agglomération. Ainsi, les études portant sur les aléas rétro-littoraux ne pourront être menées qu'à l'échelle du bassin versant dans une logique amont-aval.

La Figure 5 représente le réseau hydrographique présent sur le territoire de la CdA La Rochelle ainsi que les principales unités hydrographiques de référence (UHR). Une partie de ces cours d'eau, d'orientation est-ouest, a un exutoire en façade maritime. L'autre partie, d'orientation ouest-est, est constituée d'affluents de cours d'eau plus importants situés en grande partie hors des limites administratives de la CdA.

Ainsi, lors de la mise en œuvre des actions portant sur un périmètre plus large que celui du PAPI d'intention, la CdA associera les structures gémapiennes aux différents Comité de Pilotage.

Par ailleurs, le périmètre du PAPI complet qui pourrait découler du PAPI d'intention pourra être élargi si ces études le justifient, afin d'intégrer cette logique de solidarité amont-aval.

4.4 PRESENTATION DU TERRITOIRE PHYSIQUE

4.4.1 PRESENTATION GENERALE DU LITTORAL

Le territoire de l'agglomération présente une façade maritime importante avec neuf communes littorales sur 28 communes, et un linéaire de côte de près de 50 km. Cette situation géographique, couplée à un relief dans l'ensemble plutôt plat, expose une bonne partie du territoire aux aléas littoraux et plus particulièrement à l'aléa de submersion marine (13 communes concernées à horizon 2100) comme l'a récemment rappelé la tempête Xynthia de février 2010. Du littoral, on peut distinguer les tronçons suivants :

- Les plateaux nord : de l'anse de l'Aiguillon (Esnandes) au marais de Pampin (La Rochelle). Cette partie du territoire accueille le paysage le plus ouvert et le moins artificialisé du littoral rochelais
- Le littoral urbain de La Rochelle : du Grand Port Maritime à la Maison du Conseil départemental. Ce paysage entièrement aménagé et urbanisé peut être considéré comme « saturé » ou « mature », encadré par les deux pointes de Chef de Baie et des Minimes.
- Le littoral sud de Besselue à la pointe du Chay : Ce troisième paysage est très fortement artificialisé, sans qu'il soit urbain pour autant.
- Le littoral sud d'Angoulins-sur-Mer à Châtelailon-Plage et Yves. Cette dernière séquence du littoral rochelais est fortement marquée par l'urbanisation, puis la réserve naturelle du marais d'Yves.

4.4.2 PRESENTATION DES BASSINS VERSANTS ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le territoire de l'agglomération s'étend sur 327 km². Il est situé au sud du Marais Poitevin (la commune d'Esnandes est dans le parc naturel régional du Marais Poitevin), au nord de la Charente et en bordure de l'océan Atlantique.

La zone d'étude est située sur les grands bassins versants Loire-Bretagne et Adour-Garonne. La partie du bassin Loire Bretagne représente à elle seule près des deux tiers du territoire

Ces grands bassins sont par ailleurs formés de plusieurs Unités Hydrographiques de Référence (UHR)¹. 5 d'entre elles concernent le périmètre d'étude :

- Les bassins de la Rochelle et du Pertuis Breton au milieu et sur le littoral (bassin Loire Bretagne);
- Le bassin du Curé et de ses affluents à l'Est (bassin Loire Bretagne) ;
- Le bassin de la Sèvre Niortaise au Nord (bassin Loire Bretagne) ;
- Le bassin des Marais de Charente au Sud (bassin Adour-Garonne).

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Eaux Pluviales Primaires (SDEPP)² de l'Agglomération actualisé en 2014, un découpage en sous bassins élémentaires a été réalisé. Ainsi, 81 sous bassins élémentaires ont été découpés pour les besoins de l'étude.

¹ Pour rappel, les UHR sont des partitions hydrographiques de bassin des Agences de l'Eau, définies par les SDAGE.

² Présentation du SDEPP au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page 74

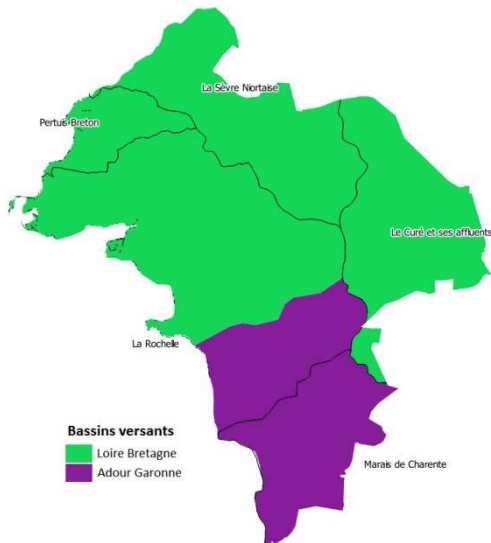


Figure 3 : Délimitation des grands bassins versants et des UHR



Figure 4 : Délimitations des sous-bassins versants (SDEPP CDA LA Rochelle)

La Figure 5 donne un aperçu du réseau hydrographique du territoire de l'Agglomération.

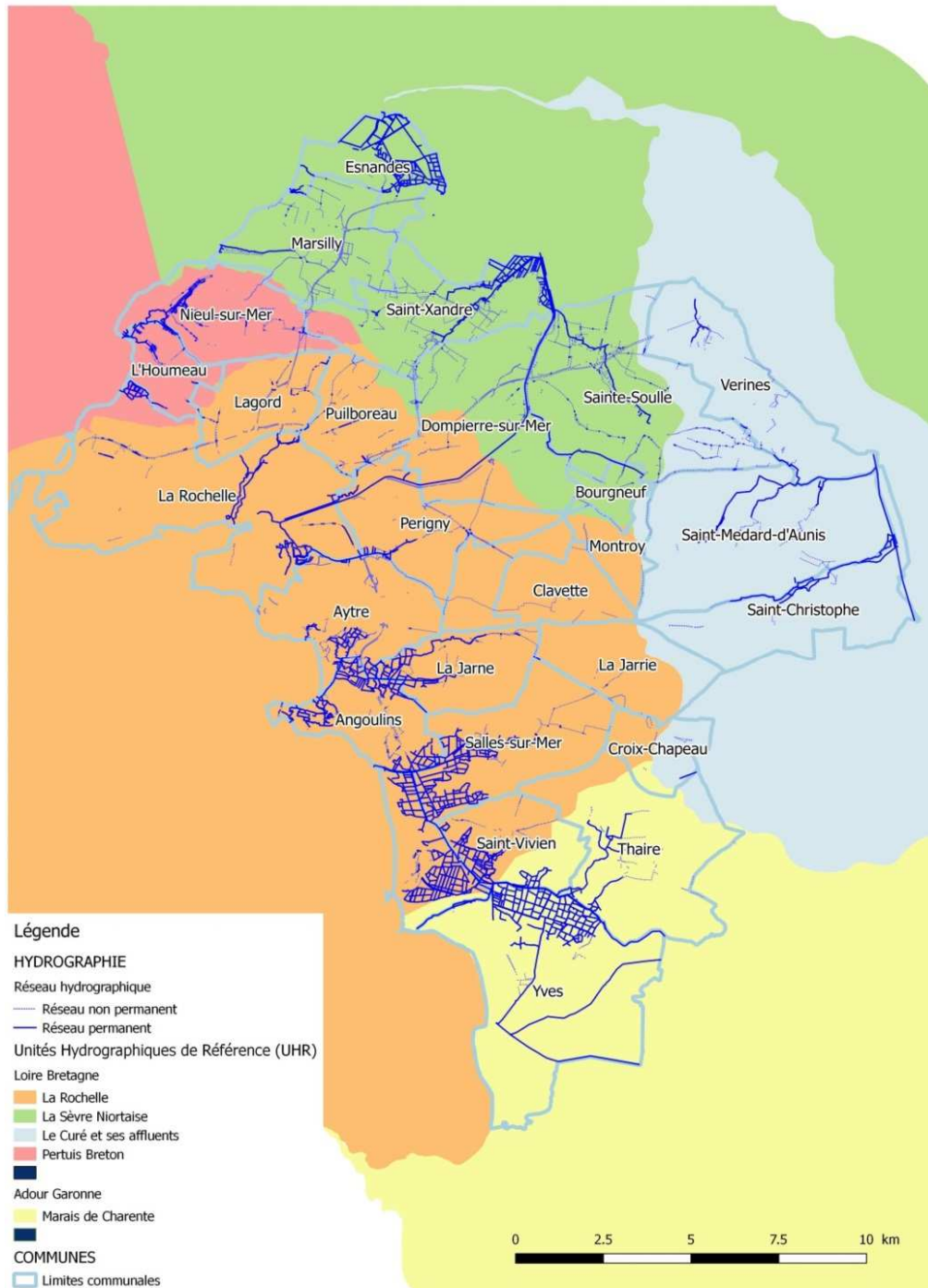


Figure 5 : Réseau hydrographique du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle

Le réseau hydrographique de l'agglomération comprend un linéaire d'environ 770 km, principalement artificialisés (environ 90%). Ainsi, canaux et fossés, représentent à eux seuls 690 km du réseau. Les canaux, hors canal de Marans, servent en grande partie à la gestion hydraulique des marais. Les cours d'eau représentent environ 60 km du réseau hydrographique, soit environ 8%. Près de la moitié du réseau hydrographique est constitué d'axes d'écoulement non permanents. Aucune station de mesure du service de prévision des crues (SPC) n'est implantée sur les cours d'eau du territoire de la communauté d'agglomération de la Rochelle.

Le territoire présente de nombreuses zones humides remarquables classées Natura2000. La majorité des marais du territoire a été reconnue Sites d'Importance Communautaire au sens de la Directive habitat 92/43/CEE.

Une partie des cours d'eau présente une orientation générale vers l'ouest, avec un exutoire sur la façade maritime. Certains traversent au préalable des zones de marais avant de se rejeter en mer, les autres se déversent dans le canal de Marans qui lui-même débouche sur le littoral au niveau du Vieux Port de la Rochelle.

L'autre partie de ces cours d'eau, situés sur des communes plus rurales, présente un axe d'écoulement orienté vers l'est, avec un exutoire sur le Traquenard ou le Virson, affluents du Curé, qu'ils rejoignent peu avant Nuillé-d'Aunis. Le Virson et le Traquenard s'écoulent sur les communes de Saint-Cristophe, Saint-Médard-d'Aunis et Vérines à l'est du territoire.

Les cours d'eau les plus importants et que l'on pourrait déjà plus facilement qualifier de rivière sont :

- Le canal de Marans excavé sur plusieurs mètres de profondeur, notamment à sa traversée de la Ville de la Rochelle. Le **canal de Marans à La Rochelle** est par définition un canal de jonction par dérivation (de la Sèvre Niortaise vers l'océan).
- Le Traquenard et le Virson, affluents du Curé, qui longent, en parallèle, les limites communales des trois communes les plus à l'est que sont Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis et Vérines.

5 PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE DU POINT DE VUE DE LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION

5.1 LA COMPETENCE GEMAPI

La CdA La Rochelle exerce sur son territoire la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} Janvier 2018. La compétence GEMAPI vise, dans un objectif de prévention des inondations en assurant notamment la gestion des ouvrages hydrauliques (systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques).

Une réflexion préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI a été conduite au cours de l'année 2017 à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Cette réflexion a pris la forme d'une étude de gouvernance.

Plusieurs scénarii ont été étudiés pour :

- La gouvernance pour l'organisation et la gestion de la compétence au 1^{er} Janvier 2018 ;
- Les budgets nécessaires pour la mise en œuvre de cette compétence selon différents niveaux d'ambitions ;
- Le financement pour assurer les recettes nécessaires à l'exercice de la compétence.

Suite à cette réflexion, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a fait le choix de retenir un scénario transitoire en 2018 afin d'intégrer pleinement les changements règlementaires (projet de loi GeMAPI de Novembre 2017) et d'assurer une prise en main progressive des enjeux et des ouvrages du territoire.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a souhaité exercer la compétence en s'appuyant dans certains cas sur les structures existantes qui ont vocation à perdurer (Syndicats notamment).

Ainsi, sur le **secteur sud de l'Agglomération**, Châtelailon-Plage et Yves, les ouvrages de protection contre la submersion marine sont actuellement sous gestion du SILYCAF en attendant la réception des derniers travaux prévus dans le cadre du PAPI Baie d'Yves. Une convention de délégation d'une partie de la compétence GeMAPI a été signée à cet effet entre le SILYCAF et la CdA.

Sur le **secteur nord de l'Agglomération**, le système d'endiguement d'Esnandes-Charron est à cheval sur 2 EPCI : la CdA La Rochelle (Esnandes) et le Communauté de Communes Aunis Atlantiques (Charron). L'Etat exige d'avoir un gestionnaire unique pour la gestion d'un système d'endiguement présent sur plusieurs EPCI. **Un mode de gestion par simple conventionnement entre CDA et CDC Aunis Atlantique ne semble donc pas acceptable.**

Afin de répondre aux exigences de l'Etat, un Syndicat Intercommunautaire est en cours de création. Cette structure a pour objet d'exercer sur son périmètre, en lieu et place de ses membres, une partie des missions résultant de l'alinéa 5 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement : « défense contre les inondations et contre la mer », en l'occurrence la lutte contre la submersion marine. A ce titre, le syndicat assurera l'entretien et la surveillance des systèmes d'endiguement commun à Esnandes et Charron contre le risque de submersion marine.

Depuis 01/01/2018, la CdA succède à la Ville de la Rochelle pour la Maîtrise d'Ouvrage des travaux inscrits au PAPI « agglomération rochelaise » sur le **secteur de La Rochelle**.

Suite au transfert de la compétence GEMAPI, la CdA et le Département de la Charente-Maritime ont souhaité conventionner afin de maintenir les missions qu'exerçait le Département dans le cadre de cette compétence. Ainsi, une convention a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 afin de confier au Département la Maitrise d'Ouvrages des études et travaux de protection inscrits aux PAPI. Cette délégation ne s'applique pas sur les communes de La Rochelle, Yves et Châtelailon. Dans le cadre de cette convention, la CdA peut également faire appel au Département pour engager des travaux d'urgence.

5.2 LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES PRIMAIRES »

Suite aux inondations survenues en novembre 2000 et janvier 2001, la CdA a créé le service Eaux Pluviales et Littorales qui exerce notamment la compétence « en matière d'assainissement des eaux pluviales primaires et de ruissellement » avec :

- ✓ L'élaboration du Schéma Directeur des Eaux Pluviales Primaires (SDEPP). La CdA dispose depuis fin 2015, de son Schéma Directeur des Eaux Pluviales Primaires sur l'ensemble de son territoire. Ce document a notamment contribué à la définition des dispositions portant sur la gestion des eaux pluviales inscrites aux règlements des PLU et du PLUi.

- ✓ La réalisation et gestion d'ouvrages de stockage, de régulation et de traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel. La CDA de la Rochelle gère actuellement une trentaine de bassins de rétention.

La gestion des eaux pluviales est répartie entre les communes et la CdA selon le schéma suivant :



Figure 6 : La compétence « eaux pluviales » sur l'Agglomération

Remarque :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) est compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). La gestion des eaux pluviales urbaines correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines. La compétence GEPU n'est pas concernée par le présent PAPI d'intention.

6 PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE DU PROJET DE PAPI D'INTENTION

6.1 L'ORGANISATION INTERNE : UNE EQUIPE DE PROJET

Un Vice-président délégué aux questions « littorales » a naturellement été identifié pour la conduite politique de cette démarche.

Pour la mettre en œuvre, une équipe projet s'est constituée, au sein des services techniques de la CdA, s'appuyant sur les compétences existantes du service des Eaux Pluviales Primaires devenu le Service des Eaux Pluviales (EPL) et Littorales en 2012. Ce service, conjointement avec le service d'Etudes Urbaines, travaille depuis 2008 à la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi).

Pour le montage du dossier puis la mise en œuvre du PAPI, un Equivalent Temps Plein sera créé au sein du service EPL. Ce chargé de mission aura pour rôle d'organiser la concertation et la gouvernance du PAPI en assurant le lien entre l'ensemble des partenaires, et de réaliser la maîtrise d'ouvrage d'une partie des actions.

Le bureau d'étude « ISL ingénierie » a été choisi pour assister la CdA dans l'élaboration du dossier de candidature PAPI.

6.2 LA CONCERTATION REALISEE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LA SLGRI ET DU PAPI

L'élaboration de la S.L.G.R.I. et du PAPI a fait l'objet d'une concertation importante auprès de l'ensemble des parties prenantes :

- Dès la phase du diagnostic de la SLGRI, chaque commune du territoire a été contactée via des **questionnaires d'enquêtes** afin de recueillir des informations relatives aux aléas, aux enjeux et aux ouvrages de protection présents sur le territoire.
- Un **comité de pilotage** et un **comité technique** ont été mis en place afin d'aborder l'ensemble des thématiques d'actions de manière décloisonnée et impliquer l'ensemble des acteurs dans la prise de décision. Près de 110 partenaires ont été invités au Comité de Pilotage.
- Des **ateliers de concertation** ont été organisés le 30 juin 2017, le 11 avril 2018 et les 7 et 8 novembre 2018. Ils ont permis aux participants de produire des compléments au diagnostic et de définir les objectifs de la stratégie. Les ateliers de concertation relatifs à l'élaboration des fiches actions du PAPI ont été organisés par thématiques et par secteurs géographiques.
- Des **réunions de travail avec les éventuels co-financeurs** ont été organisées afin de définir le plan de financement du programme d'actions du PAPI,

Le tableau de synthèse des réunions est présenté ci-après.

Type	Date	Lieu	objet
Réunion de démarrage	03/11/2016	Locaux CDA La Rochelle Périgny	Réunion de démarrage, présentation de la démarche
COTECH	08/03/2017	Locaux CDA La Rochelle Périgny	Présentation du contexte, de la démarche, des étapes clefs et du calendrier prévisionnel Préfiguration du COPIL de lancement
COPIL de lancement	02/05/2017	Locaux CDA La Rochelle Périgny	Présentation du contexte, de la démarche, des gains pour le territoire, des étapes clefs et du calendrier prévisionnel
Groupes de travail	30/06/2017	Locaux CDA La Rochelle Périgny	1 ^{ère} phase de concertation consacrée à l'évaluation du degré de maturité de la mise en œuvre actuelle de la politique de Prévention des inondations sur le territoire par les participants 2 ^{ème} phase de concertation pour amener les participants à s'interroger sur les conditions de réussites de la SLGRI sur différentes thématiques
COPIL	12/12/2017	Locaux CDA La Rochelle Périgny	Présentation du diagnostic Retour sur les ateliers de concertation Proposition d'axes de travail pour la définition de la stratégie

COTECH	08/03/2018	Locaux CDA La Rochelle Périgny	Retour sur le diagnostic : Points à valider pour finaliser définitivement le rapport de diagnostic, Préparation de la deuxième phase de concertation : Présentation et validation de la note de cadrage Présentation d'un préprogramme
Groupes de travail	11/04/2018	Locaux CDA La Rochelle Périgny	Définir avec les participants le contenu d'une stratégie permettant de réduire le risque d'inondation sur l'Agglomération de La Rochelle Hiérarchiser avec les participants les mesures qui semblent les plus adaptées sur le territoire (littoral ; rétro littoral) Préciser le contenu des mesures et les modalités de mise en œuvre, par groupes thématiques
COPIL	10/07/2018	Locaux CDA La Rochelle Périgny	Présentation de la SLGRI (objectifs, sous-objectifs, mesures)
COTECH	16/10/2018	Locaux CDA La Rochelle Périgny	Présentation du rapport d'accompagnement de la SLGRI
Groupes de travail	7 et 8 novembre 2018	Locaux CDA La Rochelle Périgny	Présentation aux acteurs du territoire d'esquisses de fiches actions du PAPI par thématique et par secteur géographique. Recueil des observations et avis pour prise en compte dans le programme d'actions
Réunion de travail	06/12/2018	Locaux CDA La Rochelle Périgny	Présentation de propositions de fiches actions du PAPI aux cofinanceurs. Recueil des avis et observations

Tableau 1 : Réunions de concertation pour l'élaboration de la SLGRI et du PAPI

6.3 LE PILOTAGE DU PAPI D'INTENTION

Les parties prenantes associées au PAPI d'intention « Agglomération rochelaise » représentent l'ensemble des acteurs intervenants sur le territoire de la CDA.

Chacun intervient selon son rôle et son statut : maître d'ouvrage, gestionnaire, partenaire financier, usager du territoire, acteur économique, partenaire institutionnel.

Au-delà de la période d'élaboration du présent dossier, une concertation spécifique est indispensable pendant la phase de mise en œuvre du PAPI d'intention. Elle sera coordonnée par le chargé de mission PAPI recruté par la CDA.

Le dispositif prévoit un comité de pilotage chargé de veiller à l'avancement des actions du PAPI d'intention. Ce comité de pilotage (COPIL) est présidé par le Vice-Président délégué de la Cda et se réunira au moins une fois par an.

La composition du COPIL est donnée en ANNEXE 5 du dossier.

Le COPIL est le garant de la bonne mise en œuvre des actions du PAPI d'intention et de l'atteinte des objectifs fixés et validés par le comité de labellisation.

Il s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes de sa mise en œuvre. Il assure en particulier le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées, participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financements et des moyens mobilisés.

Afin de maintenir une concertation tout au long de la mise en œuvre au programme, des Comités de Pilotage, Comités Techniques et groupes de travail seront organisés par action autant que nécessaire et réuniront les acteurs concernés.

6.4 LES MAITRES D'OUVRAGE DES ACTIONS

Les maîtres d'ouvrages des actions ont été identifiés en concertation, selon leur légitimité et leur positionnement.

Chaque maître d'ouvrage et chaque gestionnaire en lien avec une action est renseigné dans les fiches action du PAPI.

7 BILAN DES PAPI PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CDA

7.1 LES PAPI PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CDA

Suite à la tempête Xynthia de février 2010, trois PAPI ont été labélisés sur le territoire de l'agglomération de la Rochelle pour des communes littorales essentiellement impactées par les submersions marines :

- **Le PAPI « Agglomération Rochelaise »**, porté par la Communauté d'Agglomération, s'étendant du sud d'Angoulins-sur-Mer, à la pointe Saint-Clément au nord sur la commune d'Esnandes. Le plan d'actions du PAPI, prévu sur la période 2013-2018, a été labellisé par la CMI de décembre 2012. La durée de la convention financière arrivant à terme fin 2018 et le PAPI n'étant pas achevé, un avenant de prolongation de délai a mis en œuvre afin de prolonger le PAPI jusque 2022. Un avenant financier a par ailleurs été validé en CMI le 3 décembre 2019 suite à cette prolongation. Le coût global du PAPI, avenant compris, est porté à 31,101 M€.
- **Le PAPI « Baie d'Yves »** porté par le Syndicat Intercommunal du Littoral Yves, Châtelailon, Aix, Fouras (SILYCAF) qui concerne les communes d'Yves et de Châtelailon-Plage. Le plan d'actions du PAPI, prévu sur la période 2012-2016, a été labellisé par la CMI de 13 décembre 2011. Le PAPI n'étant pas achevé au 31 décembre 2016, un avenant de prolongation et un avenant financier a également été mis en œuvre afin de prolonger le programme jusque fin 2021. Le coût global du PAPI, avenant compris, est porté à 42,264 M€, dont 27,804 M€ concernant le territoire de la CdA.

→ **Le PAPI « Nord Aunis »** porté par la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour la partie Nord de la commune d'Eslandes. Le plan d'actions du PAPI, prévu sur la période 2014-2019, a été labellisé par la CMI de décembre 2013. Suite à la réalisation d'une étude hydraulique menée à l'échelle de la Baie de l'Aiguillon en 2018, le PAPI du Nord Aunis a été actualisé. Ainsi, le PAPI a été prolongé jusque 2023 et le coût global du PAPI, avenant compris, est de 16,074 M€, dont 3.26 M€ concernant le territoire de la CdA.

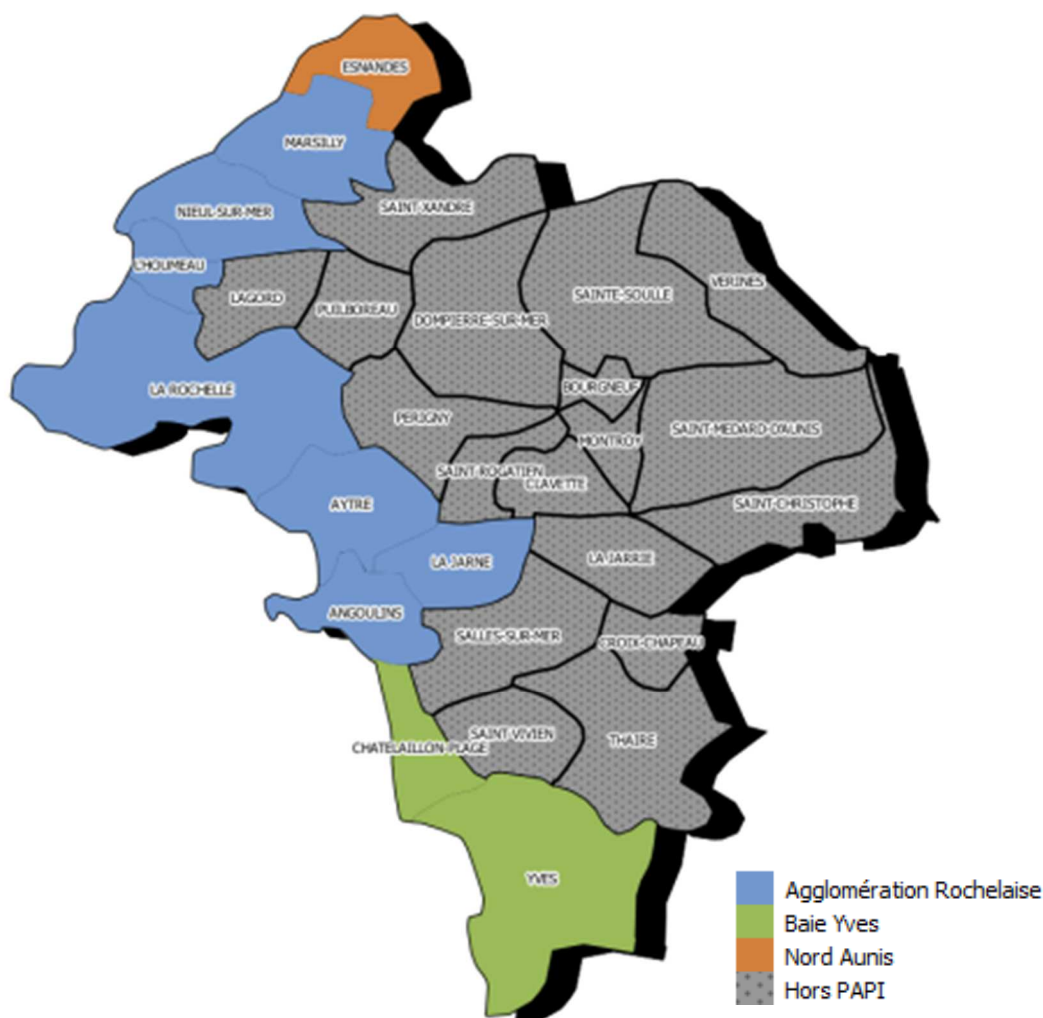


Figure 7 - Cartographie des PAPI sur l'agglomération de La Rochelle

7.2 BILAN DES PAPI

7.2.1 PAPI « AGGLOMERATION ROCHELAISE »

Dans le cadre de l'élaboration de l'avenant financier du PAPI « Agglomération Rochelaise », un bilan financier et technique de l'avancement des actions a été réalisé sur la période de la convention initiale (2013-2018). **Ce bilan est donné en ANNEXE 2 du dossier pour plus de précisions.**

Les graphiques de la Figure 8 présentent une analyse axe par axe de l'état d'avancement et du bilan financier du programme d'actions du PAPI Agglomération Rochelaise début 2019.

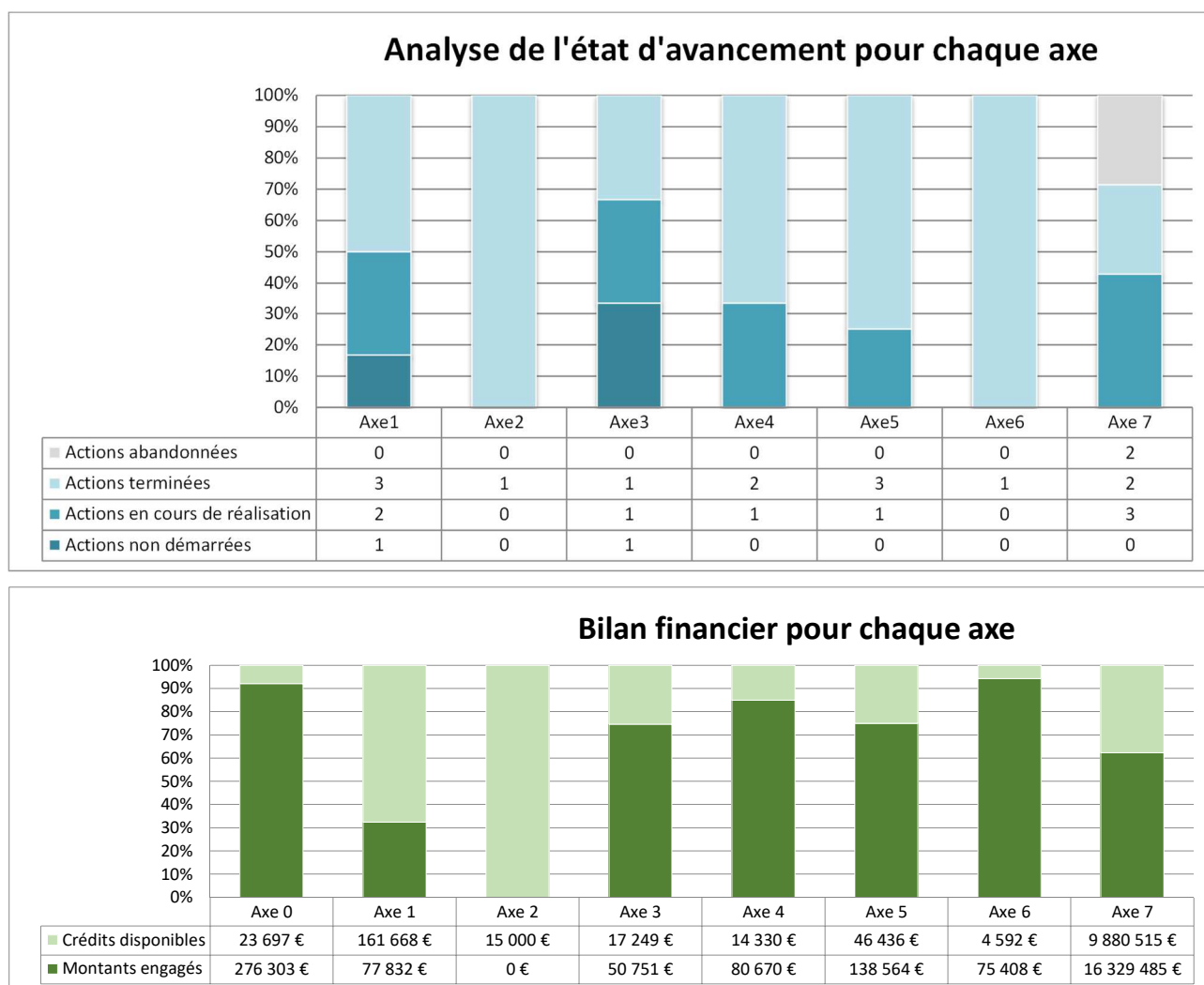


Figure 8 : Analyse axe par axe de l'état d'avancement et du bilan financier du programme d'actions du PAPI Agglomération Rochelaise

Le PAPI Agglomération Rochelaise, labellisé sur la période 2013-2018, présente une ambition forte notamment en matière d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque de submersion marine (6 actions pour l'axe 1) et d'ouvrages de protection maritime (7 actions pour l'axe 7).

L'axe 1 reflète la volonté forte du territoire de la CDA de La Rochelle d'améliorer la connaissance et la conscience du risque avec l'information et la communication aux populations et acteurs socio-économiques. En effet, 66% des actions sont en cours de réalisation ou terminées : il s'agit principalement d'actions de communication et de sensibilisation des populations et des acteurs du territoire. Le maintien de la mémoire du risque est également visé avec l'installation de 42 repères de laisses de mer. A ce jour, 30% des montants labellisés ont été consommés. L'action 1.06, relative à la création d'un observatoire des enjeux, correspond à plus de 40% du montant alloué à l'axe 1. Cette action n'a pas démarrée et sera réalisée en régie sur la période de réalisation du futur avenant financier.

L'**axe 2**, relatif à la surveillance et la prévision des inondations, ne comprend qu'une action pour la réalisation d'une étude pour la mise en place d'une cellule de surveillance et d'alerte en assistance intercommunale. Sans attendre la réalisation de cette étude, la CdA a mis en œuvre une astreinte opérationnelle en 2015. Cette astreinte accompagne les communes en cas d'alerte en suivant les prévisions météorologiques et en assurant la surveillance des systèmes d'endiguement. Afin de préciser les prévisions attendues sur son territoire, un contrat a été mis en œuvre avec Météofrance en 2014. L'astreinte représente un coût de personnel de 15 000€ environ par an. Le contrat avec Météofrance représente une dépense de 14 000€ TTC par an environ. L'action 2.01 n'ayant pas été engagée, l'Agglomération a souhaité, dans le cadre de l'avenant financier, modifier la fiche action initiale afin de réaliser une étude ayant pour but de recenser les moyens à mettre en œuvre en cas de crise et identifier les éventuelles possibilités de mutualisation entre les communes et l'Agglomération.

L'**axe 3**, relatif à l'alerte et la gestion de crise, comprend 3 actions. Deux des trois actions sont terminées, la troisième n'a pas démarré. Les montants labellisés alloués à cet axe sont presque entièrement consommés. En effet, l'ensemble des PCS (action 3.01) ayant été réalisés en régie par les communes, peu de dépenses ont été engagées. Une action importante sur cet axe concerne la réalisation d'exercices intercommunaux de simulation de submersion marine. Un premier exercice a été mené fin 2019.

L'**axe 4**, relatif à la prise en compte du risque de submersion marine dans l'urbanisme, comprend également 3 actions. Deux des trois actions sont terminées, la troisième est en cours de finalisation (élaboration des PPRL). Les montants labellisés alloués à cet axe ont été consommés à hauteur de 85%. Ils concernent uniquement l'action de mise à jour des documents d'urbanisme : intégrations des projets de règlement des PPRL, réalisation d'une étude permettant d'intégrer le risque de submersion dans la définition des Orientations d'Aménagement Particulières du PLUi (OAP) et dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi). Sur cet axe, on retrouve également la réalisation de l'étude de définition des risques littoraux sur le territoire de la CdA en 2012. Cette étude, pilotée par l'Agglomération en partenariat avec les services de l'Etat, a notamment servi de support à l'élaboration des PPRL en cours de finalisation. Le financement de cette étude, ainsi que l'élaboration des PPRL, est hors PAPI.

L'**axe 5**, relatif aux actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, comprend 4 actions. Environ 75% des actions sont terminées, la dernière action est en cours de finalisation. Les montants labellisés alloués à cet axe ont été consommés à hauteur de 75%. On notera que, pour faire suite à ces actions, l'avenant financier prévoit la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les secteurs de Lauzières sur les communes de l'Houmeau et Nieul-sur-Mer et sur le secteur du Vieux-Port de La Rochelle.

L'**axe 6**, relatif au ralentissement des écoulements, ne comprend qu'une action d'étude de définition de l'impact des marais rétro-littoraux sur l'hydraulique des submersions marines. L'action est aujourd'hui terminée et les montants labellisés alloués ont été consommés à hauteur de 94%.

L'**axe 7**, engageant des financements relativement important (97% du montant total du PAPI), est une des réponses aux nécessités de protection des populations contre les submersions marines. Les travaux engagés sont essentiellement dédiés à la construction, au rehaussement et/ou au confortement d'ouvrages de protection. Sur les 7 actions labélisées, 5 ont été engagées dont 2 sont aujourd'hui terminées. Sur les 2 actions restantes, l'une a été retirée du PAPI suite à la décision du COPIL PAPI en octobre 2014. L'autre action prévue pour protéger le bourg de Lauzières a été en grande partie abandonnée pour des raisons de faisabilité technique et financière (protection des enjeux sur les communes de Nieul-sur-Mer et de l'Houmeau). Pour cette dernière action, la stratégie de protection initiale a évolué, passant d'une protection collective à des protections individuelles de réduction de vulnérabilité. Les montants labellisés alloués à cet axe ont été engagés à hauteur de 62%.

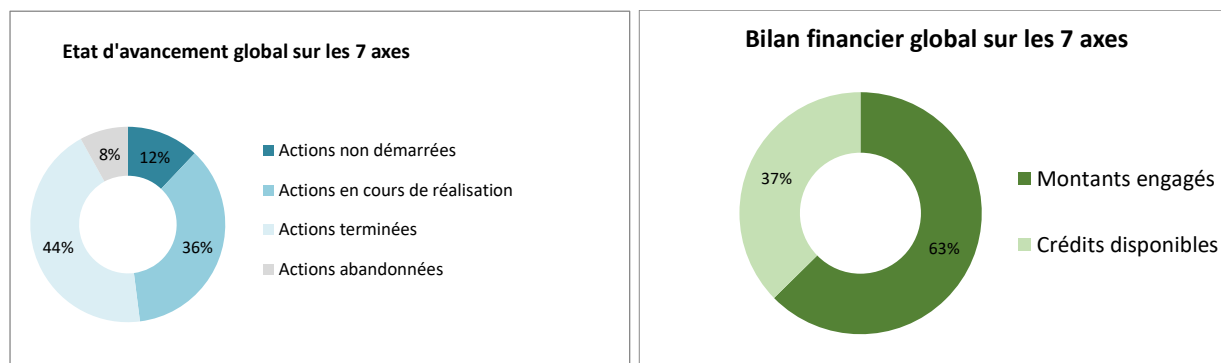


Figure 9 : Analyse globale sur les 7 axes de l'état d'avancement et du bilan financier du programme d'actions du PAPI Agglomération Rochelaise

L'analyse de l'ensemble des actions montre que 44% des actions sont réalisées à ce jour, 36% sont en cours, 12% ne sont pas démarrées et 8% sont retirées (2 actions). Ainsi 80% des actions du programme ont été engagées et près de 60% des crédits ont été consommés. Si on exclut, par ailleurs, les 2 actions abandonnées, alors ce chiffre est porté à 87 % d'actions engagées.

7.2.2 AVENANTS DU PAPI « AGGLOMERATION ROCHELaise »

7.2.2.1 Avenant de prolongation de délais

En application de la loi n°2014-58 de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » du 27 janvier 2014 ayant engendré le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » des communes aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), la Communauté d'Agglomération est désormais compétente en matière de Prévention des Inondations.

Suite à ce transfert, la maîtrise d'ouvrage de certaines actions a évolué et un retard a été généré dans la mise en œuvre des plusieurs actions du PAPI. Ainsi, il est apparu nécessaire de procéder à une prolongation du programme initial. La durée de la convention financière du PAPI Agglomération Rochelaise a donc fait l'objet d'une prolongation jusque 2022.

La seule incidence financière de cette prolongation concerne le montant de l'axe 0, correspondant à l'animation du PAPI. En effet, celui-ci a été actualisé du fait que l'animation doit se poursuivre entre 2019 et 2022.

Période	Montant prévisionnel	Participation de l'Etat (40%)	Participation de l'Agglomération	Consommation
2013 - 2018	300 000€	120 000€	180 000€	Montants engagés sur la période 2013-2018 : 276 303€ Reliquats : 23 697€
2019 - 2022	240 000€	96 000€	144 000€	-

L'avenant de prolongation de délai a été signé le 7 octobre 2019.

7.2.2.2 Avenant financier

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, structure porteuse du PAPI, s'emploie à mettre en place les opérations qui ont bénéficié de cette labellisation. La plupart de ces actions sont engagées (plus de 80%), ce qui permet de confronter la réalité de leur réalisation avec le projet tel qu'il avait été initialement établi.

Ce second avenant aux dossiers PAPI se révèle nécessaire à la bonne réalisation du programme ; il se constitue de :

- modifications financières et administratives des informations labellisées,
- de modifications du contenu de certaines fiches actions,
- de la suppression ou ajout de fiches actions supplémentaires.

Les objectifs avancés pour chacune des actions sont conservés. La stratégie initiale de chaque action du PAPI est inchangée sauf pour les axes 5 et 7 du PAPI.

Dans un premier temps, on note d'une façon générale un écart dans la pratique entre la mise en œuvre des actions et les dispositions administratives, techniques et financières prévues dans les fiches action, constat d'autant plus avéré s'agissant des actions dites de « travaux » contenues dans l'axe 7.

Ces écarts se manifestent au fur et à mesure de la progression des études de conception des projets et de l'affinage des coûts prévisionnels qui en sont issus. Ils sont d'ordre technique ou financier, les deux étant étroitement corrélés.

L'origine de ces écarts est multiple :

- une sous-estimation financière du projet initial et/ou des contraintes techniques et environnementales,
- une évolution du projet suite à des exigences techniques et à l'aboutissement de la concertation,
- une analyse coût bénéfice (ACB) négative de certaines propositions d'aménagement,
- un abandon du projet sur décision des élus concernés.

Certaines actions méritent par ailleurs d'être renouvelées sur la durée de l'avenant de prolongation, c'est le cas notamment des actions de sensibilisations et de communications prévues à l'axe 1 ou des exercices de gestion de crise et de retour à la normale prévus à l'axe 3 du PAPI.

Les DICRIM et PCS devront également être mis à jour afin d'intégrer :

- l'approbation prochaine des PPRL,
- la prise en compte du risque de rupture des nouveaux ouvrages de protection réceptionnés entre fin 2018 et 2021.
- les éventuelles évolutions suite aux élections municipales (2020) : l'identification des personnes ressources et des numéros de téléphone devront être actualisés a minima,

Les documents liés à l'urbanisme (PLUi notamment) devront également intégrer les recommandations des futurs PPRL.

D'un point de vue administratif, l'avenant financier permet de procéder à la révision de certaines maîtrises d'ouvrage liée notamment à l'exercice la compétence GEMAPI. En effet, la CdA ayant récupéré la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018, elle assure aujourd'hui la gestion des systèmes d'endiguement et la maîtrise d'ouvrage des actions de travaux (axe 7) portées initialement par la Ville de La Rochelle.

Pour chaque action, le calendrier prévisionnel a été revu en tenant compte de la prolongation de délais (2019-2022) du premier avenant.

Enfin, les plans de financement annexés à la convention financière du PAPI faisaient état d'un coût HT pour la mise en place des actions. Le nouveau plan de financement proposé distingue, comme le souhaite les services de l'Etat, le coût HT prévisionnel et le coût global prévisionnel.

Les financements accordés pour chaque action par les partenaires sont calculés sur la base du coût global prévisionnel qui est le montant HT lorsque le maître d'ouvrage de l'action est assujéti au FCTVA ou le coût TTC dans le cas contraire.

La nouvelle participation de l'Etat au financement de certaines actions a été revue d'après l'annexe 3 du cahier des charges PAPI, laquelle définit les modalités de financement de l'Etat selon le type d'action labélisée dans un PAPI.

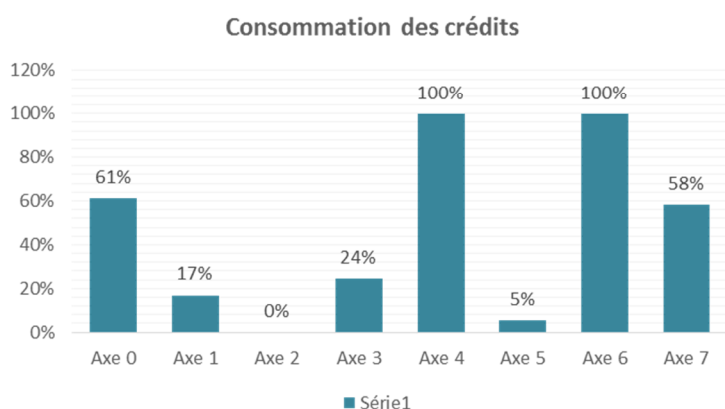
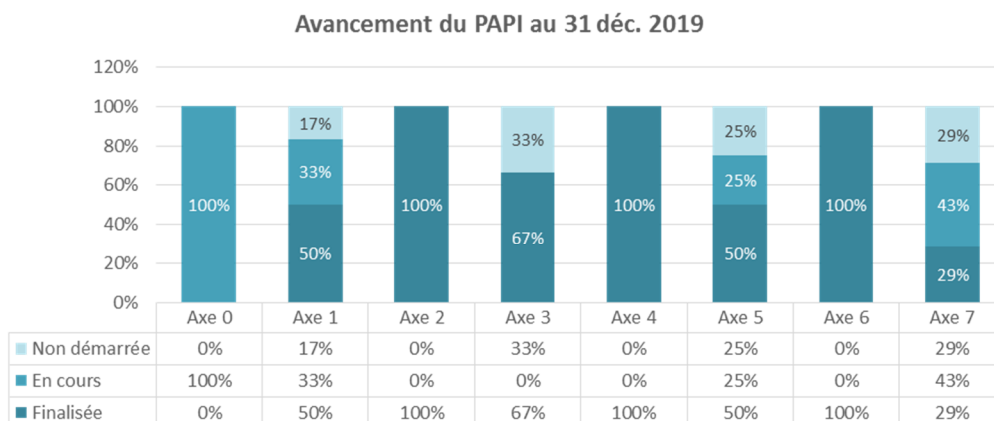
Les ajustements souhaités dans les dossiers PAPI et objets du présent avenant sont issus d'une réflexion menée avec les services de l'Etat de Charente-Maritime, et les partenaires financiers identifiés dans les conventions cadres.

Le coût global du PAPI actualisé (avec les 2 avenants) a été évalué à 31 107 168,57€, soit une augmentation de 904 668,57 € ou **3 % du budget initial**.

L'avenant financier du PAPI « Agglomération Rochelaise » a été validé en CMI le 3 décembre 2019.

La figure ci-après présente l'état d'avancement du PAPI Agglomération Rochelaise au 31 décembre 2019, après intégration de l'avenant financier.

Avancement du PAPI Agglomération Rochelaise au 31 décembre 2019



	Coût global	Dépenses	Disponibles	Réalisé
Axe 0	540 000,00 €	330 602,50 €	209 397,50 €	61%
Axe 1	271 976,21 €	45 817,00 €	226 159,21 €	17%
Axe 2	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	0%
Axe 3	175 550,76 €	43 000,00 €	132 550,76 €	24%
Axe 4	160 670,00 €	160 670,00 €	- €	100%
Axe 5	2 138 563,60 €	116 176,10 €	2 022 387,50 €	5%
Axe 6	75 408,00 €	75 408,00 €	- €	100%
Axe 7	27 730 000,00 €	16 181 934,20 €	11 548 065,80 €	58%
Total	31 107 168,57 €	16 953 607,80 €	14 153 560,77 €	55%

Figure 10 : Avancement du PAPI Agglomération Rochelaise au 31 décembre 2019 après validation de l'avenant financier

7.2.3 PAPI « BAIE D'YVES »

La mise en œuvre du PAPI « Yves Châtelailon » a démarré dès la signature de la convention financière en novembre 2012. Cette dernière avait été établie pour la période 2012-2016.

En 2015, au regard de l'avancement général du programme, et des délais nécessaires à l'achèvement des actions, le SILYCAF avait proposé un 1er avenant financier et de prolongation (2018).

Cet avenant avait été validé par la Direction Générale de la Prévention des Risques et le Comité Technique de la CMI le 1^{er} décembre 2015.

En 2018, il est apparu nécessaire d'apporter de nouvelles modifications à la convention financière précédemment révisée. En effet les budgets réévalués dans le cadre du 1^{er} avenant financier ne permettaient pas de couvrir les besoins réels. Bénéficiant d'une meilleure visibilité quant à la mise en œuvre des actions et leur budget précis, le SILYCAF a été en mesure d'ajuster au mieux les enveloppes en libérant les crédits non utilisés. Le programme a également été prolongé jusqu'à fin 2021 et le budget dédié à l'animation du PAPI a été révisé en lien avec cette prolongation.

Ces dispositions ont été approuvées par le comité de pilotage le 18 décembre 2018.

Les graphiques ci-après présentent une analyse axe par axe de l'état d'avancement et du bilan financier du programme d'actions du PAPI « Baie d'Yves ».

Le bilan date de fin 2019.

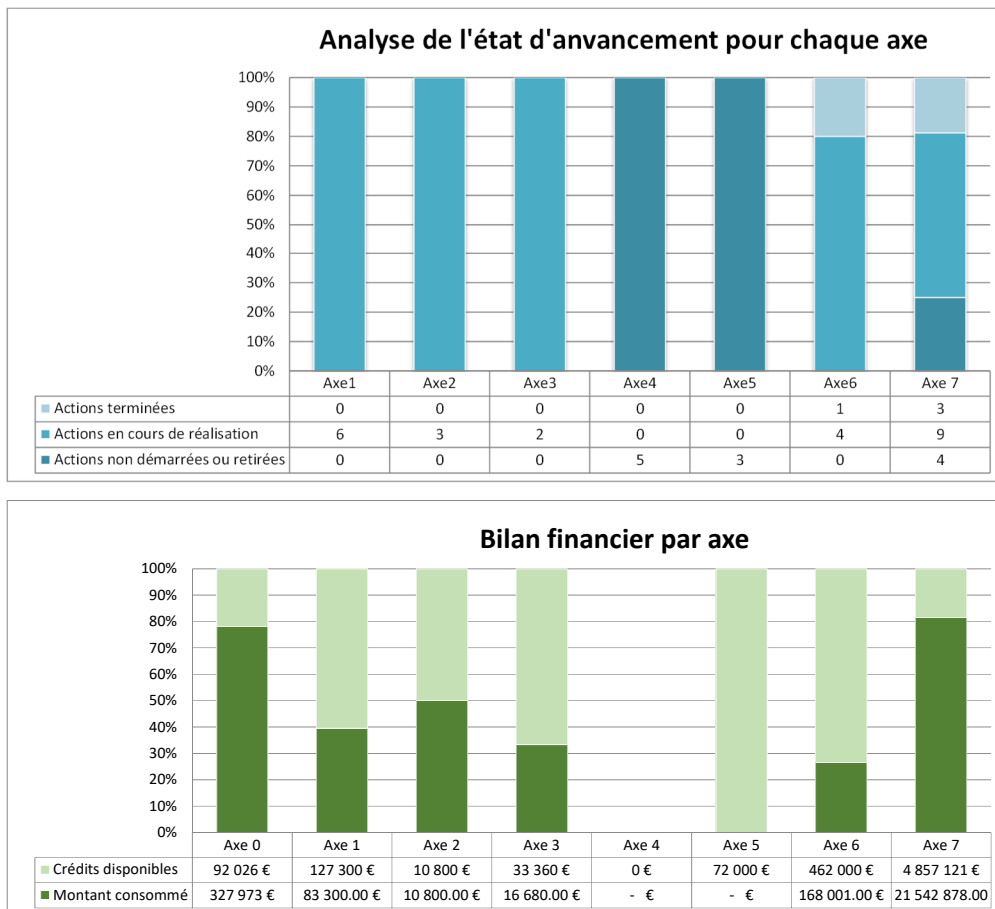


Figure 11 : Analyse axe par axe de l'état d'avancement et du bilan financier du programme d'actions du PAPI « baie d'Yves »

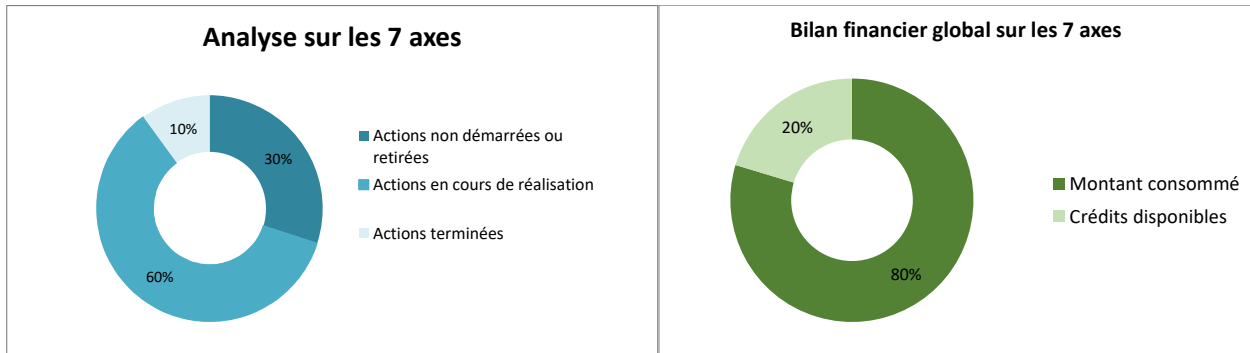


Figure 12 : Analyse globale sur les 7 axes de l'état d'avancement et du bilan financier du programme d'actions du PAPI « Baie d'Yves »

7.2.4 PAPI « NORD AUNIS »

L'état d'avancement des actions du PAPI « Nord Aunis », présenté ci-après, date de 2017. Il a été réalisé lors de l'élaboration du diagnostic territorial. Le bilan financier n'est pas connu.

Le PAPI complet Nord Aunis, labellisé sur la période 2014-2019, présente un objectif majeur de protection contre les submersions marines. En effet, l'axe 7, engageant des investissements importants pour ses 9 actions, vise à protéger les personnes et des biens. Les travaux engagés sont essentiellement dédiés à la construction, la rehausse et au confortement de digues (digues 1^{er} et 2nd rang).

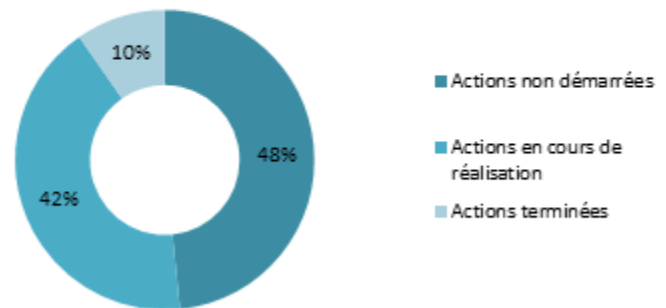
L'ambition du PAPI est confirmée par le planning prévisionnel serré car la majorité des actions sont prévues sur la période 2014-2015. La mise en œuvre de ce PAPI est relativement ambitieuse en termes de volume d'actions et d'échéancier.

L'analyse de l'ensemble des actions montre que seulement 10% des actions sont réalisées en 2017, 42% sont en cours et 48% ne sont pas débutées à mi-parcours.

Le pourcentage important des actions non démarrées s'expliquent par le fait qu'elles sont issues d'avenants PAPI. L'objectif de ces avenants est :

- d'adapter techniquement le programme d'actions du PAPI,
- de prolonger certaines actions et d'obtenir des financements complémentaires (échéancier 2023)
- d'ajuster le programme d'actions initial en mettant en attente ou en ajoutant certaines actions,

Analyse sur les 7 axes



Analyse de l'état d'avancement pour chaque axe

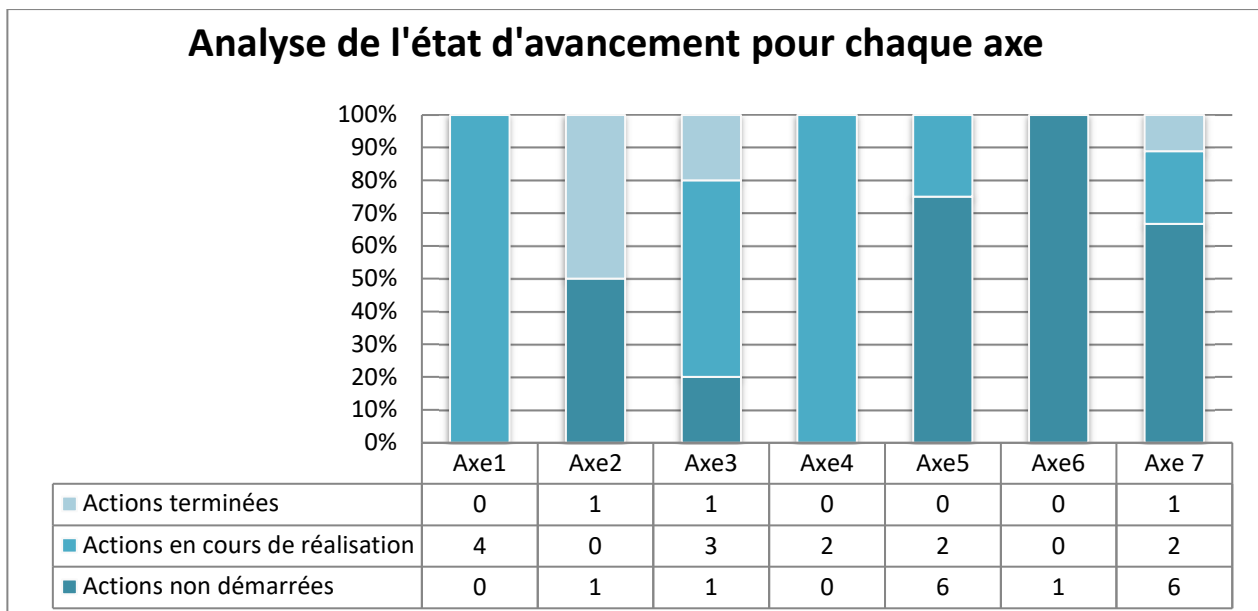


Figure 13 : Analyse axe par axe de l'état d'avancement du programme d'actions du PAPI Nord Aunis

L'état d'avancement présente des disparités suivant les axes. On note un axe 2 particulièrement avancé (50% d'actions réalisées). A contrario, les axes 5, 6 et 7 présentent une proportion importante d'actions non démarrées (respectivement 75%, 100% et 67% des actions ne sont pas commencées). Mais ceci s'explique par le fait que ces actions sont l'objet d'un avenant et leur réalisation est soit décalée, soit prévue entre 2019 et 2021. Cet avenant a nécessité également de nouvelles discussions avec la Région du fait de la fusion des ex Poitou-Charentes/Aquitaine débouchant sur de nouveaux accords financiers qui devraient être officialisés fin 2017.

8 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DISPONIBLES EN MATIÈRE DE RISQUE D'INONDATION SUR LE TERRITOIRE CONSIDÉRÉ

8.1 PREAMBULE

Le diagnostic territorial³, élaboré dans le cadre de la SLGRI, s'appuie sur l'analyse des données et des études existantes et des dispositifs de protection et de prévention inondation/submersion, complétée par des analyses cartographiques et par des ateliers de concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

L'élaboration du diagnostic territorial a permis d'analyser le niveau de connaissance actuel de la vulnérabilité du territoire aux différents risques littoraux (érosion, submersion marine) et rétro-littoraux (inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappe, marais).

Le diagnostic territorial est donné en ANNEXE 3 du dossier.

Le tableau ci-après liste les éléments présentés dans le diagnostic initial annexé au PAPI d'intention. Pour en faciliter la lecture, des renvois vers les pages concernées sont également précisés.

³ « Définition d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle - Etat des lieux et diagnostic du territoire et de sa politique de prévention vis-à-vis des risques d'inondation », Rapport 16F-160-RA-2, mars 2018, ISL pour la CdA

Thème	Sous-thème et renvoi au rapport du diagnostic
Les aléas	Les aléas littoraux : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation générale du littoral, page 9 - Description des phénomènes, page 9 - Historique, page 10 - Cartographie, page 12
	Les aléas autres que littoraux : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des bassins versants et du réseau hydrographique, page 16 - Description des phénomènes, page 20 - Historique, page 26 - Cartographie, page 28
Les enjeux	Les enjeux exposés aux aléas littoraux, page 38
	Les enjeux exposés aux aléas autres que littoraux, page 52
Les ouvrages de protection	Les ouvrages de protection contre la submersion marine, page 50
	Les ouvrages du réseau d'eaux pluviales primaires, page 63
Les dispositifs existants	Prévention des inondations <ul style="list-style-type: none"> - La Directive Inondation, page 67 - Les PAPI littoraux, page 70 - Le PPRL, page 71 - Le Schéma Directeur d'assainissement du réseau d'Eaux Pluviales Primaires (SDEPP), page 73
	Gestion des ressources en eau : <ul style="list-style-type: none"> - Les SDAGE, page 74 - Les SAGE, page 74
	Information préventive et culturelle du risque inondation : <ul style="list-style-type: none"> - Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), page 78 - Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), page 80
	Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> - Les PLU et le PLUi, page 83 - Le SCOT, page 84
	Prévision des inondations et alerte : <ul style="list-style-type: none"> - Les systèmes d'alerte nationaux, page 85 - Les systèmes d'alerte locaux, page 87
	Préparation et gestion de crise, retour à la normale : <ul style="list-style-type: none"> - PCS, page 89 - Plan ORSEC départemental, page 91 - Le SDACR, page 91 - Les outils facilitant la gestion de crise, page 91
Gouvernance	Gestion du risque inondation, page 94

Tableau 2 : Grille de lecture des éléments présentés dans le rapport de diagnostic initial

8.2 CONNAISSANCE DES ALEAS ET DES ENJEUX

8.2.1 ALEAS ET ENJEUX LITTORAUX

Le territoire de l'agglomération présente une façade maritime importante avec un linéaire de côte de près de 50 km. Cette situation géographique, couplée à un relief dans l'ensemble plutôt plat, expose une bonne partie du territoire aux aléas littoraux et plus particulièrement à l'aléa de submersion marine (13 communes concernées) comme l'a récemment rappelé la tempête Xynthia de février 2010 ou encore la tempête Martin de 1999.

La population totale sur les 13 communes littorales concernées par l'aléa de submersion marine est de **123 400 résidents permanents**, soit près de 70% de la population du territoire de la Communauté d'agglomération.

La figure ci-après présente les enveloppes de submersion marine prises en compte pour les TRI et déclinées selon 3 scénarios. Les cartographies de l'aléa ont été élaborées à partir d'études de submersion marine et reposent sur des simulations hydrauliques précises.

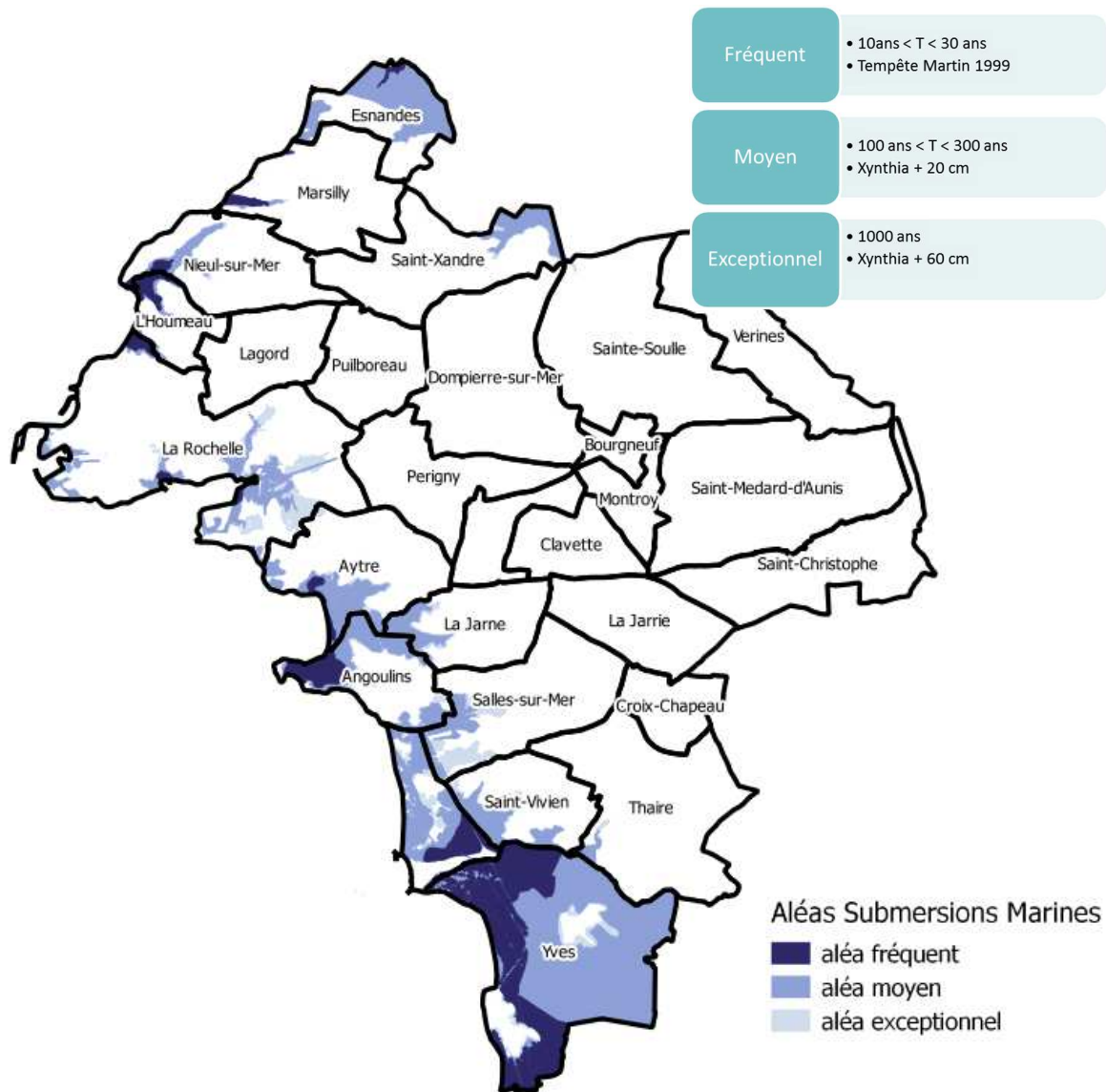


Figure 14 : Cartographie de l'aléa de submersion marine prise en compte pour les TRI

Le tableau page suivante donne un inventaire des enjeux matériels et humains présents sur le territoire de la CdA selon les trois classes de submersion prises en compte dans le cadre du TRI.

	Aléa fréquent	Aléa Moyen	Aléa exceptionnel
Logements	32	8 472	13 993
Population	61	13 399	22 286
Entreprises	26	661	1034
ERP	10	78	113
Bâtiments liés à l'environnement	0	17	19
Bâtiment patrimoniaux	2	46	75
Conchyliculture	45	45	45
Surfaces cultivées (ha)	277	987	1146
Voie ferrées (ml)	175	12 828	19 030
Axes routiers principaux (ml)	221	12 410	25 308

Tableau 3 : Enjeux concernés par le risque de submersion marine

Le littoral de la communauté d'Agglomération de La Rochelle est également soumis au risque d'érosion des côtes sur certains secteurs localisés. Contrairement au reste du département, le risque érosion est assez peu présent sur le territoire ou en tout cas peu marqué, la majeure partie du littoral étant composée de falaises ou ayant été artificialisée. Ainsi dans la zone d'aléa érosion à l'horizon 100 ans, seuls 7 bâtiments sont susceptibles d'être concernés.

8.2.2 ALEAS ET ENJEUX AUTRES QUE LITTORAUX

Outre la submersion marine, le territoire de la Rochelle peut être soumis à des inondations provoquées par d'autres mécanismes tels que les débordements de cours d'eau, le ruissellement, les remontées de nappe ou encore les sur-inondations des zones d'interface terre/mer que forment les marais rétro-littoraux. Les événements hivernaux de 2000/2001 et 2013/2014 ont ainsi été à l'origine de nombreuses inondations par ruissellement.

La figure ci-après présente une cartographie « préliminaire » de ces phénomènes élaborée dans le cadre du diagnostic. **Il s'agit d'une cartographie préliminaire qui n'est ni exhaustive ni précise et n'est pas associée à un type d'évènement précis et d'occurrence définie. Elle ne résulte pas d'études détaillées ou de modélisations hydrauliques et a été élaborée à partir de différentes sources cartographiques existantes.** Ainsi une grande partie de cette cartographie repose sur l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) réalisées dans le cadre de la Directive Inondation. Ces enveloppes sont des surfaces maximales potentiellement inondables.

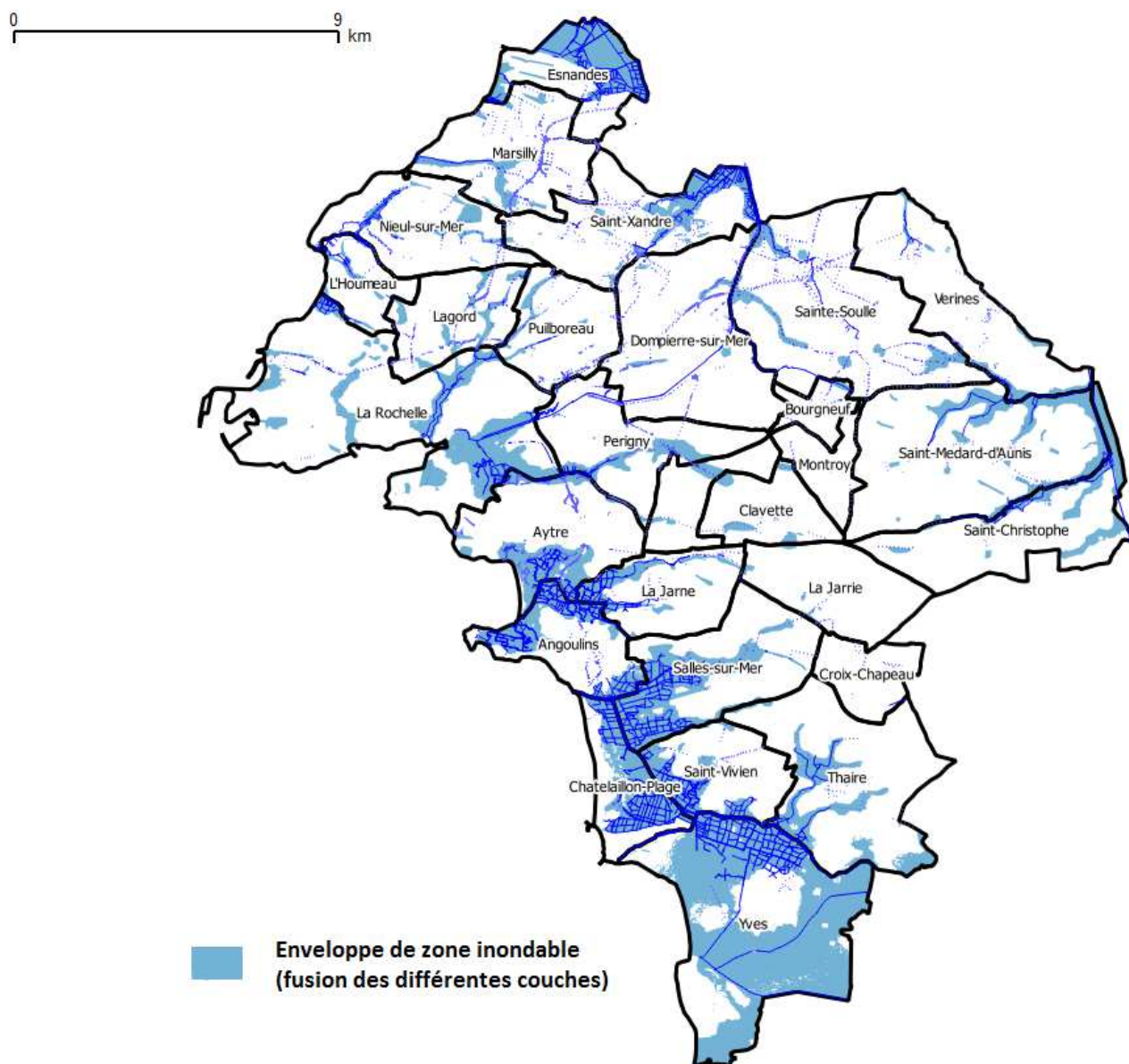


Figure 15 : Cartographie « préliminaire » des aléas autres que submersion marine et du réseau hydrographique

A défaut d'une cartographie plus précise, le périmètre de recensement des enjeux exposés à l'aléa inondation autre que la submersion marine est celui couvert par l'enveloppe « préliminaire » des zones inondables présentée ci-dessus.

Le tableau page suivante donne une estimation très grossière des enjeux matériels et humains présents sur le territoire de la CdA soumis aux aléas autres que littoraux.

	Aléa exceptionnel
Logements	15 409
Population	26 380
Entreprises	677
ERP	140
Bâtiments liés à l'environnement	8
Bâtiment patrimoniaux	14
Surfaces cultivées (ha)	2410
Vie ferrées (ml)	Non évalué
Axes routiers principaux (ml)	Non évalué

Tableau 4 : Enjeux potentiels concernés par les risques d'inondation autres que la submersion marine

8.3 QUELQUES PRECISIONS APPORTEES AU DIAGNOSTIC INITIAL

8.3.1 NOMBRE D'ARRETES CATNAT SUR LE TERRITOIRE

Un listing des arrêtés de catastrophe naturelle recensés sur les communes de l'Agglomération Rochelaise est donné en annexe 1d du rapport de diagnostic initial. Un extrait est donné ci-après :

Commune	Nb d'arrêtés	Type de catastrophe	début le	fin le	arrêté du	JO du
MARSILLY	6	Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
		Inondations et coulées de boue	30/12/1993	15/01/1994	08/03/1994	24/03/1994
		Inondations et coulées de boue	02/05/1999	03/05/1999	29/11/1999	04/12/1999
		Inondations et coulées de boue	29/09/1999	30/09/1999	14/04/2000	28/04/2000
		Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010
PERIGNY	4	Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
		Inondations et coulées de boue	30/12/1993	15/01/1994	08/03/1994	24/03/1994
		Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
		Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

8.3.2 MODIFICATION DU PERIMETRE DU TRI LA ROCHELLE-ÎLE DE RE

Suite à l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2018, il convient de préciser que les communes d'Yves et Châtaillon-Plage ont été intégrées au périmètre du TRI La Rochelle-Ile de Ré.

Lors de l'élaboration du rapport de diagnostic initial, ces deux communes étaient alors comprises dans le périmètre du TRI Littoral Charentais.

8.3.3 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PCS

Le tableau page suivante précise l'état d'avancement des Plan Communaux de Sauvegarde sur le territoire de la CdA lors de la réalisation du diagnostic initial.

COMMUNES	Etat d'avancement	Commentaire (d'après questionnaire)
Esnandes	Approuvé	
Marsilly	Approbation en cours	
Saint-Xandre	Non renseigné	
Nieul-sur-mer	Approuvé	
L'Houmeau	En cours (prévu fin 2017)	
Lagord	Non renseigné	
Puilboreau	Non renseigné	
Dompierre-sur-Mer	Aucun	Aucun
Sainte-Soulle	Approuvé	
Vérines	en cours (prévu pour 2017/2018)	
La Rochelle	Approuvé	
Périgny	Non renseigné	
Saint-Rogatien	Aucun	Aucun
Clavette	Non renseigné	
Montroy	Non renseigné	
Bourgneuf	Non renseigné	
Saint-Médard-d'Aunis	Approuvé	Risque inondation peu développé car jugé limité
Aytré	Approuvé	
La Jarne	Approuvé	
La Jarrie	Non renseigné	
Saint-Christophe	Approuvé	
Angoulins sur mer	Approuvé	
Salles sur mer	En cours	manque de personnel et moyens financiers
Croix-Chapeau	Non renseigné	
Châtelailon-Plage	Approuvé	
Saint Vivien	En cours (prévu fin 2017)	
Thairé	Non renseigné	
Yves	Approuvé	

Tableau 5 : Inventaire de l'état d'avancement des PCS en 2018 sur le territoire de l'agglomération Rochelaise

8.4 LES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC

Le secteur littoral est le secteur principalement soumis à l'aléa maritime, et le secteur rétro-littoral est celui soumis principalement à l'aléa inondation, ruissellement et remontée de nappe. Il existe une zone mixte soumise aux aléas fluviomaritimes. **Il apparaît que la connaissance du risque (aléas, enjeux) est nettement plus approfondie sur la partie littorale que sur le rétro-littoral et les zones mixtes.**

Les ouvrages de protection du littoral sont nombreux et récents. Les systèmes d'endiguement sont en cours de définition avec la mise en place d'une organisation adaptée dans le cadre de la compétence GEMAPI (décret «systèmes d'endiguement » 2015). Certains ouvrages prévus au PAPI, notamment la digue de Nieul-sur-Mer, n'ont pas pu être construits pour diverses raisons⁴. Des alternatives sont en cours de réflexion.

A ce jour, il n'existe pas de diagnostics de vulnérabilité sur les enjeux stratégiques. Ces derniers ont toutefois été identifiés dans le cadre des PAPI et du PPRL, selon les typologies du PGRI LB : services utiles à la gestion de crise et au retour à la normale, enjeux sources de pollution et de dangers, aux enjeux patrimoniaux, biens fréquemment inondés, etc.

Sur le secteur littoral, les dispositifs sont nombreux et en cours d'harmonisation et de structuration. Ils comprennent notamment :

- Le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) : prise en compte du risque submersion marine dans l'urbanisme,
- Les plans communaux de sauvegarde (PCS) : gestion de crise,
- Les dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) : information préventive,
- les ouvrages de protection contre la submersion marine,
- les Programmes d'actions de prévention inondation (PAPI) qui assurent une vision de gestion intégrée du risque d'inondation.

Une politique globale menée par la CDA de La Rochelle et les communes est appliquée sur l'ensemble du territoire en matière d'assainissement des eaux pluviales et de ruissellement. La CDA de la Rochelle gère actuellement une vingtaine de bassins de rétention construits principalement à partir de 2003/2004. **La protection actuelle des inondations repose principalement sur leur efficacité et la gestion des niveaux des marais en période hivernale.**

Lors du diagnostic, il a été relevé un manque d'entretien général des cours d'eau et des marais.

Par ailleurs, une portion du territoire de la CDA de La Rochelle n'est pas couverte par un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

⁴ Environ 275 000 € d'études ont été engagés, sans parvenir à définir un scénario de protection dont l'analyse coût bénéfice soit positive

Thématique	Dispositif
Prévention des inondations, connaissance du risque inondation	<p>Directive inondation (TRI Baie de l'Aiguillon, TRI Ré La Rochelle, TRI Littoral Charentais), PGRI Loire Bretagne et Adour Garonne, SLGRi de l'agglomération de la Rochelle.</p> <p>Les 3 PAPI littoraux (Agglomération rochelaise, Baie d'Yves et Nord Aunis)</p> <p>Les systèmes d'endiguement littoraux (mise en œuvre de la réglementation sur la sûreté des ouvrages hydrauliques)</p> <p>PPRL nord département (16 communes dont les 13 communes littorales du territoire de l'Agglomération)</p> <p>SDEPP (schéma directeur d'eaux pluviales primaires sur de la communauté d'agglomération de la Rochelle)</p>
Gestion des ressources en eau	<p>SDAGE (Loire Bretagne et Adour Garonne)</p> <p>Les 2 SAGE (Charente, Sèvre Niortaise et Marais Poitevin)</p>
Information préventive et culture du risque inondation	<p>DDRM (départemental)</p> <p>DICRIM (communal, 13 réalisés ou en cours de réalisation connus)</p> <p>Actions d'informations et de sensibilisations des populations sur le risque de submersion marine réalisées dans le cadre du PAPI Littoral</p>
Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme	<p>PLU/PLUi (PLUi en cours de réalisation regroupant les 28 communes)</p> <p>SCOT</p>
Prévision des inondations et alertes	<p>Vigilances Météo France</p> <p>Outil de prévision et d'alerte « SURVEY » en cours de développement par l'agglomération</p>
Préparation et gestion de crise et retour à la normale	<p>Les PCS (communal, 16 réalisés ou en cours de réalisation) et exercices intercommunaux prévus dans le PAPI littoral</p> <p>PLAN ORSEC départemental</p> <p>SDACR (outil de planification propre au SDIS)</p>

Tableau 6 : Dispositifs présents sur le territoire

Le diagnostic participatif relève l'importance de l'amélioration de la conscience et de la culture du risque, et notamment **le besoin de définir une stratégie de communication et de sensibilisation inscrite dans la durée.**

Les retours d'expérience (REX) ne semblent pas assez valorisés et des exercices d'alerte permettant de tester les PCS à l'échelle du territoire pourraient être réalisées. Un exercice intercommunal de simulation de submersion marine est cependant prévu fin 2019 dans le cadre du PAPI littoral.

Les principaux enseignements issus du diagnostic et des ateliers de concertation ont été synthétisés par une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) donnée ci-après :



Figure 16 : Synthèse des enseignements du diagnostic et des ateliers de concertation

9 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS DE CADRAGE SUPERIEURS

9.1 RAPPEL DU CONTENU DE LA SLGRI

La SLGRI est donnée en ANNEXE 4 du dossier.

9.1.1 PREAMBULE

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) définie à l'échelle de l'Agglomération intègre à la fois les risques littoraux (submersion marine) et rétro-littoraux (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappe).

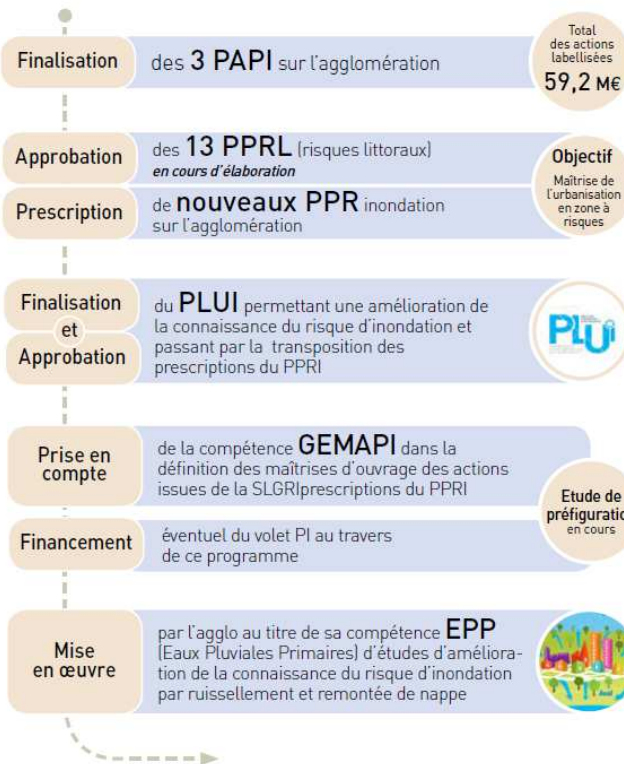
Le diagnostic territorial, élaboré dans le cadre de la SLGRI, a servi de base pour définir une stratégie adaptée et co-construite avec les parties prenantes, notamment au travers de plusieurs ateliers de concertation.

Une plaquette informative reprend les éléments clefs de l'élaboration de la SLGRI. Elle permet de fixer le cadre dans lequel elle s'inscrit et de comprendre les différentes phases d'étude.

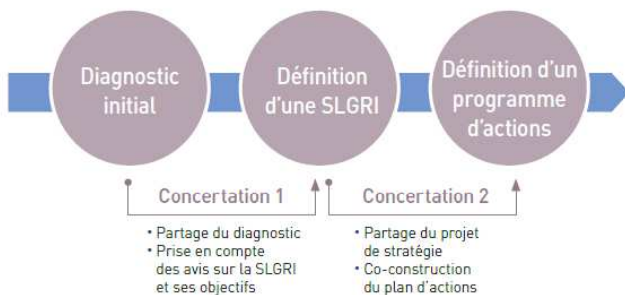


QUELLE ARTICULATION AVEC LES OUTILS ET DÉMARCHES EXISTANTS ?

UNE ÉLABORATION EN 3 ÉTAPES S'ÉTALANT SUR 18 MOIS



3 étapes pour l'élaboration de la SLGRI et de son programme d'action



Une place centrale offerte à la concertation

Plus d'une centaine d'acteurs du territoire invités à participer à l'élaboration de la stratégie et à co-construire le programme d'actions
2 principaux temps de concertation, en complément des échanges et rencontres prévus lors du diagnostic

Démarche engagée en partenariat avec la DDTM 17



6 rue Saint-Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 02
Tél. : 05 46 30 34 00 / Fax : 05 46 30 34 09
contact@agglomero-larochelle.fr
www.agglomero-larochelle.fr

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

N°1077 - Crédits photos: P. Bédou - Communauté d'Agglomération de La Rochelle / © Mairie de La Rochelle - P. Bédou - Communauté d'Agglomération de La Rochelle

S.L.G.R.I.*
AGGLOMÉRATION
ROCHELAISE

GUIDE PRATIQUE

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

*] Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation



DE QUOI PARLE-T-ON ?

POURQUOI L'AGGLO ?

QUELS GAINS POUR LE TERRITOIRE ?

Une procédure locale résultant de la transposition de la directive européenne «inondation»

Directive européenne «inondation»
Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation



Loi Grenelle 2
Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

PGRI Loire-Bretagne
Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne

PGRI Adour-Garonne
Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne

2 TRI Territoire à risque d'inondation important
Baie de l'Aiguillon (Esnandes) La Rochelle / Ile de Ré

1 TRI Territoire à risque d'inondation important
Littoral charentais

SNGRI
Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation du 10 juillet 2014

1 SLGRI globale sur les 28 communes de l'Agglomération Rochelaise
Stratégie locale de gestion des risques d'inondation de l'Agglomération Rochelaise

Plusieurs risques pris en compte dans cette stratégie

Les risques littoraux
Les 65 kilomètres de côtes de l'agglomération rochelaise sont particulièrement exposés aux risques littoraux: « submersion marine » et « érosion littorale ».

Les autres risques
Les phénomènes de ruissellement, débordement de cours d'eau ou remontée de nappe sont moins connus sur le territoire de l'agglomération.

Une structure compétente et légitime sur la thématique du risque d'inondation

- Compétence Eaux pluviales Primaires depuis 2000
- Compétence en matière d'Aménagement de l'espace communautaire
- Intervient dans la mise en oeuvre des PAPI du littoral

Une réflexion sur l'ensemble de son périmètre de compétence

Une structure fédératrice des acteurs du territoire, en partenariat avec les services de l'État

Des enjeux communs...

Tempête Xynthia
• 6 décès sur l'Agglomération
• 4 000 personnes touchées
• 900 logements inondés
• 825 entreprises impactées
• 280 M€ de dommages

Autres risques
• inondations 1982 ; 1995 ; 2000 ; 2001
• une connaissance moindre mais des effets directs et indirects certains

Effets induits pour l'ensemble des communes (à estimer dans le cadre de la démarche)
• gestion de crise
• continuité des services (publics, réseaux, transports)
• population et emplois

... justifiant une stratégie locale à l'échelle du territoire...

AUJOURD'HUI	DEMAIN
<p>Risques littoraux</p> <p>3 PAPI Stratégies déjà définies Structures porteuses</p>	<p>1 vision commune à consolider pour poursuivre les actions des PAPI • harmonisation des stratégies • valorisation des retours d'expérience</p>
<p>Autres risques d'inondations</p> <p>SDEPP 2002 / 2011 / 2014 Connaissance partielle des phénomènes</p>	<p>1 diagnostic à partager, identifier les enjeux exposés, réduire la vulnérabilité • état des lieux et identification des manques • définition d'objectifs à atteindre</p>

... vers de nouvelles actions

La mise en oeuvre de cette stratégie de gestion du risque d'inondation débouchera sur de nouveaux programmes d'action (de type PAPI par exemple)

Figure 17 : Plaquette d'information de la SLGRI Agglomération Rochelaise

9.1.2 LES PRINCIPES RETENUS POUR LA SLGRI

Les principes retenus pour l'élaboration de la SLGRI sont les suivants :

- *Périmètre* intégrant les communes des TRI *et élargi* à l'ensemble de la CDA,
- Objectifs *différentiés entre le littoral et le rétro-littoral*,
- *Vision à moyen terme* (6 ans) et *long terme* (12-18 ans), intégrant les mesures demandées a minima par le PGRI Loire Bretagne
- Structuration de la SLGRI :
 - Elle reprend les 6 objectifs stratégiques du PGRI Loire Bretagne dont deux sont regroupés (objectifs 2 et 3),
 - Elle est déclinée en 19 sous objectifs opérationnels et 41 dispositions,
 - Elle intègre l'objectif stratégique « gouvernance » du PGRI Adour Garonne.

9.1.3 LES 6 GRANDS OBJECTIFS RETENUS – COMPTABILITE AVEC LE PAPI D'INTENTION

La stratégie définie à l'issue du diagnostic territorial et de la concertation des parties prenantes s'articule autour de **six grands objectifs** :

Les objectifs principaux de la SLGRI
1 Capacités d'écoulement et d'expansion des crues, capacités de ralentissement des submersions marines
2 Aménagement du territoire et réduction des dommages aux personnes et aux biens
3 Gestion des ouvrages de protection
4 Connaissance et conscience du risque
5 Gestion de crise et retour à la normale
6 Gouvernance

Tableau 7 : Objectifs principaux retenus pour la SLGRI sur le territoire de l'Agglomération de la Rochelle

9.1.3.1 Objectif 1 : Capacités d'écoulement et d'expansion des crues, capacités de ralentissement des submersions marines

Cet objectif comporte trois sous-objectifs :

- Préserver les bassins versants
- Gérer et restaurer les capacités d'écoulement des cours d'eau
- Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et les zones de ralentissement des submersions marines

a) Préserver les bassins versants

L'objectif est d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique des bassins versants amont et les préserver afin d'éviter l'augmentation du ruissellement et du risque d'inondation en aval, notamment par une maîtrise de l'urbanisme (en lien avec l'objectif 2), et une réduction du ruissellement sur les bassins.

b) Gérer et restaurer les capacités d'écoulement des cours d'eau

Les mesures portent sur l'amélioration de l'entretien des cours d'eau pour assurer le libre écoulement, la prévention et la gestion des embâcles (en lien avec la GEMAPI et les obligations des propriétaires), et l'identification et la résolution des ouvrages ou sites constituant des « points noirs hydrauliques » relevant de manière importante la ligne d'eau en crue.

c) Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et les zones de ralentissement des submersions marines

L'objectif est l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des zones d'expansion des crues et les zones de ralentissement des submersions marines, leur préservation et leur reconquête afin de valoriser leur rôle tampon et leur intérêt environnemental (marais et zones humides par exemple). L'application de ce sous-objectif passe notamment par une maîtrise de l'urbanisme et par des projets de restauration.

2 actions du PAPI d'intention en lien avec l'objectif :

- *Fiches action 6.1, 6.4*

9.1.3.2 Objectif 2 : Aménagement du territoire et réduction des dommages aux personnes et aux biens

Cet objectif comporte trois sous-objectifs :

- Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement
- Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme
- Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés au risque inondation et submersion marine

Les objectifs de ce thème sont les suivants :

- Affiner la connaissance de la vulnérabilité des enjeux stratégiques, infrastructures et réseaux publics et proposer des mesures de réduction de cette vulnérabilité.
- Elaborer une stratégie de réduction de la vulnérabilité pour une meilleure résilience du territoire.
- Alimenter le débat et favoriser le choix des orientations et des prescriptions à adopter dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi), aux différentes échelles, pour rendre le territoire plus résilient.
- Développer les bonnes pratiques d'aménagement du territoire et favoriser la réalisation de projets innovants intégrant le risque inondation.

6 actions du PAPI en lien avec l'objectif :

- Fiche action 1.13
- Ensemble des actions prévues à l'axe 4 du PAPI d'intention (3 actions)
- Fiches action 5.1 et 5.2

9.1.3.3 Objectif 3 : Gestion des ouvrages de protection

Cet objectif comporte deux sous-objectifs :

- Améliorer la gestion des digues maritimes
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection des inondations, des eaux pluviales et de ruissellement

a) Améliorer la gestion des digues maritimes

Les ouvrages de protection du littoral sont nombreux et récents.

Les axes de travail prévus comprennent la finalisation des travaux de confortement et de sécurisation prévus aux PAPI littoraux, le respect des exigences réglementaires (décret digues 2015) et la mise en place des mesures de gestion.

b) Améliorer la gestion des ouvrages de protection des inondations, des eaux pluviales et de ruissellement

Il s'agit principalement :

- 1- d'analyser le fonctionnement des bassins versants et des nappes,
- 2- de définir des événements de références,
- 3- d'identifier les enjeux exposés,
- 4- de caractériser les ouvrages existants au regard de la réglementation en vigueur,
- 5- de définir si besoin des préconisations d'implantation et de gestion d'ouvrages de protection supplémentaires.

Les points 1,2 et 3 sont des mesures d'amélioration de la connaissance traitées dans l'objectif 4.

8 actions du PAPI en lien avec l'objectif :

- Fiches action 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4
- Fiches action 7.1, 7.2, 7.3 et 7.4

9.1.3.4 Objectif 4 : Connaissance et conscience du risque

Cet objectif comporte trois sous-objectifs :

- Améliorer la connaissance des aléas
- Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité du territoire
- Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer une culture du risque

a) Améliorer la connaissance de l'aléa

Globalement, l'aléa submersion marine est bien connu sur le territoire d'étude (REX tempêtes, étude risques littoraux de 2012, PPRL, TRI, PAPI, études de dangers).

C'est moins le cas pour les aléas rétro-littoraux (débordement de cours, remontée de nappe, ruissellement, zones fluviomaritimes). L'objectif principal est donc la caractérisation des aléas autres que la submersion marine et leur interaction. Pour l'ensemble, des aléas on cherchera également à définir l'impact du changement climatique.

b) Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité du territoire

L'état de connaissance est très différent que l'on considère les risques littoraux ou rétro-littoraux.

Pour les aléas autres que la submersion marine, il s'agira déjà de réaliser un premier recensement des enjeux et de les classer par typologie.

Pour l'aléa submersion marine, il faudra commencer par actualiser, compléter, mutualiser et hiérarchiser les enjeux en ciblant prioritairement les biens fréquemment inondés, les services utiles à la gestion de crise et au retour à la normale, les enjeux source de pollution et de dangers, les milieux naturels, les enjeux patrimoniaux. Pour ces enjeux majeurs ciblés, des diagnostics complets de vulnérabilité structurelle et organisationnelle pourront être réalisés.

c) Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque

Le diagnostic met en évidence une relative bonne connaissance et culture du risque parmi les élus et les services mais des améliorations sont possibles pour développer la culture du risque auprès du grand public et de public ciblé : amélioration du volet communication et sensibilisation.

9.1.3.5 Objectif 5 : Gestion de crise et retour à la normale

Cet objectif comporte cinq sous-objectifs :

15 actions du PAPI en lien avec l'objectif :

- *Ensemble des actions prévues à l'axe 1 du PAPI d'intention (15 actions)*

- Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte
- Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs : agglomération et communes
- Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs : populations, entreprises, administrations, ERP, réseaux, etc...
- Raccourcir le délai de retour à la normale
- Assurer le retour d'expérience post-inondation

a) Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte

Un système d'alerte et de prévision (Projet SURVEY) est en cours de développement au sein de la CDA de La Rochelle. Outre sa finalisation, il conviendra d'évaluer sa fiabilité.

L'opportunité de mettre en place des systèmes de mesure et d'alerte locaux sur les cours d'eau sera également étudiée (installation de station limnimétriques par exemple).

12 actions du PAPI en lien avec l'objectif :

- Ensemble des actions prévues à l'axe 2 du PAPI d'intention (4 actions)
- Ensemble des actions prévues à l'axe 3 du PAPI d'intention (7 actions)
- Fiche action 5.2

b) Améliorer la préparation à la gestion des évènements majeurs : agglomération et communes

Ce volet comprend notamment :

- la formation des services et des élus aux dispositifs existants,
- la réalisation dispositifs de gestion de crise manquants (PCS notamment), l'évaluation et l'actualisation éventuelle de ceux existants,
- réaliser des exercices de mise en œuvre à l'échelle du territoire,
- une réflexion sur la mutualisation des moyens communaux et/ou communautaires.

c) Améliorer la préparation à la gestion des évènements majeurs : populations, entreprises, administrations, ERP, réseaux, etc...

Ce volet comporte notamment :

- La sensibilisation des populations et acteurs locaux aux bons comportements à avoir en cas de crise,
- La promotion et la mise en place d'outils (PPPMS, POMS, PCA...) en articulation avec les PCS permettant l'amélioration de la gestion de crise avec priorisation aux services utiles à la gestion de crise et au retour à la normale.

d) Raccourcir le délai de retour à la normale

Le retour à la normale est actuellement très peu anticipé dans les PCS. Il s'agit pourtant d'un aspect essentiel pour réduire l'impact des inondations sur l'économie du territoire, mis en avant dans la stratégie nationale inondation et le PGRI.

e) Assurer le retour d'expérience post-inondation

La définition d'un protocole de retour d'expérience et son pilotage au niveau du territoire est recommandée.

9.1.3.6 Objectif 6 : Gouvernance

La bonne mise en œuvre des mesures de la S.L.G.R.I. nécessitera une clarification de la gouvernance, des missions et de l'échelle d'intervention des différentes structures ainsi que la mobilisation des partenaires nécessaires, afin de faire émerger des porteurs d'actions.

Il faudra également que le COPIL de la SLGRI mette en place un suivi de sa mise en œuvre avec indicateurs et réunions régulières tous les ans ou au plus tous les 2 ans.

Cet objectif comporte trois sous-objectifs :

- Préciser le rôle des EPCI et mettre en œuvre la stratégie inondation en synergie avec la compétence GEMAPI
- Intégrer la réflexion de gouvernance liée à la compétence eaux pluviales et assainissement qui sera transféré aux EPCI-FP à partir du 1^{er} janvier 2020 (pour les Communautés d'Agglomération) et jusqu'au 1^{er} Janvier 2026 au plus tard (pour les Communauté de Communes).
- Améliorer la gouvernance à une échelle plus large
- Mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des inondations

9.2 COMPATIBILITE DU PAPI D'INTENTION AVEC LES SDAGE ET LE SAGE

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification décentralisé, bénéficiant d'une légitimité publique et d'une portée juridique qui définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre à l'échelle des grands bassins.

Le territoire de la communauté d'agglomération de La Rochelle est à cheval sur deux des grands bassins : bassin Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Seules les communes au sud du territoire, présentes sur le bassin de la Charente, sont concernées par le SDAGE Adour Garonne.

Le SDAGE Loire-Bretagne a été adopté par le Comité de bassin Loire Bretagne le 4 novembre 2015 pour les années 2016 à 2021.

Le SDAGE Adour-Garonne a été adopté par le Comité de bassin Adour-Garonne le 1^{er} décembre 2015 pour les années 2016 à 2021.

Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) permettent de définir, à une échelle locale, les objectifs à atteindre, d'après les éléments préalablement définis dans le SDAGE.

1 action du PAPI en lien avec l'objectif :

- *Fiche action 1.4*

Deux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont présents sur le territoire :

- SAGE « Sèvre Niortaise et Marais poitevin » (superficie de 3 700 km²). Environ 30% du réseau hydrographique de l'Agglomération est couvert par ce SAGE. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) a été adopté par la CLE le 17 février 2011.
- SAGE « Charente » (superficie de 9 300 km²). Environ 40% du réseau hydrographique de l'Agglomération est couvert par ce SAGE. Le PAGD a été adopté par la CLE le 29 mars 2018.

Le reste du territoire est une « zone blanche » qui n'est pas couvert par un SAGE ni par aucun autre document de gestion.

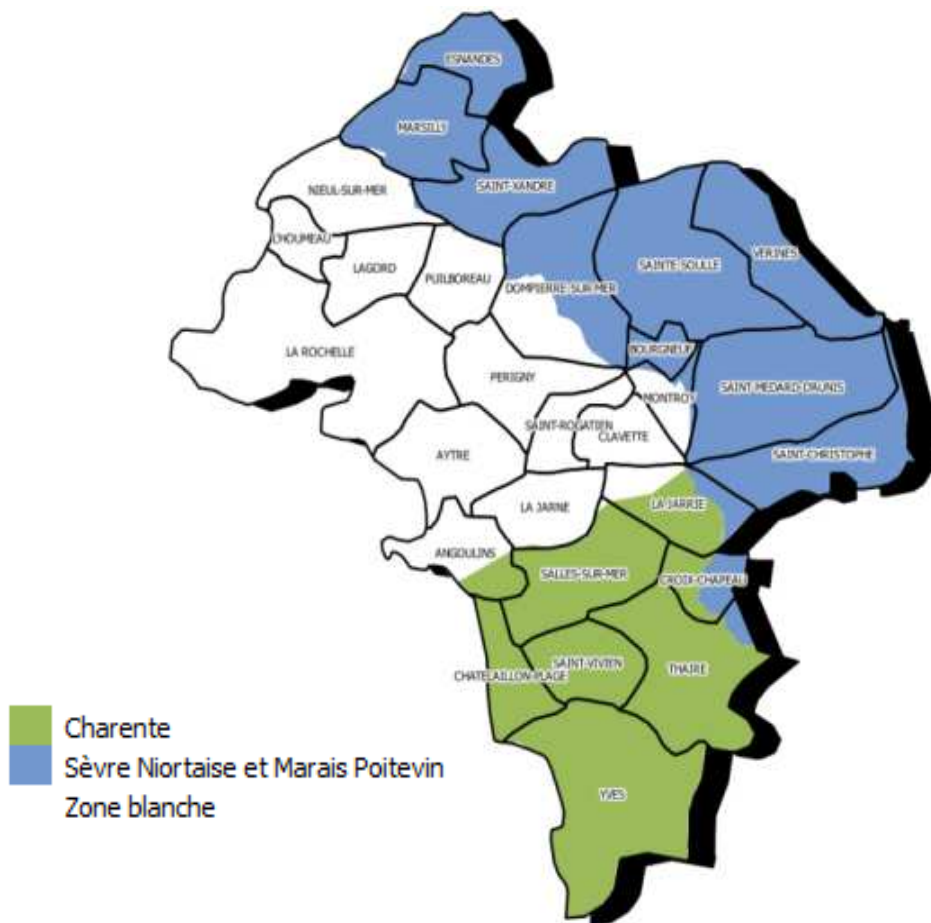


Figure 18 - Cartographie des SAGE sur l'agglomération de La Rochelle

Les tableaux ci-dessous listent les actions compatibles du PAPI d'intention avec les dispositions des PAGD de la ressource en eau des deux SAGE.

Orientation du SAGE Charente	Disposition du SAGE Charente	Action du PAPI d'intention
A – Organisation, participation des acteurs et communication	A04 - Favoriser la prise en considération de l'eau dans les documents d'urbanisme	Actions 4.1 et 4.3
	A08 - Adapter et promouvoir le conseil auprès des professionnels intégrant les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques	Action 1.10
B- Aménagement et gestion sur les bassins versants	B13 - Accompagner la caractérisation du cheminement de l'eau et les inventaires du maillage bocager	Actions 1.2, 1.3 et 6.4
	B14 - Caractériser le cheminement de l'eau sur les versants (écoulements et transferts)	Actions 1.2 et 1.3
	B19 - Intégrer, valoriser le rôle régulateur des espaces prairiaux et boisés dans les programmes d'action	Action 6.4
C – Aménagement et gestion des milieux aquatiques	C27 - Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin	Action 1.3
	C28 - Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme	Actions 1.3, 4.1 et 4.3
	C36 - Améliorer la connaissance pour intégrer les besoins en eau douce des marais rétrolittoraux, des milieux estuariens et marins pour intégrer leurs besoins en eau douce dans la gestion globale	Action 6.1
D – Prévention des inondations	D40 - Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique	Action 6.3
	D41 - Favoriser la création de sites de sur-inondation	Actions 6.2 et 6.3
	D42 - Informer, sensibiliser et développer la culture du risque inondation	Actions 1.5, 1.7, 1.8, 1.9, 1.10, 1.11, 1.12, 1.13, 1.14 et 1.15
	D43 - Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique	Actions 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4
	D45 - Protéger les zones d'expansion des crues via les documents d'urbanisme	Actions 4.1 et 4.3
	D46 - Protéger les zones de submersions marines via les documents d'urbanisme	Actions 4.1 et 4.3

Orientation du SAGE Charente	Disposition du SAGE Charente	Action du PAPI d'intention
	D47 - Mobiliser les fonctions de stockage d'eau dans les réseaux primaires, secondaires et tertiaires des marais rétro littoraux	Actions 6.1, 6.2 et 6.3
E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage	E51 - Compléter les connaissances sur les relations nappes / rivières	Action 6.1

Tableau 8 : Compatibilité des actions du PAPI d'intention avec les dispositions du SAGE Charente

Objectif SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Disposition du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Action du PAPI d'intention
Gestion durable de l'activité agricole	2F - Préservation, gestion et reconstitution du maillage de haies et de bandes boisées	Action 6.4
Amélioration de la connaissance quantitative des ressources	6A - Pérennisation et renforcement du réseau hydrométrique, limnimétrique et piézométrique	Actions 2.1, 2.2
	6B - Renforcement des connaissances sur les échanges nappes/cours d'eau et nappes/marais	Actions 1.2 et 1.3
Prévention contre les inondations	10A - Réalisation d'atlas de zones inondables	Action 1.3
	10C - Prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme	Action 4.2
	10D - Prévention sur le phénomène "ruissellement" : établissement d'un état des lieux	Actions 1.2 et 1.3
	10E – Pose de repères de crue	Action 1.7
	10F - Mise à jour des dossiers départementaux sur les risques majeurs	Action 1.14
	10G - Appui à l'établissement des plans communaux de sauvegarde	Action 3.1
	11A - Renforcement de la prévision de crue	Action 2.3
Prévision des crues et des inondations	11B - Densification du réseau de mesures hydrologiques	Actions 2.2
Protection contre les crues et les inondations	12A - Mise en lumière de l'intérêt des zones humides et des zones naturelles d'expansion de crues	Action 1.3
	12 B - Réflexion globale pour la mise en place d'aires de surstockage-ralentissement dynamique des eaux	Action 6.2

Objectif SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Disposition du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Action du PAPI d'intention
	12C - Réflexion pour réduire les problèmes hydrauliques locaux	Actions 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3 et 7.4

Tableau 9 : Compatibilité des actions du PAPI d'intention avec les dispositions du SAGE Sèvre Niortaise et marais Poitevin

10 PROGRAMME D'ETUDES/ACTIONS

10.1 PLANNING DE REALISATION

Le planning de réalisation est donné ci-après.

Num	Intitulé de l'action	Montant (€HT ou TTC)	Maître d'Ouvrage	Planning			
				2020	2021	2022	2023
AXE 0 : GOUVERNANCE							
0.1	Pilotage du PAPI par un chargé de mission	270 000 €HT	CDA Rochelle La	✓	✓	✓	✓
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE							
1.1	Mener une étude historique sur les phénomènes de submersion marine sur les communes littorales	30 000 €TTC	CDA Rochelle La	✓	✓		
1.2	Mener une étude historique sur les risques d'inondation autres que la submersion marine sur l'ensemble du territoire	60 000 €TTC	CDA Rochelle La	✓	✓		
1.3	Mener des études hydrauliques sur les bassins versants	200 000 €TTC	CDA Rochelle La		✓	✓	
1.4	Mener une étude relative à la prise en compte du ruissellement dans le cadre des compétences GEMAPI	100 000 €TTC	CDA Rochelle La	✓	✓		
1.5	Réalisation ou révision et diffusion des Documents d'information communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)	90 000 €TTC	Communes	✓	✓		
1.6	Etude de connaissance/d'analyse de stratégie en vue de définir un protocole de retour d'expérience (REX) post inondation	25 000 €TTC	CDA Rochelle La avec accompagnement de l'Etat (RDI)		✓	✓	
1.7	Mener des campagnes de pose de repères de crue/laisses de mer	24 000 €TTC	Communes			✓	
1.8	Mettre en œuvre un dispositif de mémoire du risque de type "Land Art"	55 000 €TTC	CDA	✓	✓	✓	
1.9	Formation d'élus, techniciens, et personnel d'accueil des communes et autres organismes concernant les risques naturels et phénomènes météorologiques, la communication et la gestion de crise	20 000 €TTC	CDA Rochelle La		✓		✓
1.10	Formation des acteurs économiques et des secteurs de la culture/du patrimoine et de la santé, des gestionnaires réseaux	20 000 €TTC	CDA Rochelle La		✓		✓
1.11	Mettre en place un observatoire des enjeux inondation	En régie	CDA Rochelle La	✓	✓	✓	✓
1.12	Communiquer, sensibiliser et informer l'ensemble des populations temporaires et permanentes et des acteurs socio-économiques, des secteurs de la culture/du patrimoine et de la santé, et des gestionnaires réseaux du territoire	160 000 €TTC	CDA Rochelle La	✓	✓	✓	✓
1.13	Créer un outil d'information sur les règles d'urbanisme à destination des particuliers	5 000 €TTC	CDA Rochelle La			✓	✓
1.14	Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) : actualisation et frais annexes	-	Etat	✓	✓		

Num	Intitulé de l'action	Montant (€HT ou TTC)	Maître d'Ouvrage	Planning			
				2020	2021	2022	2023
1.15	Inventaire et analyse des dispositifs et moyens existants au sein des services communautaires, formation du personnel clé	35 000 €TTC	CDA de la Rochelle	✓	✓		

AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES INONDATIONS

2.1	Installation d'équipements de surveillance et de prévision en lien avec l'aléa de submersion marine	23 000 €TTC	CDA Rochelle La		✓	✓	✓
2.2	Installation d'équipements de surveillance et de prévision des bassins versants	24 000 €TTC	CDA Rochelle La			✓	✓
2.3	Mise en place d'un contrat avec Météo France	44 000 €TTC	CDA Rochelle La	✓	✓	✓	✓
2.4	Projet SURVEY	30 000 €TTC	UNIMA	✓	✓	✓	

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

3.1	Réalisation et Révision des Plans communaux de sauvegarde (PCS)	133 000 €HT	CDA Rochelle La et Communes	✓	✓	✓	
3.2	Promotion et appui à la réalisation de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), des Plans d'organisation de Mise en Sûreté d'un établissement (POMSE), des plans familiaux de mise en sûreté (PFMS) et des Plans d'Opération Interne (POI)	En régie	CDA Rochelle La	✓	✓	✓	✓
3.3	Réalisation d'exercices intercommunaux de simulation d'un événement de submersion	50 000 €HT	CDA de la Rochelle			✓	✓
3.4	Formation à destination des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC)	10 000 €HT	CDA de la Rochelle	✓	✓		
3.5	Mise en place d'un outil cartographique opérationnel permettant un suivi des actions engagées en cas de crise	En régie	CDA Rochelle La	✓	✓	✓	✓
3.6	Elaboration d'un guide à destination des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC)	10 000 €HT	CDA de la Rochelle	✓	✓		
3.7	Promotion et appui à la réalisation de plans de continuité d'activité des services communautaires (PCA)	55 000 €HT	CDA Rochelle La		✓	✓	

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

4.1	Etudes relatives à la définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque. Etudes permettant d'assurer un aménagement et un urbanisme adaptés aux risques d'inondation	100 000 €TTC	CDA Rochelle La		✓	✓	✓
4.2	Définir les indicateurs de résilience du territoire, évaluer la résilience du territoire et son évolution	50 000 €TTC	CDA Rochelle La en collaboration avec CEREMA	✓	✓	✓	✓

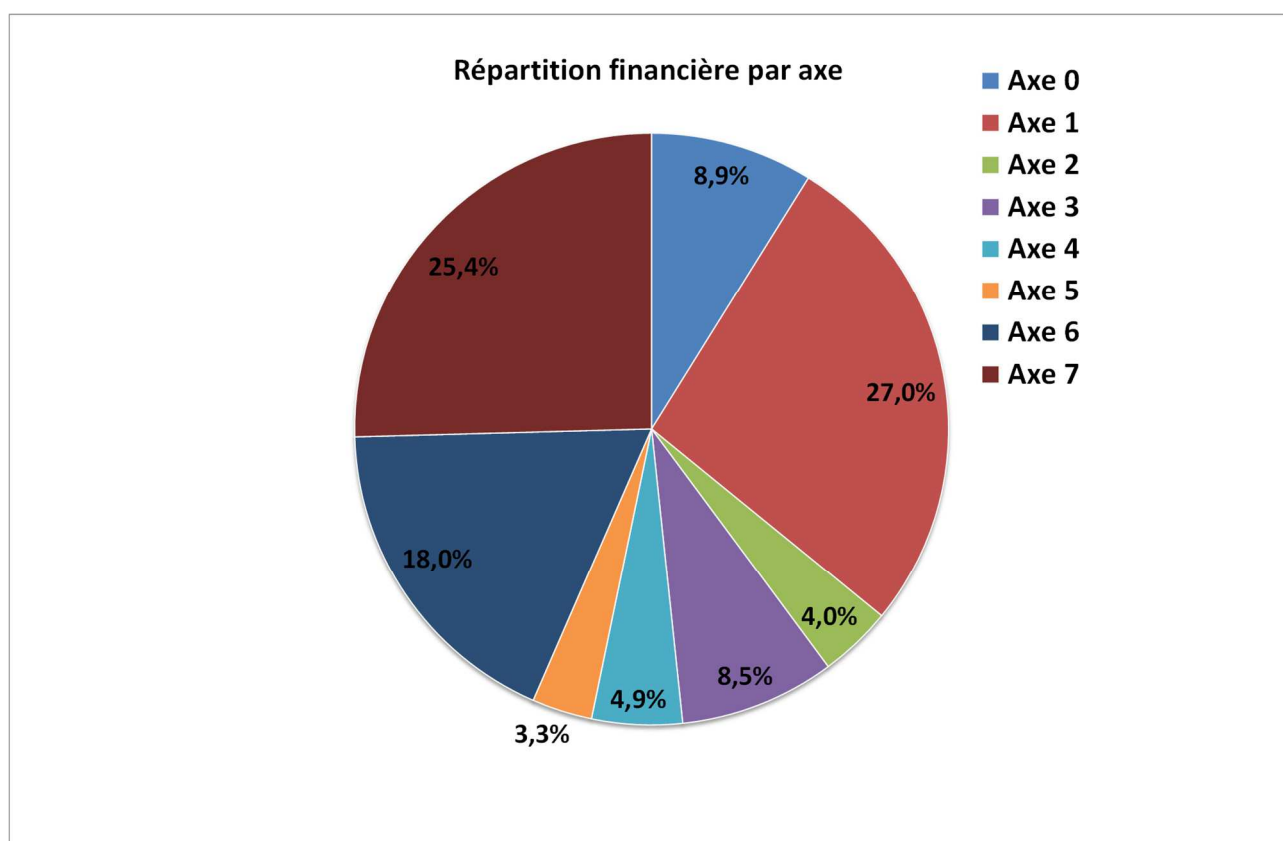
Num	Intitulé de l'action	Montant (€H.T ou TTC)	Maître d'Ouvrage	Planning			
				2020	2021	2022	2023
4.3	Mise à jour des documents d'urbanisme	En régie	CDA Rochelle La	✓	✓	✓	✓
AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS							
5.1	Réalisation d'une étude de faisabilité préfigurant à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité	50 000 €TTC	CDA Rochelle La		✓	✓	✓
5.2	Définir un protocole de prévention et de gestion des déchets flottants et des polluants	50 000 €TTC	CDA Rochelle La		✓	✓	✓
AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS							
6.1	Complément d'étude sur le fonctionnement des marais rétro-littoraux - optimisation de gestion et/ou travaux d'amélioration	200 000 €TTC	CDA Rochelle La			✓	✓
6.2	Etude de définition du rôle des ouvrages hydrauliques sur le ralentissement des écoulements	150 000 €TTC	CDA Rochelle La			✓	✓
6.3	Études de définition de travaux à entreprendre pour améliorer le transit des écoulements au droit des points noirs hydrauliques identifiés	100 000 €TTC	CDA Rochelle La			✓	✓
6.4	Réaliser un recensement des haies bocagères et des boisements, mener une étude sur les pratiques agricoles et la gestion du ruissellement	100 000 €TTC	CDA Rochelle La		✓	✓	✓
AXE 7 : OUVRAGES DEPROTECTION							
7.1	Etude d'opportunité d'aménagement d'un système de protection contre la submersion marine d'un quartier à Saint-Vivien	20 000 €HT	CDA Rochelle La			✓	✓
7.2	Etudes de faisabilité de réalisation d'une protection contre le risque de submersion marine du quartier de Saint-Jeans-des-Sables (Châtelailon-Plage)	230 000 €HT	CDA Rochelle La	✓	✓		
7.3	Diagnostic approfondi et définition d'un programme de confortement de la digue SNCF à Saint-Jean-des-Sables (Châtelailon-Plage)	310 000 €HT	CDA Rochelle La	✓	✓	✓	✓
7.4	Diagnostic approfondi et identification du rôle des ouvrages annexes au système d'endiguement du gabut et de la Ville-en-Bois (La Rochelle)	215 000 €HT	CDA Rochelle La	✓	✓	✓	✓

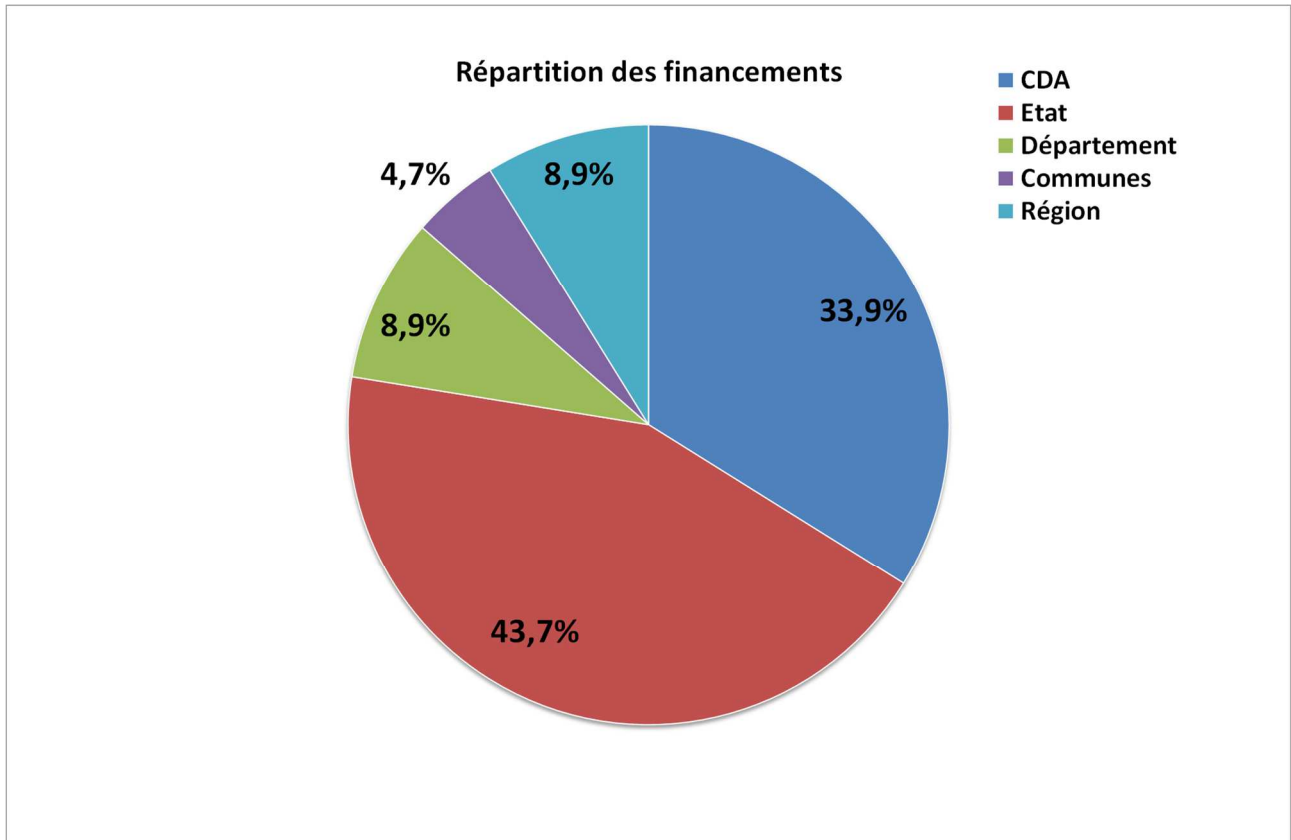
10.2 PLAN DE FINANCEMENT

L'annexe financière est donnée en ANNEXE 9 du dossier.

Les investissements (en €HT ou en €TTC) se répartissent comme suit au sein des 7 axes :

Axe	CDA	Etat	Région	Département	Communes	Total
AXE 0 : GOUVERNANCE	162 000 €HT	108 000 €HT	0 €	0 €	0 €	270 000 €HT
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	189 000 €TTC	412 000 €TTC	134 800 €TTC	36 000 €TTC	52 200 €TTC	824 000 €TTC
AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES INONDATIONS	92 700 €TTC	23 500 €TTC	0 €	4 800 €TTC	0 €	121 000 €TTC
AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	166 500 €HT	0 €HT	0 €	0 €	91 500 €HT	193 000 €HT
AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME	45 000 €TTC	75 000 €TTC	30 000 €TTC	0 €	0 €	150 000 €TTC
AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS	25 000 €TTC	50 000 €TTC	15 000 €TTC	10 000 €TTC	0 €	190 000 €TTC
AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	120 000 €TTC	275 000 €TTC	90 000 €TTC	65 000 €TTC	0 €	550 000 €TTC
AXE 7 : OUVRAGES DEPROTECTION	232 500 €HT	387 500 €HT	0 €	155 000 €HT	0 €	775 000 €HT
Total PAPI d'intention sur 4 ans	1 032 700 €	1 331 000 €	269 800 €	270 800 €	143 700 €	3 048 000 €





Le tableau ci-après précise le plan de financement retenu pour chaque action :

N°	Intitulé de l'action	Montant (€HT ou €TTC)	Maître d'Ouvrage	Taux de financement				
				CDA	Etat	Département	Communes	Région
AXE 0 : GOUVERNANCE								
0.1	Pilotage du PAPI par un chargé de mission	270 000 €HT	CDA La Rochelle	60%	40%			
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE								
1.1	Mener une étude historique sur les phénomènes de submersion marine sur les communes littorales	30 000 €TTC	CDA La Rochelle	30%	50%			20%
1.2	Mener une étude historique sur les risques d'inondation autres que la submersion marine sur l'ensemble du territoire	60 000 €TTC	CDA La Rochelle	20%	50%	10%		20%
1.3	Mener des études hydrauliques sur les bassins versants	200 000 €TTC	CDA La Rochelle	20%	50%	10%		20%
1.4	Mener une étude relative à la prise en compte du ruissellement dans le cadre des compétences GEMAPI	100 000 €TTC	CDA La Rochelle	20%	50%	10%		20%
1.5	Réalisation ou révision et diffusion des Documents d'information communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)	90 000 €TTC	Communes		50%		50%	
1.6	Etude de connaissance/d'analyse de stratégie en vue de définir un protocole de retour d'expérience (REX) post inondation	25 000 €TTC	CDA La Rochelle avec accompagnement de l'Etat (RDI)	50%	50%			
1.7	Mener des campagnes de pose de repères de crue/laisses de mer	24 000 €TTC	Communes		50%		30%	20%
1.8	Mettre en œuvre un dispositif de mémoire du risque de type "Land Art"	55 000 €TTC	CDA	30%	50%			20%
1.9	Formation d'élus, techniciens, et personnel d'accueil des communes et autres organismes concernant les risques naturels et phénomènes météorologiques, la communication et la gestion de crise	20 000 €TTC	CDA La Rochelle	30%	50%			20%
1.10	Formation des acteurs économiques et des secteurs de la culture/du patrimoine et de la santé, des gestionnaires réseaux	20 000 €TTC	CDA La Rochelle	30%	50%			20%
1.11	Mettre en place un observatoire des enjeux inondation	En régie	CDA La Rochelle					
1.12	Communiquer, sensibiliser et informer l'ensemble des populations temporaires et permanentes et des acteurs socio-économiques, des secteurs de la culture/du patrimoine et de la santé, et des gestionnaires réseaux du territoire	160 000 €TTC	CDA La Rochelle	30%	50%			20%
1.13	Créer un outil d'information sur les règles d'urbanisme à destination des particuliers	5 000 €TTC	CDA La Rochelle	30%	50%			20%
1.14	Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) : actualisation et frais annexes	-	Etat		100%			

N°	Intitulé de l'action	Montant (€HT ou €TTC)	Maître d'Ouvrage	Taux de financement				
				CDA	Etat	Département	Communes	Région
1.15	Inventaire et analyse des dispositifs et moyens existants au sein des services communautaires, formation du personnel clé	35 000 €TTC	CDA de la Rochelle	50%	50%			
AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES INONDATIONS								
2.1	Installation d'équipements de surveillance et de prévision en lien avec l'aléa de submersion marine	23 000 €TTC	CDA La Rochelle	50%	50%			
2.2	Installation d'équipements de surveillance et de prévision des bassins versants	24 000 €TTC	CDA La Rochelle	30%	50%	20%		
2.3	Mise en place d'un contrat avec Météo France	44 000 €TTC	CDA La Rochelle	100%				
2.4	Projet SURVEY	30 000 €TTC	UNIMA	100%				
AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE								
3.1	Réalisation et Révision des Plans communaux de sauvegarde (PCS)	133 000 €HT	CDA La Rochelle et Communes	50%			50%	
3.2	Réalisation ou appui à la réalisation de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), des Plans d'organisation de Mise en Sûreté d'un établissement (POMSE), des plans familiaux de mise en sûreté (PFMS) et des Plans d'Opération Interne (POI)	En régie	CDA La Rochelle					
3.3	Réalisation d'exercices intercommunaux de simulation d'un événement de submersion	50 000 €HT	CDA de la Rochelle	50%			50%	
3.4	Formation à destination des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC)	10 000 €HT	CDA de la Rochelle	100%				
3.5	Mise en place d'un outil cartographique opérationnel permettant un suivi des actions engagées en cas de crise	En régie	CDA La Rochelle					
3.6	Elaboration d'un guide à destination des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC)	10 000 €HT	CDA de la Rochelle	100%				
3.7	Promotion et appui à la réalisation de plans de continuité d'activité des services communautaires (PCA)	55 000 €HT	CDA La Rochelle	100%				
AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME								
4.1	Etudes relatives à la définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque. Etudes permettant d'assurer un aménagement et un urbanisme adaptés aux risques d'inondation	100 000 €TTC	CDA La Rochelle	30%	50%			20%
4.2	Définir les indicateurs de résilience du territoire, évaluer la résilience du territoire et son évolution	50 000 €TTC	CDA La Rochelle en collaboration avec le CEREMA	30%	50%			20%
4.3	Mise à jour des documents d'urbanisme	En régie	CDA La Rochelle					

N°	Intitulé de l'action	Montant (€HT ou €TTC)	Maître d'Ouvrage	Taux de financement				
				CDA	Etat	Département	Communes	Région
AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS								
5.1	Réalisation d'une étude de faisabilité préfigurant à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité	50 000 €TTC	CDA La Rochelle	20%	50%	20%		10%
5.2	Définir un protocole de prévention et de gestion des déchets flottants et des polluants	50 000 €TTC	CDA La Rochelle	30%	50%			20%
AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS								
6.1	Complément d'étude sur le fonctionnement des marais rétro-littoraux - optimisation de gestion et/ou travaux d'amélioration	200 000 €TTC	CDA La Rochelle	20%	50%	10%		10%
6.2	Etude de définition du rôle des ouvrages hydrauliques sur le ralentissement des écoulements	150 000 €TTC	CDA La Rochelle	20%	50%	10%		20%
6.3	Études de définition de travaux à entreprendre pour améliorer le transit des écoulements au droit des points noirs hydrauliques identifiés	100 000 €TTC	CDA La Rochelle	30%	50%	20%		
6.4	Réaliser un recensement des haies bocagères et des boisements, mener une étude sur les pratiques agricoles et la gestion du ruissellement	100 000 €TTC	CDA La Rochelle	20%	50%	10%		20%
AXE 7 : OUVRAGES DEPROTECTION								
7.1	Etude d'opportunité d'aménagement d'un système de protection contre la submersion marine d'un quartier à Saint-Vivien	20 000 €HT	CDA La Rochelle	30%	50%	20%		
7.2	Etudes de faisabilité de réalisation d'une protection contre le risque de submersion marine du quartier de Saint-Jeans-des-Sables (Châtelailon-Plage)	230 000 €HT	CDA La Rochelle	30%	50%	20%		
7.3	Diagnostic approfondi et définition d'un programme de confortement de la digue SNCF à Saint-Jean-des-Sables (Châtelailon-Plage)	310 000 €HT	CDA La Rochelle	30%	50%	20%		
7.4	Diagnostic approfondi et identification du rôle des ouvrages annexes au système d'endiguement du gabut et de la Ville-en-Bois (La Rochelle)	215 000 €HT	CDA La Rochelle	30%	50%	20%		

10.3 FICHES ACTIONS

AXE 0 : GOUVERNANCE	
Action 0.1	Pilotage du PAPI par un chargé de mission
Objectif	Coordonner les actions du PAPI
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Cette action a pour objectif de mobiliser un agent technique de la CDA La Rochelle, structure porteuse du PAPI d'intention, sur la base d'un équivalent temps-plein (ETP) afin de suivre et de mettre en œuvre le PAPI. La durée de la mission est fixée pour la durée du PAPI d'intention, soit 4 ans.</p> <p>Cet ETP aura pour principale mission de coordonner et animer la mise en œuvre du programme d'actions. Il s'assurera du remplissage de la base SAFPA.</p> <p>A la fin des 4 années du PAPI d'intention, le pilote PAPI aura pour objectif d'en faire un bilan en vue d'un ajustement des actions identifiées pour le PAPI.</p> <p>Les tâches suivantes seront menées par le chargé de mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer le suivi technique du PAPI d'Intention : 35 actions sont réalisées sous Maîtrise d'Ouvrage de la CdA. Par ailleurs, il s'agira d'accompagner les projets transversaux de la CdA (Environnement, PLUi, Grand Projet Urbains, etc.), • assurer le suivi administratif : animation des COTECH/COPIL, secrétariat, renseignement des tableaux de bord, préparation des délibérations, etc. • assurer le suivi financier : bilans, dossiers de subvention SAFPA, Budget, PPI, etc. • assurer la coordination et le lien nécessaire entre les actions (au bénéfice de la cohérence globale de mise en œuvre du programme) • prévoir durant la phase de mise en œuvre du PAPI une consultation du public avec rédaction du rapport synthétisant les observations du public et indiquant les suites et justifications qui sont données à ces observations, dans l'écriture du PAPI complet et l'inscription de ses actions. • élaborer la stratégie d'un futur PAPI complet, sur la base notamment des connaissances du territoire, de l'analyse multi-critères (AMC) ou de l'analyse coût-bénéfice (ACB), de l'analyse environnementale, de la consultation locale et de la consultation du public, ainsi que du SDAGE, du PGRI et, le cas échéant, de la stratégie locale du territoire à risque important d'inondation (TRI) ; • rédiger la note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme ; • élaborer le programme d'actions du futur PAPI ; • réaliser une analyse multi-critères et/ou une analyse coût-bénéfice pour les aménagements et travaux des axes 6 et 7 du futur PAPI ; • réaliser l'analyse environnementale du futur PAPI ; • faire une analyse sur la pertinence de mettre en place un observatoire des enjeux sur le périmètre du PAPI dans le cadre du futur PAPI ;

	<ul style="list-style-type: none"> • accompagner les communes sur l'élaboration des PCS (dans le cadre de l'action 3.1) et des DICRIM (action 1.5.) ; • suite à la réalisation des PCS et des études prévues dans le cadre du PAPI d'intention, évaluer la pertinence de faire des exercices intercommunaux de simulation sur des évènements d'inondation autre que la submersion marine <p>de même, suite à la réalisation des PCS, et des études prévues dans le cadre du PAPI d'intention, évaluer la pertinence d'utiliser l'outil cartographique opérationnel de gestion de crise (action 3.5.) sur des évènements d'inondation autre que la submersion marine</p>
Localisation	CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	CCTP PAPI 3 ; guide PAPI 3
Modalités de mise en œuvre	La CDA La Rochelle, Maître d'Ouvrage et financeur de l'action, contractualisera un poste d'agent technique au sein de la structure.
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	270 000 € (90k€ la première année puis 60k€/an)
Plan de financement	1 équivalent temps plein sur les 4 années du PAPI.
<i>CDA</i>	60% (144 000 € HT)
<i>Etat (BOP181)</i>	40% (96 000 € HT)
<i>Etat (FPRNM)</i>	
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Nombre de COPIL et COTECH réalisés par an/Nombre d'années du PAPI

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.1	Mener une étude historique sur les phénomènes de submersion marine sur les communes littorales
Objectif	Améliorer la connaissance du risque de submersion marine sur le territoire
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Le risque de submersion marine a déjà été largement décrit sur le littoral de l'Agglomération de la Rochelle au travers de modélisations hydrauliques et des REX des événements Xynthia et dans une moindre mesure de Martin. Néanmoins, il s'agit au travers de cette étude de recueillir l'ensemble des données existantes et d'en réaliser une synthèse, et de compléter par les données d'autres tempêtes historiques ayant conduit à des submersions.</p> <p>Le prestataire retenu devra, par le biais de recueil et d'analyse d'archives (communales, départementales, nationales), d'enquêtes en communes et d'entretiens auprès des principaux acteurs du territoire (élus, techniciens, particuliers, universitaires, etc.), récolter les données et informations qui permettront de caractériser le plus précisément possible les événements historiques ayant conduit à des submersions sur le littoral. L'accent sera mis sur la recherche de laisses de mer de façon à alimenter l'action 1.7 qui concerne la pose de repères.</p> <p>Il est précisé que cette action ne vise pas à réaliser d'étude hydraulique maritime complémentaire mais uniquement de réaliser une synthèse des études existantes et données historiques pour identifier la pose de nouveaux repères de laisse de mer pour alimenter l'action 1.7.</p>
Localisation	Communes de l'Agglomération de la Rochelle exposées aux risques littoraux
Documents de référence - Illustration	Guide méthodologique pour la collecte des informations historiques sur les inondations, D Cœur, 2012
Modalités de mise en œuvre	Prestation externalisée
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	30 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (9 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (15 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (6 000 € TTC)
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	étude réalisée, nombre d'évènements identifiés, nombre de repères de crue identifiés

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.2	Mener une étude historique sur les risques d'inondation autres que la submersion marine sur l'ensemble du territoire
Objectif	Améliorer la connaissance des risques d'inondation sur le territoire
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>La connaissance des risques d'inondation autres que la submersion marine, à savoir les problématiques de débordement de cours d'eau, de ruissellement ou de remontée de nappe, reste très limitée et nécessite la mise en œuvre d'études complémentaires.</p> <p>La première action, relative à l'approfondissement de la connaissance de ces aléas, consistera à mener une étude historique à l'échelle du territoire. Il s'agira, par le biais d'enquêtes en communes et d'entretiens auprès des principaux acteurs du territoire (élus, techniciens, particuliers, universitaires, etc.), de récolter les données et informations qui permettront de caractériser le plus précisément possible les évènements historiques ayant conduit à des inondations sur les bassins versants de l'agglomération. L'accent sera mis sur la recherche de laisses de crue de façon à alimenter l'action 1.7 qui concerne la pose de repères.</p>
Localisation	Bassins versants
Documents de référence - Illustration	Guide méthodologique pour la collecte des informations historiques sur les inondations, D Cœur, 2012
Modalités de mise en œuvre	Prestation externalisée
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	60 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	20% (12 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (30 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (12 000 € TTC)
<i>Département</i>	10% (6 000 € TTC)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	étude réalisée, nombre d'évènements identifiés, nombre de repères de crue identifiés

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.3	Mener des études hydrauliques sur les bassins versants
Objectif	Améliorer la connaissance du risque inondation autre que la submersion marine sur le territoire
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>La connaissance des risques d'inondation autres que la submersion marine, à savoir les problématiques de débordement de cours d'eau, de ruissellement ou de remontée de nappe, reste très limitée et nécessite la mise en œuvre d'études complémentaires.</p> <p>Cette deuxième action d'amélioration de la connaissance des aléas autres que la submersion marine (suite de l'action 1.2), vise à définir une cartographie précise de l'aléa sur des secteurs jugés sensibles avec localisation et recensement des enjeux impactés. Les zonages seront réalisés pour des événements de différentes périodes de retour (10 ans, 30 ans et 100 ans).</p> <p>Pour aboutir à ce niveau de connaissance, le prestataire retenu aura en charge la réalisation d'études hydrologiques, hydrauliques et hydrogéologiques nécessaires et ciblées sur des zones à enjeux prioritaires définies dans le cadre du diagnostic de la SLGRI et lors de la concertation. Ces études pourront aboutir notamment à la réalisation de modèles hydrauliques construits à partir de levés topographiques et bathymétriques. Les modèles seront calés par des campagnes de mesures de terrain.</p>
Localisation	<p>Les secteurs identifiés comme prioritaires, en termes d'enjeux potentiels, à ce stade sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le canal de Marans lors de sa traversée de la Rochelle, - le Lafond et ses affluents le Lignon et le Fetilly à la Rochelle, - la Moulinette à sa traversée de Périgny, - l'Otus, - le Panzay à la limite communale La Jarrie/Salles-sur-Mer puis à sa traversée de Salles-sur-Mer, - l'Achenaud à sa traversée de la Sauzaie sur la commune de Saint Xandre, - le thalweg de Loiré sur la commune de Vérines, - l'écours de Fontpatour à Fontpatour sur la commune de Vérines, - l'affluent du Machet au hameau des Touches sur la commune de Saint Médard d'Aunis, - le Saint-Cristophe à Cagné et la Martinière sur les communes de Saint Christophe et Saint Médard d'Aunis, - les thalwegs nord et sud de l'Houmeau, - le Go à Nieul-sur-Mer, - la Richardière à Marsilly <p>Aucune priorité n'a été définie à ce stade entre ces différents secteurs.</p>
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	Prestation externalisée

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.3	Mener des études hydrauliques sur les bassins versants
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	200 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	20% (40 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (100 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (40 000 € TTC)
<i>Département</i>	10% (20 000 € TTC)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Etudes réalisées

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.4	Mener une étude relative à la prise en compte du ruissellement dans le cadre des compétences GEMAPI
Objectif	Améliorer les connaissances du ruissellement sur territoire et notamment l'articulation avec la compétence GeMAPI
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Les eaux de ruissellement sont des eaux qui, lors d'un évènement pluvieux, s'écoulent en surface, en dehors du réseau hydrographique. Elles peuvent rejoindre le milieu aquatique directement, par le réseau hydrographique ou en s'infiltrant. Le principal enjeu est l'inondation par ruissellement, avant que les eaux pluviales ne soient collectées par un réseau (eau pluviales urbaines, fossés, cours d'eau, etc.). Le ruissellement peut aussi contribuer à la pollution des milieux aquatiques en se chargeant en pollution en surface avant de rejoindre le milieu aquatique.</p> <p>L'étude devra prévoir un état des lieux de la gestion du ruissellement sur le territoire, en identifiant notamment l'ensemble des acteurs et des missions déjà réalisées. Il conviendra ensuite de définir les limites des différentes compétences (GeMAPI, ruissellement, etc.) pour permettre d'identifier les actions déjà rattachées à une compétence et celles à inclure dans la gestion du ruissellement (y compris l'identification du gestionnaire, des coûts et du financement). L'étude doit donc confirmer la future articulation entre la gestion du ruissellement sur le territoire et les autres compétences.</p> <p>Le financements des opérations associées à la gestion du ruissellement dépendra de l'objectif final mais il est possible d'envisager un financement par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la taxe GeMAPI si la gestion du ruissellement est motivée par la prévention des inondations ou la protection des milieux aquatiques - la taxe d'aménagement pour financer les dépenses liées aux réseaux des eaux pluviales du bloc communal - le département et la région - l'état (Agence de l'eau, fonds de prévention des risques naturels majeurs, etc.)
Localisation	CDA La Rochelle. Concerne les ouvrages situés en amont des zones urbaines et assurant une protection des enjeux pour une période de retour d'au moins 30 ans.
Documents de référence - Illustration	Article 211.7 du code de l'environnement Rapport sur la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement aux fins de prévention des inondations
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	100 000 €


**AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU
RISQUE**

Action 1.4	Mener une étude relative à la prise en compte du ruissellement dans le cadre des compétences GEMAPI
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	20% (20 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (50 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (20 000 € TTC)
<i>Département</i>	10% (10 000 € TTC)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.5	Réalisation ou révision et diffusion des Documents d'information communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)
Objectif	Sensibiliser et informer la population par le biais des DICRIM. Intégrer à ces DICRIM un volet relatif à l'élaboration de PFMS.
Maître d'Ouvrage	Communes
Description	<p>Les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques ont l'obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). C'est un document destiné à la population qui se doit d'être clair et pédagogique. Ce document présente en outre une méthodologie synthétique aidant chaque citoyen à mettre en œuvre son Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS).</p> <p>L'action consiste en la réalisation ou la mise à jour des DICRIM sur l'ensemble des communes de l'Agglomération puis leur diffusion.</p> <p>La mise à jour intégrera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les informations nouvelles sur les moyens de prévision et d'alerte (Météo France, Projet SURVEY), - les informations sur les protections existantes et les risques associés en cas de défaillance, - l'inventaire des repères historiques annexé au DICRIM (cf. action 1.7) - Les bons comportements et les consignes à suivre en cas de risque. <p>Pour cette action la CDA pourra intervenir en particulier dans la prise en compte du risque inondation. Les DICRIM et la méthodologie de constitution des PFMS seront diffusés à l'ensemble de la population de la CDA, par des moyens classiques et innovants.</p>
Localisation	Communes de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	DICRIM existants
Modalités de mise en œuvre	Nécessite une révision du DDRM
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	90 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (45 000 € TTC)
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	50% (45 000 € TTC)
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Documents DICRIM et méthodologie PFMS réalisés et diffusés. Variété des moyens de diffusion

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.6	Etude de connaissance/d'analyse de stratégie en vue de définir un protocole de retour d'expérience (REX) post inondation
Objectif	Faciliter et valoriser le recueil d'informations en cas d'inondation
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle avec accompagnement de l'Etat (RDl)
Description	<p>Cette action vise à mettre en place un guide permettant de faciliter la mise en place de retour d'expérience (REX) post inondation. Il s'agit de lister les informations nécessaires à recueillir en cas de crise pour ensuite faciliter la réalisation d'un REX et limiter le risque d'oublis. L'action comprendra également une phase d'identification des acteurs auxquels le protocole sera expliqué et transmis.</p> <p>Ce guide traitera des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractérisation de l'évènement, - prévision/alerte, - gestion de la crise, - retour à la normale, - enjeux touchés et dommages, - comportement des ouvrages de protection et gestion. <p>Les gestionnaires de réseaux seront associés à cette action afin d'intégrer l'impact de leur modalité de gestion sur la gestion d'un événement (avant, pendant, après la crise)</p>
Localisation	Territoire de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	Retours d'expérience des inondations. Propositions d'un dispositif d'organisation et d'un guide méthodologique, CGEDD, mars 2018
Modalités de mise en œuvre	En régie ou prestation externalisée
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	25 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	50% (12 500 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (12 500 € TTC)
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.7	Mener des campagnes de pose de repères de crue/laisses de mer
Objectif	Préserver la mémoire collective du risque et sensibiliser la population
Maître d'Ouvrage	Communes
Description	<p>L'opération consiste en la mise en place des repères de crues/laisses de mer composés de macarons et identifiés lors de l'étude historique menée dans le cadre de l'action 1.1 et 1.2. Les repères de laisses de mer seront visibles depuis la voie publique et leur implantation s'effectuera prioritairement dans les espaces publics et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés par la population.</p> <p>L'action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse et la validation des repères de crues connues ; - la désignation des sites d'implantation des repères en concertation avec les communes ; - la coordination de la pose des repères officiels par un géomètre ; - la réalisation d'une table SIG de géo-référencement des repères de submersion (SIG de la CDA) ; - l'inventaire des repères historiques annexés aux DICRIM (cf. action 1.5).
Localisation	Territoire de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	  
Modalités de mise en œuvre	Les repères indiquent le niveau d'inondation maxi ou bien la limite du périmètre submergé pour l'évènement considéré. Les sites d'implantation sont définis en collaboration avec les communes.
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	24 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (12 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (4 800 € TTC)
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	30% (7 200 € TTC)
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Nombre de repères installés, table SIG produite, information intégrée aux DICRIM

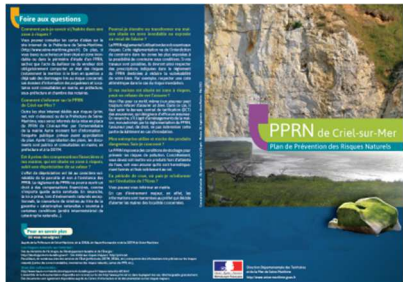
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.8	Mettre en œuvre un dispositif de mémoire du risque de type "Land Art"
Objectif	Préserver la mémoire collective du risque et sensibiliser la population
Maître d'Ouvrage	CDA
Description	<p>La démarche de type «Land Art» se veut d'être un processus d'accompagnement des collectivités soumises au risque d'inondation, notamment dans la mise en place d'un dispositif de sensibilisation du grand public. Ce procédé simple dans sa mise en œuvre est un outil de sensibilisation de tous les publics et permet la matérialisation in situ des hauteurs d'eau engendrées par les crues ou les submersions marines. La démarche vient renforcer l'installation des repères de crue et laisses de mer dans les territoires soumis au risque inondation (cf. action 1.7).</p> <p>Cette action comprend 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase préparatoire : Repérage des sites, cartes interactives et fiches descriptives, supports de communication, concertations, achat de matériel - Phase d'animation : conférence, marquage, ateliers peinture, vernissage - Phase de réactivation du processus de peinture : préparation, achats de matériel, re-badigeonnage des arbres
Localisation	Littoral du territoire de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	 <p>The image shows a photograph of a tree trunk with a blue-painted section and a sign, next to a schematic diagram of a tree trunk with a blue-painted section indicating a water level.</p>
Modalités de mise en œuvre	Les repères indiquent le niveau d'inondation maximal sur les troncs d'arbre submergés pour l'évènement considéré. Les sites d'implantation sont définis en collaboration avec les communes. Les repères sont peints avec la participation du grand public et des scolaires.
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	55 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (16 500 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.8	Mettre en œuvre un dispositif de mémoire du risque de type "Land Art"
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (27 500 € TTC)
<i>Région</i>	20% (11 000 € TTC)
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Nombre de QR codes flashés, nombre de personnes mobilisées pour les ateliers peinture

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.9	Formation d'élus, techniciens, et personnel d'accueil des communes et autres organismes concernant les risques naturels et phénomènes météorologiques, la communication et gestion de crise
Objectif	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Cette action vise à dispenser des formations sur les risques d'inondation aux élus, techniciens et personnel d'accueil amenés à participer à l'information préventive et à être acteur en situation de crise et de post crise</p> <p>Ces formations pourront traiter des sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation des axes de la prévention/gestion/protection inondations et des dispositifs existants sur le territoire, - présentation des mécanismes d'inondation et des phénomènes météorologiques auxquels est confronté le territoire communal, présentation des évènements historiques, - formation pédagogique autour du lexique utilisé dans les bulletins météo et maritimes dans le but de mieux interpréter les paramètres météorologiques, les alertes et proposer une réponse adaptée (diffusion), - formation des agents en charge des postes de mesures prévus aux actions 2.1 et 2.2, - rappel du pouvoir de police du Maire, - rappel des rôles de chacun en cas de crise (communes, Préfet, sécurité civile, SDIS...), - information sur les réserves communales de sécurité civile - formation sur la communication en gestion de crise (traitement des appels reçus, outils de communication utilisables en période de crise...) - ...
Localisation	Territoire de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	20 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (6 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (10 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (4 000 € TTC)
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Nombre de formations dispensées, nombre de communes concernées et nombre de personnes formées; supports de formation réalisés

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.10	Formation des acteurs économiques et des secteurs de la culture/du patrimoine et de la santé, des gestionnaires réseaux
Objectif	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Cette action vise à dispenser des formations aux chambres consulaires et aux représentants des secteurs d'activité pour qu'elles soient le plus à même de renseigner et appuyer dans certaines démarches les acteurs économiques du territoire.</p> <p>Ces formations pourront traiter des sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation des axes de la prévention/gestion/protection inondations et des dispositifs existants sur le territoire, - présentation des mécanismes d'inondation et des phénomènes météorologiques auxquels est confronté le territoire communal, présentation des évènements historiques, - présentation des notions de vulnérabilités des activités économiques au risque inondation, - information sur les diagnostics de vulnérabilité aux risques d'inondations, - formation aux outils règlementaires (PPR), - possibilités de financement, - préparation de plans de gestion de crise (PCA, ...),
Localisation	Sur les zones à enjeux du littoral du territoire de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	20 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (6 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (10 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (4 000 € TTC)
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Nombre de formations dispensées, nombre de personnes formées, supports de formation réalisés, suites données par les acteurs

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.11	Mettre en place un observatoire des enjeux inondation
Objectif	Valoriser, mutualiser et actualiser le travail réalisé sur le territoire, surveiller l'évolution des enjeux liés aux inondations. Evaluer la résilience du territoire.
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Cette action vise à analyser la pertinence de mettre en œuvre un observatoire des enjeux sur le périmètre du PAPI au regard des outils déjà mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le littoral : Observatoire du littoral géré par le GIP Aquitain, dont est membre la CdA. - sur le Rétro-littoral : Observatoire régional géré par l'ORRNA et dont le COFIL est ouvert aux collectivités qui souhaitent en faire partie. <p>Les bases de données de ces outils existants seront notamment confrontées à celles dont dispose actuellement la CdA et à sa connaissance des enjeux soumis au risque d'inondation présents sur son territoire. Les études hydrauliques sur les bassins versants (action 1.3) permettront de compléter la base de données de la CdA des enjeux soumis au risque inondation autre que la submersion marine.</p> <p>Cette action sera menée en régie par l'animateur PAPI. Les conclusions apportées permettront de justifier de la mise en place d'un observatoire des enjeux inondations dans le cadre d'une action d'un futur PAPI complet ou si une simple collaboration avec les structures gérant les observatoires existants suffira aux besoins du territoire.</p>
Localisation	Territoire de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	Base enjeux de la CDA et des acteurs locaux Exemples ONL, ONRM Référentiel national de vulnérabilité aux inondations
Modalités de mise en œuvre	Structuration et mise à jour de la base de données CdA suite à l'action 1.3 puis analyse comparative avec les bases des outils existants. Analyse des possibilités co-participation à l'élaboration ou à l'actualisation des outils existants
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	En régie (animateur PAPI°)
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Note d'évaluation de la pertinence et représentativité des outils existants. Choix entre création d'un nouvel observatoire ou collaboration aux outils existants


AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.12	Communiquer, sensibiliser et informer l'ensemble des populations temporaires et permanentes et des acteurs socio-économiques, des secteurs de la culture/du patrimoine et de la santé, et des gestionnaires réseaux du territoire
Objectif	Sensibiliser et informer la population (résidente et temporaire) et les acteurs socio-économiques, des secteurs de la culture/du patrimoine et de la santé, et des gestionnaires réseaux aux risques inondation et submersion marine
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>L'action a pour vocation de communiquer, sensibiliser et informer l'ensemble des populations temporaires et permanentes et des acteurs socio-économiques du territoire, via un travail de valorisation et vulgarisation auprès des acteurs locaux (élus, acteurs sociaux-économiques) des études existantes.</p> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'édition de brochures diffusées dans les communes et l'ensemble des sites d'accueil des populations temporaires (camping, hôtels, auberges de jeunesse, gare SNCF de La Rochelle, aéroport de La Rochelle, offices du tourisme, parking relais), - l'organisation de réunions publiques thématiques / séminaires à destination des élus, des professionnels du territoire et des riverains, - la rencontre des élus et/ou acteurs socio-économiques du territoire demandeurs de compléments d'informations sur la gestion du risque d'inondation, - le développement d'outils pédagogiques à destination des scolaires, - la réalisation d'expositions itinérantes, - la mise en ligne et la tenue à jour via le site internet de la CDA d'une page dédiée aux risques d'inondation, intégrant les documents communaux (PCS, DICRIM, etc...) et intercommunaux (lettre périodique PAPI) - pilotage PAPI - la mise en place de supports de communication novateurs et dans l'ère du temps comme par exemple l'utilisation des réseaux sociaux... <p>Il s'agira au travers de cette action de commencer à sensibiliser les personnes aux risques d'inondations autres que la submersion marine. L'objectif de cette action est également de promouvoir une solidarité " littoral/rétro-littoral ".</p>
Localisation	Territoire de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	<p>guide d'aide à ce type d'actions : http://www.cepri.net/tl_files/pdf/guide%20sensibilisation.pdf</p> 

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.12	Communiquer, sensibiliser et informer l'ensemble des populations temporaires et permanentes et des acteurs socio-économiques, des secteurs de la culture/du patrimoine et de la santé, et des gestionnaires réseaux du territoire
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	160 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (48 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (80 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (32 000 € TTC)
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Nombre d'actions de sensibilisation par an et diversité des moyens de sensibilisation

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.13	Créer un outil d'information sur les règles d'urbanisme en zone inondable à destination des particuliers
Objectif	Faciliter l'accès à la population aux règles d'urbanisme en zone inondable s'appliquant à l'échelle parcellaire et proposer des outils et guides pratiques pour la gestion des eaux de ruissellement et la prise en compte du risque de submersion dans leur projet de construction.
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Cette action vise à l'élaboration d'une plateforme d'information à destination des particuliers et professionnels. Par un simple clic sur la parcelle souhaitée du cadastre, l'utilisateur pourrait accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la réglementation issue de l'application du PPRL concerné, - à la réglementation pluviale issue du PLUi. <p>Par ailleurs, la plateforme mettrait à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des outils de calculs simples permettant le dimensionnement d'ouvrages pluviaux et d'infiltration, - des guides techniques ou guides de bonnes pratiques sur la gestion des eaux de ruissellement (bacs collecteurs d'eau pluviales...)
Localisation	Territoire de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	Développement web externalisé
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	5 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (1 500 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (2 500 € TTC)
<i>Région</i>	20% (1 000 € TTC)
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.14	Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) : actualisation et frais annexes
Objectif	Actualiser le DDRM et le diffuser
Maître d'Ouvrage	Etat
Description	Révision du DDRM 17 de décembre 2007, antérieur à Xynthia
Localisation	-
Documents de référence - Illustration	Guide Ministère de l'intérieur / DDRM. 17
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	100%
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1.15	Inventaire et analyse des dispositifs et moyens existants au sein des services communautaires, formation du personnel clé
Objectif	Etat des lieux de la prise en compte du risque inondation par les services communautaires et formation du personnel clé
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>L'action ciblera en priorité les services communautaires utiles à la gestion de crise et au retour à la normale, aux besoins prioritaires à la population tels que : l'assainissement, la production et distribution d'eau potable, la collecte des déchets, l'accueil des gens du voyage, la gestion des eaux pluviales, la gestion des systèmes d'endiguement, les établissements hospitaliers et médico-sociaux, etc...</p> <p>Cette action comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un inventaire et l'analyse des dispositifs et moyens existants (équipements, protocoles d'intervention, organisation...) des services communautaires soumis au risque inondation. Cet état des lieux servira de point de départ à l'élaboration de PCA pour lesquels la CdA pourra fournir un appui dans le cadre de l'action 3.7 - la formation et la sensibilisation du personnel clé au risque inondation (mécanismes d'inondation, moyens d'information, conduite à tenir en cas d'aléa, présentation des dispositifs pouvant être mis en oeuvre et notamment le PCA...).
Localisation	-
Documents de référence - Illustration	Guide PCA du ministère de l'Intérieur Guide du CEPRI Bâtir un plan de continuité d'activité d'un service public
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	35 000€
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	50% (17 500 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (17 500 € TTC)
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Nombre d'états des lieux dressés. Nombre de formation dispensées

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	
Action 2.1	Installation d'équipements de surveillance et de prévision en lien avec l'aléa de submersion marine
Objectif	Renforcer la surveillance et la prévision des phénomènes de submersion marine et de débordement de cours d'eau
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Le territoire de la CDA La Rochelle est actuellement dépourvu de station de mesures en dehors des équipements de Météo France installés à l'aéroport de La Rochelle ou du marégraphe installé au port de la Pallice.</p> <p>De même, des stations de mesures du niveau marin et du niveau des cours d'eau sont prévus dans le cadre de cette action pour palier à cette lacune.</p> <p>L'installation d'un réseau d'observation permettra à la CDA la mise en place d'états de veille en complément des informations reçues de MétéoFrance.</p> <p>Il est prévu l'installation de 3 stations météorologiques (pluviomètres, baromètres et anémomètres) et de 4 capteurs de niveau marin répartis sur le littoral afin d'améliorer le suivi des surcotes et améliorer les retours d'expérience.</p> <p>L'accès à ces outils de mesure permettra d'améliorer les prévisions du projet SURVEY (action 2.4) et d'améliorer la gestion des systèmes d'endiguement (fermeture batardeaux)</p>
Localisation	Stations météorologiques positionnées à équidistance le long du littoral Capteurs de niveau marin : Boucholeur, Angoulins-sur-Mer, La Rochelle, Marsilly-Richardière
Documents de référence - Illustration	
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	23 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	50% (11 500 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (11 500 € TTC)
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	
Action 2.2	Installation d'équipements de surveillance et de prévision des inondations sur les bassins versants
Objectif	Renforcer la surveillance et la prévision des phénomènes de débordement de cours d'eau et de ruissellement
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	L'Agglomération dispose de plusieurs pluviomètres, piézomètres et capteurs de niveau répartis sur ses équipements et ses bassins-versant. Cependant, aucune donnée n'est disponible pour le suivi dans les zones urbaines de ces bassins versant. Ainsi, l'action consiste à équiper les principaux cour d'eau de capteur de niveaux afin de suivre les événements et améliorer la connaissance des inondations (Lafond, Fétilly, Moulinette à Périgny, Otus, Go, etc.)
Localisation	Pont et ouvrages pluviaux (à préciser)
Documents de référence - Illustration	
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	24 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (7 200 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (12 000 € TTC)
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	20% (4 800 € TTC)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	
Action 2.3	Mise en place d'un contrat avec Météo France
Objectif	Surveillance et prévisions
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>La prévision météorologique est un outil important pour l'organisation de la CdA et l'analyse à posteriori des phénomènes météorologiques. La Communauté d'Agglomération dispose depuis 2008 d'un site Extranet dédié, mis à disposition de l'ensemble des services et des communes, donnant accès aux services suivants :</p> <p><u>Prévision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte de vigilance - Imagerie satellite (animation des six dernières images avec renouvellement toutes les 15 minutes) - Bulletin de prévision jusqu'à 9 jours - Prévisions fines avec échéance à J+3 par pas de temps de 3 heures avec renouvellement toutes les 3 heures par le prévisionniste de La Rochelle <p><u>Données climatologiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi météorologique quotidien des paramètres standards (pluie, températures minimales et maximales, DJU, direction et force du vent, durée d'insolation et rayonnement solaire global) - Mise en ligne sur le site tous les mois et diffusé par e-mail - Image des précipitations quotidiennes (résolution au km2) sur le territoire de l'agglomération - Tableau des marées et surcotes prévues à La Rochelle <p><u>Alerte météo :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Paramètres : pluie, température, vent, température, fortes vagues et surcote marine - Diffusion par e-mail et SMS <p>Depuis 2015, l'astreinte "Pluvial/Submersion" de l'Agglomération accompagne les communes dans le déclenchement de leur PCS et le suivi des événements. Suite à la prise de compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, ce contrat météo sert également à l'Agglomération pour la gestion de ses systèmes d'endiguement.</p> <p>L'action consiste à étendre ce dispositif de prévision sur la durée du PAPI.</p>
Localisation	CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	44 000 €

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Action 2.3	Mise en place d'un contrat avec Météo France
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	100% (44 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	-
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	
Action 2.4	Projet SURVEY
Objectif	Mettre en place un système d'alerte et de prévision, puis vérifier sa fiabilité
Maître d'Ouvrage	Unima
Description	<p>Afin d'accompagner les élus dans la coordination des moyens communaux, l'amélioration de la prévision de ce type d'évènement exceptionnel est essentielle pour l'Agglomération.</p> <p>En accord avec l'État, l'Union des Marais (UNIMA) a souhaité développer avec l'Université de La Rochelle un système de modélisation permettant d'apprécier les conséquences potentielles d'une submersion marine en cas d'alerte météo. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision débouchant sur un système de prévision opérationnelle et permettant l'identification précise des niveaux d'eau atteints en chaque point du littoral des Pertuis Charentais.</p> <p>Ce dispositif, dénommé « SURVEY 17 », doit être développé sur trois ans environ dont deux ans pour la partie opérationnelle.</p>
Localisation	Pertuis Breton
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	30 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	100% (30 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	
Action 3.1	Réalisation et Révision des Plans communaux de sauvegarde (PCS)
Objectif	Réaliser/actualiser les PCS, assurer leur cohérence à l'échelle intercommunale
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle et Communes
Description	<p>Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Il est obligatoire pour les communes soumises à un plan de prévention des risques approuvé ou prescrit.</p> <p>Maillon local de l'organisation de la sécurité civile, le plan communal de sauvegarde s'intègre dans l'organisation générale des secours constitué par le dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile). Organisant la réponse de proximité en prenant en compte l'accompagnement et le soutien aux populations sinistrées ainsi que l'appui aux services de secours, il est l'outil opérationnel mis en œuvre par le maire dans son rôle de gestionnaire d'un événement de sécurité civile. Définissant l'organisation prévue par la commune pour faire face à un événement majeur en assurant l'alerte, l'information et le soutien de la population.</p> <p>L'action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation ou l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), - la vérification de l'opérationnalité des PCS et l'adéquation des moyens humains et techniques communaux pour leur mise en œuvre, notamment dans le cadre des exercices prévus pour l'action 3.3, - l'aide aux communes à prioriser les actions pour le retour à la normale, par exemple à l'aide d'un guide rappelant le rôle des différents acteurs en post-crise - l'accompagnement des communes dans les processus de post-crise.
Localisation	Communes de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	PCS approuvés des communes
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	133 000 €
Plan de financement	7000 €/commune (les communes littorales disposent déjà de financement)
<i>CDA La Rochelle</i>	50% (66 500 € HT)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	50% (66 500 € HT)
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Nombre de PCS réalisés, nombre de PCS actualisés, test de l'opérationnalité par des exercices

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	
Action 3.2	Promotion et appui à la réalisation de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), des Plans d'organisation de Mise en Sûreté d'un établissement (POMSE), des plans familiaux de mise en sûreté (PFMS) et des Plans d'Opération Interne (POI)
Objectif	Faciliter la mise en place d'une procédure interne, propre au bâtiment, pour garantir la mise en sécurité du public, des salariés ou des résidents en cas d'évènement majeur
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Il s'agit de promouvoir et mettre en œuvre des outils permettant l'anticipation et l'amélioration de la gestion de crise.</p> <p>La CDA aidera ou viendra en appui à la réalisation de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des établissements scolaires, des Plans d'Organisation de Mise en Sûreté d'un établissement (POMS) des services communaux et communautaires, des plans familiaux de mise en sûreté (PFMS) et des Plans d'Opération Interne (POI) des sites SEVESO</p> <p>Les POMS cibleront en priorité les services utiles à la gestion de crise et au retour à la normale, aux besoins prioritaires à la population, les établissements hospitaliers et médico-sociaux</p> <p>Au travers de cette action, il s'agira également d'inciter et d'accompagner les gestionnaires de réseaux à mettre en œuvre des plans d'organisation et de sûreté.</p>
Localisation	-
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	en régie (animateur PAPI)
Plan de financement	
	<i>CDA La Rochelle</i>
	<i>Etat (BOP181)</i>
	<i>Etat (FPRNM)</i>
	<i>Région</i>
	<i>Département</i>
	<i>Communes</i>
	<i>AELB</i>
	<i>autres</i>
Indicateurs	Nb de secteurs sensibilisés, nombre de plan d'organisation réalisés par secteur

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	
Action 3.3	Réalisation d'exercices intercommunaux de simulation d'un événement de submersion
Objectif	Maintenir les services organisationnels en état de veille face à une crise en organisant un exercice de simulation d'un événement de submersion.
Maître d'Ouvrage	CDA de la Rochelle
Description	<p>Ces exercices seront réalisés une fois par mandat après l'élaboration des PCS (action 3.1). Ils doivent permettre de vérifier l'opérationnalité des PCS en associant le plus grand nombre d'acteurs.</p> <p>Il s'agira non seulement de simuler le fonctionnement des systèmes d'alerte à la population et la gestion de la crise mais également le retour à la normale. Pour ce faire, des exercices seront réalisés sur 2-3 jours.</p> <p>Par la suite, des réunions seront organisées avec les différents acteurs pour faire un bilan et pointer notamment les manques et les défaillances des PCS, des actions engagées durant l'évènement et durant le retour à la normale. Le retour d'expérience formalisé facilitera les mises à jour des PCS.</p> <p>Un prestataire sera chargé d'aider à la définition du scénario de simulation et à sa diffusion à l'ensemble des participants, d'observer son déroulement et d'apporter des conseils et préconisations visant à améliorer les dispositifs de gestion de crise.</p> <p>La CDA La Rochelle aidera à la préparation et à la réalisation des exercices. Elle incitera également les acteurs du territoire à participer aux exercices (populations, gestionnaires réseaux, établissements sensibles, acteurs de la gestion de crise, élus, état...)</p> <p>Par ailleurs, la CDA mènera une réflexion avec les communes sur les possibilités de mutualiser une partie des moyens de gestion de crise (matériel, personnel, centre d'hébergements temporaires ...).</p>
Localisation	Communes littorales
Documents de référence - Illustration	PCS des communes
Modalités de mise en œuvre	<p>Cette action sera mise en œuvre à l'échelle intercommunale une fois par mandat.</p> <p>L'action est pilotée par la CDA avec les services communaux et les acteurs mobilisés en cas de crise sur les volets prévision, alerte, gestion de crise et retour à la normale.</p>
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	50 000 €


AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	
Action 3.3	Réalisation d'exercices intercommunaux de simulation d'un événement de submersion
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	50% (25 000 € HT)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	50% (25 000 € HT)
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Mobilisation d'un maximum d'acteurs sur une journée. Retour d'expérience et bilan après cet exercice de simulation annuel. Prise en compte pour l'amélioration des PCS.

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	
Action 3.4	Formation à destination des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC)
Objectif	Former les RCSC aux premiers secours
Maître d'Ouvrage	CDA de la Rochelle
Description	<p>La réserve communale de sécurité civile (RCSC) est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.</p> <p>Cette action vise à proposer des formations aux premiers secours à destination des réserves communales. De telles formations sont proposées par l'ADPC ou la Croix-Rouge. (3 formations de 2 jours proposées) Cette action sera réalisée avant l'action 3.3 qui concerne la réalisation d'un exercice intercommunal.</p>
Localisation	Communes disposant d'un RCSC
Documents de référence - Illustration	PCS des communes
Modalités de mise en œuvre	<p>Cette action sera mise en œuvre à l'échelle intercommunale une fois par mandat.</p> <p>L'action est pilotée par la CDA.</p>
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	10 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	100% (10 000 € HT)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Nombre de formations dispensées

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	
Action 3.5	Mise en place d'un outil cartographique opérationnel permettant un suivi des actions engagées en cas de crise
Objectif	Visualiser et vérifier en temps réel le bon déroulement des actions à engager en cas de crise.
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Cette action vise à élaborer un outil cartographique permettant le suivi des actions engagées avant, pendant et après une période de crise sur le territoire de l'Agglomération.</p> <p>Cet outil serait utilisé par les postes de commandement des PCS et la structure GEMAPI qui renseignerait l'outil dès qu'une action leur incombant change de statut (à engager, engagée, terminée, en attente autre action ...).</p> <p>L'objectif est de créer une base de données recensant les actions à réaliser par les communes et la CdA en cas de vigilance vagues submersion.</p> <p>Cette base de données serait ensuite mise en ligne via un outil cartographique commun qui permettrait aux acteurs du territoire de renseigner la base et suivre la crise.</p> <p>L'ensemble des mains courantes et les consignes seraient renseignées dans cet outil.</p> <p>Ayant un rôle d'accompagnement auprès des communes durant une crise, il est proposé que l'astreinte de l'Agglomération renseigne les remontées d'informations dans l'outil.</p> <p>Les services de secours et les services de l'Etat aurait également accès à cet outil.</p>
Localisation	CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	en régie
Plan de financement	
	<i>CDA La Rochelle</i>
	<i>Etat (BOP181)</i>
	<i>Etat (FPRNM)</i>
	<i>Région</i>
	<i>Département</i>
	<i>Communes</i>
	<i>AELB</i>
	<i>autres</i>
Indicateurs	

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	
Action 3.6	Elaboration d'un guide à destination des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC)
Objectif	Rappeler la fonction des RCSC et le rôle intervenants
Maître d'Ouvrage	CDA de la Rochelle
Description	<p>La réserve communale de sécurité civile (RCSC) est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.</p> <p>Cette action vise à proposer un guide à destination des RCSC rappelant le rôle de chacun en cas de crise.</p>
Localisation	Communes disposant d'une RCSC
Documents de référence - Illustration	PCS des communes
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	10 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	100% (10 000 € HT)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Elaboration et diffusion du guide

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	
Action 3.7	Promotion et appui à la réalisation de plans de continuité d'activité des services communautaires (PCA)
Objectif	Aboutir à des préconisations organisationnelles adaptées à chaque site pour en réduire la vulnérabilité aux inondations et augmenter leur résilience. Faciliter le retour à la normale.
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>L'action vise à accompagner les services de l'Agglomération dans la définition d'un plan de continuité d'activité (PCA).</p> <p>Le PCA ciblera en priorité les services communautaires utiles à la gestion de crise et au retour à la normale, aux besoins prioritaires à la population tels que : l'assainissement, la production et distribution d'eau potable, la collecte des déchets, l'accueil des gens du voyage, la gestion des eaux pluviales, la gestion des systèmes d'endiguement, les établissements hospitaliers et médico-sociaux, etc...Un état des lieux des dispositifs existants de ces services communautaires aura été réalisé au préalable dans le cadre de l'action 1.15.</p> <p>L'aide à l'élaboration des PCA portera notamment sur la définition de chronogrammes, de cartes opérationnelles et de grilles d'observation.</p>
Localisation	-
Documents de référence - Illustration	Guide PCA du ministère de l'Intérieur Guide du CEPRI Bâtir un plan de continuité d'activité d'un service public
Modalités de mise en œuvre	En régie
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	55 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	100% (55 000 € HT)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Réunions d'information et de groupes de travail réalisées. Nombres de PCA réalisés. Nombre de PCA testés lors de l'exercice intercommunal

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME	
Action 4.1	Etudes relatives à la définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque. Etudes permettant d'assurer un aménagement et un urbanisme adaptés aux risques d'inondation
Objectif	Apporter des éléments d'aide à l'amélioration des documents d'urbanisme pour la prise en compte du risque inondation
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>L'action consiste en la réalisation d'une série d'études sur des réflexions et thématiques nouvelles non abordées jusqu'à présent dans les documents d'urbanisme et dont les conclusions seront intégrées dans le cadre de l'action 4.2.</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser des études de définition des règles d'aménagements sur les zones inondables constructibles situées sur des zones ruissellement, remontée de nappes ou de débordement de cours d'eau, - d'élaborer d'un outil du type "<u>Porter à Connaissance</u>" pour les risques de débordement de cours d'eau, de ruissellement et de remontée de nappes, - de réaliser des <u>études sur les usages et l'évolution de la consommation de l'espace</u> sur les différents bassins versants, - de mener une <u>réflexion de recul stratégique à une échelle territoriale suffisamment large</u>. Les changements climatiques obligent aujourd'hui à réfléchir à de nouvelles pistes juridiques pour gérer l'urbanisme sur des littoraux vulnérables à l'élévation du niveau marin. Il importe d'anticiper dès maintenant sur ce phénomène, afin de construire, notamment, un droit de la relocalisation des activités et des biens qui soit acceptable, durable et équitable. - de <u>mettre en place d'outils pour concevoir un urbanisme résilient</u> à destination des concepteurs de projets d'aménagement (ex. : charte d'engagement, règlement à destination des architectes et constructeurs). <p>Ces points seront confiés à un prestataire extérieur, sous le pilotage conjoint du chargé de mission PAPI, du pôle développement urbain de la CDA et du Syndicat portant la réalisation du SCoT.</p>
Localisation	CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

Action 4.1

Etudes relatives à la définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque. Etudes permettant d'assurer un aménagement et un urbanisme adaptés aux risques d'inondation

Charte d'engagement pour « concevoir des quartiers résilients » face au risque d'inondation (Ile de France)

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

Action 4.1

Etudes relatives à la définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque. Etudes permettant d'assurer un aménagement et un urbanisme adaptés aux risques d'inondation

CCTP du Grand Prix de l'aménagement. « Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles ? »



AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME	
Action 4.1	Etudes relatives à la définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque. Etudes permettant d'assurer un aménagement et un urbanisme adaptés aux risques d'inondation
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	100 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (30 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (50 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (20 000 € TTC)
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	études réalisées. Outils mis en place. Suivi du nombre d'utilisateurs des outils

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME	
Action 4.2	Définir les indicateurs de résilience du territoire, évaluer la résilience du territoire et son évolution
Objectif	Mener une réflexion sur la définition d'indicateurs de résilience du territoire, puis évaluation et suivi des indicateurs
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle en collaboration avec le CEREMA
Description	La <u>définition d'indicateurs de résilience du territoire</u> est un sujet est en cours de réflexion au niveau national mené par le CEREMA. Il s'agirait de se rapprocher du CEREMA pour proposer le territoire de la CDA comme territoire "test".
Localisation	CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	50 000€
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (15 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (25 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (10 000 € TTC)
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	liste des indicateurs de résilience, évaluation et suivi des indicateurs

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME	
Action 4.3	Mise à jour des documents d'urbanisme
Objectif	Actualisation du PLUi et du SCoT suite à l'approbation des PPRL et à la réalisation de nouvelles études (actions 1.3 et 4.1)
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>L'approbation des PPRL (prévue prochainement) entraîne, de fait, leur annexion au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ainsi qu'au SCoT. L'annexion au PLUi est prévue dans le cadre du PAPI Littoral, celle au SCOT rentre dans le cadre de la présente action.</p> <p>Au-delà de cette annexion au SCoT, il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'intégrer des zones inondables hors PPRL et des zonages pluviaux pour le PLUi, suite notamment à l'action 1.3, - d'intégrer au SCoT, les conclusions des études menées dans le cadre de l'action 4.1.
Localisation	CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	En régie
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	en régie
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Annexion PPRI au SCoT, études complémentaires réalisées

AXE 5 : ACTION DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS	
Action 5.1	Réalisation d'une étude de faisabilité préfigurant à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité
Objectif	Aboutir à la définition d'un programme de diagnostics de vulnérabilité
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>L'action consiste en la réalisation d'une étude préliminaire sur l'agglomération aboutissant à la définition d'un programme de diagnostics de vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des enjeux prioritaires, - impact et rôle, - élaboration des grilles d'analyse, - chiffrage des diagnostics ou des travaux à réaliser. <p>Concernant le bâti et équipements, l'étude ciblera les enjeux situés prioritaires suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les biens fréquemment inondés et situés en dehors d'une zone protégée, - les services utiles à la gestion de crise et au retour à la normale, - les sources de pollution ou de danger, - les équipements prioritaires, - le patrimoine culturel. <p>L'étude s'intéressera également à la vulnérabilité des réseaux aux inondations et de leur interdépendance, notamment dans la perspective de maintenir une continuité de service (éventuellement en mode dégradé), d'alimenter les enjeux prioritaires identifiés par la Préfecture et d'améliorer la résilience du territoire.</p> <p>Dans le cas des aléas d'inondation autres que la submersion marine, cette action ne pourra être engagée qu'après établissement de cartographies précises de l'aléa et de recensement des enjeux prévu à l'action 1.3.</p> <p>Une étude de faisabilité sur le secteur de Lauzière à Nieul-sur-Mer a déjà été réalisée dans le cadre du PAPI Littoral de la CDA. L'avenant financier du PAPI Littoral de la CDA prévoit également la réalisation d'une étude similaire sur le secteur du Vieux-Port à la Rochelle.</p>
Localisation	Communes soumises aux différents risques d'inondation
Documents de référence - Illustration	<p>"Le bâtiment face à l'inondation - Diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité : Guide méthodologique" (CEPRI)</p> <p>"Référentiel de travaux de prévention du risque inondation dans l'habitat existant" (METL-MEDDE, juin 2012)</p>
Modalités de mise en œuvre	Etude externalisée. Les diagnostics seront mis en œuvre dans le futur PAPI complet
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	50 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	20% (10 000 € TTC)

AXE 5 : ACTION DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS	
Action 5.1	Réalisation d'une étude de faisabilité préfigurant à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (25 000 € TTC)
<i>Région</i>	10% (5 000 € TTC)
<i>Département</i>	20% (10 000 € TTC)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Définition du programme de diagnostics et des modalités

AXE 5 : ACTION DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS	
Action 5.2	Définir un protocole de prévention et de gestion des déchets flottants et des polluants
Objectif	Faciliter le retour à la normale et la résilience du territoire
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Cette action vise à mettre en place un protocole de prévention et de gestion des déchets face au risque inondation. Le protocole pourra s'appuyer sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Pour les déchets résultants de catastrophes naturelles, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de spécifier la compétence et les moyens des différents acteurs, - de définir des zones temporaires de stockage, - de prévoir des actions spécifiques de sensibilisation/prévention à destination des usagers et des entreprises sur les risques de pollution associés au risque inondation, - de recenser les bacs et caissons de collecte (étanches ou non) qui peuvent être déployés sur le territoire en post-crise, - d'étudier la possibilité pour les territoires de se doter de moyens de broyage (broyeurs lents de grosse capacité)
Localisation	Territoire de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Nouvelle-Aquitaine. Guide du ministère sur les déchets post catastrophe et guide du CEPRI sur les déchets post inondation
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	50 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i> <i>Etat (BOP181)</i>	30% (15 000 € TTC)
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (25 000 € TTC)
<i>Région</i> <i>Département</i>	20% (10 000 € TTC)
<i>Communes</i> <i>AELB</i> <i>autres</i>	
Indicateurs	Protocole réalisé. Protocole testé lors de l'exercice intercommunal

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Action 6.1

Complément d'étude sur le fonctionnement des marais rétro-littoraux - optimisation de gestion et/ou travaux d'amélioration

Objectif

Mieux comprendre le fonctionnement des marais pour des évènements non étudiés précédemment pour optimiser les consignes de gestion vis-à-vis de la protection des enjeux et des usages

Maître d'Ouvrage

CDA La Rochelle

Description

Les ouvrages visés par cette action sont les ouvrages de gestion des marais rétro-littoraux (vannes, portes, pompes ...) permettant de stocker ou vidanger les eaux pluviales, et/ou de se protéger des entrées d'eaux de mer lors des fortes tempêtes. Des études ont été menées dans le cadre des PAPI littoraux labélisés à la suite de Xynthia. Ces études ne portent que sur le fonctionnement des marais en cas de débordement marins.

Il est proposé de compléter ces études en y intégrant les résultats des études hydrauliques prévus dans l'axe 1 du PAPI d'intention afin d'intégrer les apports d'eau douce provenant des bassins versant (nappe, cours d'eau, etc.).

La concomitance remontée de nappe/apports pluviaux importants/niveau marin élevé (sans nécessairement être exceptionnel) peut engendrer des complications sur les zones d'interface que constituent les marais rétro-littoraux. L'eau ayant du mal à s'évacuer vers l'océan, des sur-inondations peuvent toucher certains bâtiments ou certaines parcelles agricoles.

Ces évènements n'ont pas été étudiés dans les études précédentes qui étaient focalisées sur le fonctionnement des marais lors d'un évènement à dominante submersion marine.

La présente action vise donc à compléter cette connaissance par une étude de fonctionnement des marais sous l'interaction de ces différents phénomènes.

L'étude, réalisée par un prestataire externe, comprendra plusieurs phases.

Une phase préliminaire d'enquêtes de terrain de façon à :

- identifier le réseau hydrographique des marais, localiser les différents ouvrages avec analyse de leur état et leur rôle sur la gestion du marais,
- identifier les usages, les protocoles, les consignes, les propriétaires et gestionnaires, les acteurs, et les enjeux.

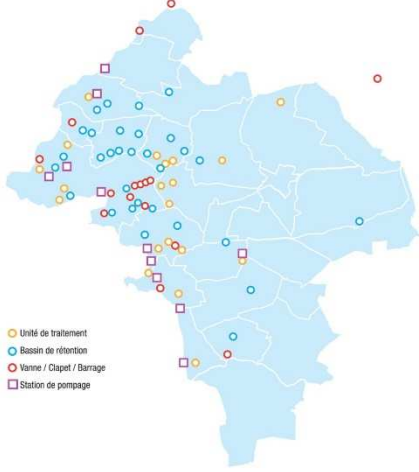
Cette phase sera menée en collaboration étroite avec les gestionnaires et propriétaires.

Une phase de modélisation avec :

- simulation du fonctionnement actuel des marais sous différents scénarios hydrologiques,
- Analyse des résultats et propositions d'optimisation de gestion et/ou de travaux,
- Simulation des propositions de gestions et d'aménagements,
- Réalisation d'une ACB-AMC.

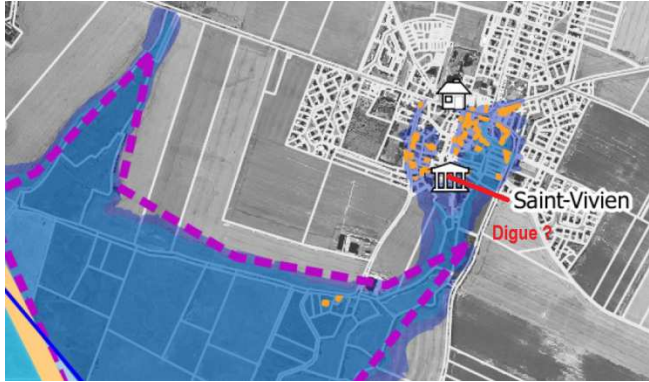
AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	
Action 6.1	Complément d'étude sur le fonctionnement des marais rétro-littoraux - optimisation de gestion et/ou travaux d'amélioration
Localisation	Les marais et ouvrages de gestion concernés sont notamment : marais doux d'Esnandes, marais salé d'Esnandes, marais de la Sauzaie, marais de Coup de Vague, marais de Marsilly, marais de Lauzières, marais saumâtre de Pampin, marais saumâtre de Tasdon, marais doux d'Aytré, marais salé du Chay, marais doux de Châtelailon, marais doux de port Punay, marais doux de Salles-sur-Mer.
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	Etude externalisée
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	200 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	20% (40 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (100 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (40 000 € TTC)
<i>Département</i>	10% (20 000 € TTC)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Réalisation de l'étude. Règles d'optimisation de gestion des marais définies et mises en œuvre.

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	
Action 6.2	Etude de définition du rôle des ouvrages hydrauliques sur le ralentissement des écoulements
Objectif	Préciser le rôle sur le ralentissement des écoulements des ouvrages hydrauliques et propositions éventuelles de travaux d'optimisation
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Cette étude vise à préciser le rôle sur le ralentissement des écoulements des ouvrages hydrauliques entrant dans le cadre de la compétence GEMAPI situés sur les bassins versants en amont de zones à enjeux (bassins de stockage temporaires des eaux de ruissellement).</p> <p>Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un diagnostic complet de la capacité de stockage et d'évacuation des crues des différents aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visite sur site avec le gestionnaire, - caractérisation de la gestion actuelle des ouvrages, - hydrogramme des crues au droit des sites (hydrogrammes pour des pluies de 10 ans 30 ans, 50 ans et 100 ans), - vérification du dimensionnement par un calcul de laminage, - impact sur l'écrêtement des crues et sur les niveau d'eau aval, - impacts cumulés en cas de défaillance de plusieurs ouvrages en cascade, - enjeux protégés par le et ou les ouvrages pour différents scénarios de crue. <p>Par ce premier diagnostic, on cherchera notamment à vérifier si les aménagements de stockage des eaux de ruissellement permettent de réduire les inondations sur les zones à enjeux situés en aval pour une fréquence de pluie trentennale ou supérieure. Pour des pluies inférieures à 30 ans, le bon transit des écoulements au droit des enjeux relève du bon dimensionnement et de la bonne gestion du réseau d'assainissement.</p> <p>Dans un deuxième temps, le prestataire proposera des scénarios d'optimisation de gestion ou de travaux au stade faisabilité sur les ouvrages existants.</p> <p>Dans un troisième temps, l'étude cherchera à caractériser ces ouvrages au regard de la nouvelle réglementation relative aux aménagements hydrauliques au sens du Décret n° 2019-895 du 28 août 2019.</p> <p>L'étude sera réalisée par un prestataire externe.</p>
Localisation	<p>Ouvrages entrant dans le cadre de la compétence GEMAPI</p> <p>Les ouvrages visés par cette action sont les ouvrages de stockage faisant partie de la compétence dite « pluviales primaires » gérés par la CdA. Il s'agit d'ouvrages ayant pour objectif de limiter le ruissellement et présentés dans le Schéma Directeur des Eaux Pluviales Primaires (SDEPP). Ces ouvrages sont également présentés dans le rapport du diagnostic initial.</p>

	
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	150 000 €
Plan de financement	
CDA La Rochelle Etat (BOP181)	20% (30 000 € TTC)
Etat (FPRNM)	50% (75 000 € TTC)
Région	20% (30 000 € TTC)
Département	10% (15 000 € TTC)
Communes	
AELB	
autres	
Indicateurs	Réalisation de l'étude

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	
Action 6.3	Études de définition de travaux à entreprendre pour améliorer le transit des écoulements au droit des points noirs hydrauliques identifiés
Objectif	Trouver des solutions pour améliorer le transit des écoulements au droit des zones à enjeux dans une démarche "amont-aval"
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Les points noirs hydrauliques seront identifiés lors de l'étude globale sur les bassins versants (action 1.3) et croisés avec les analyses hydrologiques faites dans le cadre du Schéma Directeur des Eaux Pluviales Primaires (SDEPP).</p> <p>Des études hydrauliques seront menées pour étudier la possibilité de définir de nouveaux aménagements de ralentissement dynamique permettant d'améliorer le transit des écoulements sur les points noirs à enjeux. Ces solutions porteront uniquement sur des ouvrages de ralentissement des crues situés en amont de ces zones problématiques. Ils devront justifier de leur importance pour des événements pluviométrique de période de retour supérieure ou égale à 30 ans. Rappelons que pour des pluies inférieures à 30 ans, le bon transit des écoulements au droit des enjeux relève du bon dimensionnement et de la bonne gestion du réseau d'assainissement.</p> <p>Cette action aboutira sur des propositions de solutions de travaux chiffrées.</p> <p>L'étude sera réalisée par un prestataire externe.</p>
Localisation	
Documents de référence - Illustration	SDEPP Note technique du 11 février 2019 relative au Fonds de prévention des risques naturels majeurs
Modalités de mise en œuvre	
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	100 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (30 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (50 000 € TTC)
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	20% (20 000 € TTC)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Réalisation de l'étude

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	
Action 6.4	Réaliser un recensement des haies bocagères et des boisements, mener une étude sur les pratiques agricoles et la gestion du ruissellement
Objectif	Limiter le ruissellement
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Les boisements et haies bocagères présentent un intérêt écologique et hydraulique important sur les bassins versant.</p> <p>L'action consiste dans un premier temps à effectuer un recensement des boisements utiles au frein hydraulique en particulier en tête de bassin versant, définir les évolutions récentes et les manques de boisements.</p> <p>L'étude intégrera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la récupération et synthèse des données existantes (PLUi), notamment l'exploitation du recensement disponible dans la PAC (couche des "Surfaces Non Agricoles") - l'inventaire, la caractérisation et la hiérarchisation des boisements et haies bocagères sur les secteurs encore non prospectés, - la création d'un SIG global sur le territoire. <p>Cette étude de recensement servira ensuite à la réalisation d'une étude sur les pratiques agricoles et la gestion du ruissellement. Un guide des bonnes pratiques découlera de cette action.</p>
Localisation	Bassins versants de la CDA La Rochelle
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	Etude externalisée
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€TTC)	100 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	20% (20 000 € TTC)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (50 000 € TTC)
<i>Région</i>	20% (20 000 € TTC)
<i>Département</i>	10% (10 000 € TTC)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	surface du territoire intégré au SIG/an ? Réalisation d'un guide des bonnes pratiques

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE	
Action 7.1	Etude d'opportunité d'aménagement d'un système de protection contre la submersion marine d'un quartier à Saint-Vivien
Objectif	Réaliser une étude technico-économique pour préciser l'intérêt de construire une digue de protection contre la submersion marine d'un quartier à Saint-Vivien
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	Plusieurs habitations du bourg de Saint-Vivien sont actuellement situées en zone submersible pour un évènement de type Xynthia+ 20cm. L'étude doit permettre de statuer sur l'opportunité ou non de réaliser une digue de protection afin de protéger ce quartier. L'étude devra aboutir à une solution chiffrée de travaux accompagnée d'une analyse économique simplifiée. Il s'agira entre autres de bien intégrer au projet la problématique de ruissellement de façon à ce que l'ouvrage ne joue pas le rôle inverse en cas de fortes précipitations.
Localisation	
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	L'étude sera menée par un bureau d'études agréé.
Echéancier prévisionnel	<input type="checkbox"/> Année 1 <input type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	20 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (6 000 € HT)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (10 000 € HT)
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	20% (4 000 € HT)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Réalisation de l'étude - choix d'une solution à apporter à la problématique

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE	
Action 7.2	Etudes de faisabilité de réalisation d'une protection contre le risque de submersion marine du quartier de Saint-Jean-des-Sables (Châtelailon-Plage)
Objectif	Réalisation des études réglementaires et environnementales permettant d'engager des travaux de protection sur le secteur de Saint-Jean-des-Sables à Châtelailon-Plage
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Le Syndicat intercommunaire du Littoral d'Yves Châtelailon Aix Fouras à qui la CdA a transféré la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de lutte contre les inondations et la mer inscrits au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a déposé en 2019 pour le compte de la CdA une demande d'autorisation destinée à reconnaître le système d'endiguement nord de la commune de Châtelailon-Plage.</p> <p>Ce système s'étend du secteur de Saint-Jean-des-Sables au nord au Port de plaisance au sud et comprend les tronçons suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le perré de Saint Jean des Sables d'une longueur d'environ 200m ; • la digue SNCF Réseau d'une longueur d'environ 1km ; • la digue d'Orbigny d'une longueur de 375m ; • la digue de Châtelailon et dispositifs de fermeture, d'une longueur de 1,5km ; • la digue du Port et dispositifs de fermeture d'une longueur de 350m ; • le muret anti-submersion de retrait d'une longueur de 100m. <p>Le niveau de protection du système d'endiguement nord de Châtelailon varie selon les secteurs, allant de 4.30m NGF entre le Port à la Rue Charbonneau à 3.30m NGF dans le secteur de la digue SNCF et de Saint-Jean-des-Sables. Ce niveau de protection affiché à 3.3m NGF soit 1.2m en dessous du niveau de la tempête Xynthia et 1m en-dessous du niveau de protection retenu sur le reste du système de protection est relativement bas et résulte de l'existence d'un passage sous la voie ferrée à proximité du parking de Saint-Jean-des-Sables.</p> <p>Aussi, afin d'améliorer la sécurité des riverains, il apparaît essentiel d'étudier la faisabilité d'implanter un ouvrage de protection en prolongement de la digue SNCF afin de fermer cette entrée d'eau et éviter la mise en charge du remblai ferroviaire.</p> <p>Les travaux de protection qui résulteraient de ces études seraient quant à elles intégrées dans un PAPI complet qui serait déposé à l'issue du PAPI d'intention. L'action comporte donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la définition des scénarios de protection (60 000€ HT) • les études d'Avant-projet (40 000€ HT) • une étude de dangers (25 000€ HT) • une analyse coût bénéfice et multicritère (20 000€ HT) • la réalisation d'un dossier Loi sur l'Eau (10 000€ HT) • la réalisation des dossier réglementaire au titre de procédures environnementales (incidence, Natura 2000, etc.) (60 000€ HT) • les dossiers de concertation / DIG / DPM (15 000€ HT)

Localisation	Châtelaiillon-Plage
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	L'étude sera menée par un bureau d'études agréé.
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input type="checkbox"/> Année 3 <input type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	230 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (69 000 € HT)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (115 000 € HT)
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	20% (46 000 € HT)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Réalisation de l'étude - choix d'une solution à apporter à la problématique

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE	
Action 7.3	Diagnostic approfondi et définition d'un programme de confortement de la digue SNCF à Saint-Jean-des-Sables (Châtelailon-Plage)
Objectif	Réaliser un diagnostic approfondi de la digue SNCF afin de confirmer le niveau de protection et définir un programme de travaux permettant de conforter l'ouvrage
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>La digue SNCF fait partie du système d'endiguement nord de la commune de Châtelailon-Plage (demande d'autorisation déposée en 2019).</p> <p>Cette digue domaniale est actuellement propriété de l'Etat, sous gestion de la SNCF et ce jusqu'au 24 janvier 2024. Au-delà, la digue sera transférée à la CdA.</p> <p>L'arrêté préfectoral n°20EB010 du 4 juin 2020 reconnaît le système d'endiguement sous condition de mise en place d'une convention de mise à disposition de la digue SNCF à l'autorité gémapienne accompagnée d'un diagnostic permettant de confirmer le niveau de protection. En effet, malgré des travaux d'entretien réalisés récemment par la SNCF, l'état général de l'ouvrage est jugé moyen à mauvais dans les différents rapports d'inspection qui ont pu être menés.</p> <p>Par conséquent, ce diagnostic permettra aux services de l'Agglomération d'identifier les travaux d'entretien devant être réalisés rapidement afin de sécuriser l'ouvrage et traiter notamment la présence de cavités dues à des circulations d'eau à l'intérieur de la digue.</p> <p>L'action 7.3 du PAPI d'intention vient compléter ce diagnostic afin d'engager des travaux de confortement permettant d'atteindre un niveau de protection homogène sur l'ensemble du système d'endiguement.</p> <p>L'action comporte donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les études de définition des scénarios de protection (70 000€ HT) • les études d'avant-projet (80 000€ HT) • une étude de dangers (30 000€ HT) • une analyse coût/bénéfice et multicritère (30 000€ HT) • un dossier Loi sur l'Eau (20 000€ HT) • la réalisation des dossiers réglementaires au titre de procédures environnementales (inventaire faune flore habitat, etc.) (75 000€ HT) • les dossiers de concertation / DIG / DPM (15 000€ HT)
Localisation	Châtelailon-Plage
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	L'étude sera menée par un bureau d'études agréé.
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4

Coût (€HT)	310 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (93 000 € HT)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (155 000 € HT)
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	20% (62 000 € HT)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Réalisation de l'étude - choix d'une solution à apporter à la problématique

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Action 7.4	Diagnostic approfondi et identification du rôle des ouvrages annexes au système d'endiguement du gabut et de la Ville-en-Bois (La Rochelle)
Objectif	Réaliser un diagnostic approfondi des ouvrages annexes afin de garantir le niveau de protection au regard de la réglementation
Maître d'Ouvrage	CDA La Rochelle
Description	<p>Dans le cadre du PAPI « Agglomération Rochelaise », la Ville de La Rochelle a réalisé des travaux de protection sur le secteur du Gabut et de la Ville en Bois afin de protéger près de 5 500 personnes.</p> <p>Ce système d'endiguement est géré par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et fait l'objet d'un arrêté d'autorisation et d'une étude de dangers (EDD) réalisée avant la parution du décret n°2015-526 du 12 mai 2015.</p> <p>Ainsi, même si ces ouvrages sont autorisés avec une étude de dangers valable pour une durée de 15 ans, il est proposé d'engager des études complémentaires afin de répondre aux exigences du nouveau décret digue et garantir le niveau de protection du système d'endiguement.</p> <p>Il est proposé d'engager un diagnostic approfondi des ouvrages annexe et notamment des quais sur lesquels sont fondés certains dispositifs anti-submersion. Ce diagnostic s'accompagnera notamment d'études géotechnique et géophysique.</p> <p>Pour les ouvrages de génie civil et les ouvrages amovibles, il est proposé d'analyser les notes de calcul qui ont été produites dans le cadre des travaux afin de les intégrer dans l'étude de dangers.</p> <p>Concernant la digue dite des « Tamaris » déjà existante au moment de la Tempête Xynthia et sur laquelle aucun travaux n'a été réalisé dans le cadre du PAPI, une évaluation de la stabilité de la digue a été réalisée dans le cadre de l'EDD. Cette étude analyse la stabilité du mur de protection situé en tête de digue. La stabilité de la digue dans son ensemble n'est cependant pas présentée. Afin de confirmer le niveau de protection du système d'endiguement, il est proposé de réaliser une modélisation dynamique afin d'étudier l'impact des séries de vagues durant une tempête (chargement cyclique) sur la digue.</p> <p>Par ailleurs, l'objectif de protection de la digue des Tamaris est fixé à Xynthia + 20 cm. D'après l'EDD, cet objectif est atteint si les volumes « surversés », provoqués par l'agitation résiduelle au niveau du port, sont maîtrisés.</p> <p>Les digues dites « du port » sont considérées comme des ouvrages annexes au système. Elles atténuent l'effet de la houle sur la digue des Tamaris et permettent donc de maîtriser les volumes qui pourraient franchir cette digue. Cependant, les digues du port sont dimensionnées pour un événement de type Xynthia. Il est donc proposé d'étudier la stabilité de ces ouvrages pour un événement Xynthia + 20 cm et d'évaluer les conséquences d'une rupture de ces ouvrages sur le système d'endiguement.</p> <p>Enfin, le bassin des chalutiers étant vidangé en cas d'alerte météorologique dans le but de stocker provisoirement les paquets de mer susceptibles de passer au-</p>

	<p>dessus des ouvrages de protection, il est proposé d'étudier son rôle dans le système d'endiguement.</p> <p>L'action comprend donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une étude de stabilité des quais (géotechnique, géophysique, reconnaissance par voie maritime, etc.) (100 000€ HT) • une analyse des notes de calcul des ouvrages de génie civil et des ouvrages amovibles (25 000€ HT) • une modélisation dynamique de la stabilité de la digue des Tamaris (40 000€ HT) • une modélisation hydraulique permettant d'identifier le rôle des ouvrages du port et bassin des chalutiers sur le système d'endiguement et son niveau de protection (50 000€ HT)
Localisation	La Rochelle
Documents de référence - Illustration	-
Modalités de mise en œuvre	L'étude sera menée par un bureau d'études agréé.
Echéancier prévisionnel	<input checked="" type="checkbox"/> Année 1 <input checked="" type="checkbox"/> Année 2 <input checked="" type="checkbox"/> Année 3 <input checked="" type="checkbox"/> Année 4
Coût (€HT)	215 000 €
Plan de financement	
<i>CDA La Rochelle</i>	30% (64 500 € HT)
<i>Etat (BOP181)</i>	
<i>Etat (FPRNM)</i>	50% (107 500 € HT)
<i>Région</i>	
<i>Département</i>	20% (43 000 € HT)
<i>Communes</i>	
<i>AELB</i>	
<i>autres</i>	
Indicateurs	Réalisation de l'étude - choix d'une solution à apporter à la problématique